

Recueil des Actes Administratifs

Communauté de Communes du Pays de Valois

Année 2005

Sommaire

05 / 01 - Avis sur le PLU de la Commune de Nanteuil le Haudouin.....	5
05 / 02 - CA 2004 / Communauté de Communes.....	7
05 / 03 - CA 2004 / BIL.....	9
05 / 04 - Débat d'orientations budgétaires / Communauté de Communes	11
05 / 05 - Débat d'orientations budgétaires / BIL	13
05 / 06 - Prise de compétence / Contrôle de l'Assainissement Non Collectif d'Intérêt Communautaire	15
05 / 07 - Prise de compétence / Équipement aquatique d'intérêt communautaire	17
05 / 08 - Contrat rural / Programme d'actions 2005	19
05 / 09 - Avenant n° 1 au marché de construction de la déchetterie de Betz / Ordures ménagères	21
05 / 10 - Contrat rural / Accord de subventions	23
05 / 11 - Contrat rural / Accord de dérogations	33
05 / 12 - Recours au CAUE pour la détermination d'un nouveau siège pour la Communauté de Communes	35
05 / 13 - Contrat de location de bureaux / Annexe Communauté de Communes	37
05 / 14 - Convention d'organisation fête de l'archerie / Ville de Crépy et Amis du musée	38
05 / 15 - Convention Fête de l'archerie / Collège Jean de la Fontaine et Comité départemental de tir à l'arc	43
05 / 16 - Convention Fête de l'archerie / Collège Gérard de Nerval et Comité départemental de tir à l'arc.....	47
05 / 17 - Convention Fête de l'archerie / Collège Marcel Pagnol et Comité départemental de tir à l'arc.....	52
05 / 18 - Convention Exposition itinérante avec Agence Régionale du Patrimoine de Picardie.....	56
05 / 19 - Compte de gestion 2004 / Communauté de Communes	60
05 / 20 - Compte de gestion 2004 / BIL	62
05 / 21 - BP 2005 + fiscalité / Communauté de Communes	64
05 / 22 - Budget annexe 2005 / BIL	67
05 / 23 - Affectation des résultats 2004 / Communauté de Communes	69
05 / 24 - Affectation des résultats 2004 / BIL	71
05 / 25 - Autorisation de programme / Schéma d'alimentation en eau potable.....	73
05 / 26 - Alimentation en eau potable / Attribution des marchés d'étude Délibération annulée par délibération 2005 / 45	75
05 / 27 - DGD / Voirie 2004	77
05 / 28 - Marché de voirie 2005 / Attribution du marché de maîtrise d'œuvre	79
05 / 29 - Adhésion 2005 à Oise Est Initiative	81
05 / 30 - Attributions de subventions aux associations.....	83
05 / 31 - Réflexion sur 3 projets structurants du patrimoine	87

05 / 32 - Journée de solidarité désormais travaillée / Jours fériés.....	89
05 / 33 - Création et suppression d'emplois	91
05 / 34 - Acquisition à l'euro symbolique des terrains de la future piscine intercommunale	94
05 / 35 - Réalisation, sous mandat des communes, d'un marché commun pour l'établissement d'un dossier technique amiante dans les ERP / Amiante	96
05 / 36 - Contrat rural / Accord de subventions	98
05 / 37 - Contrat rural / Prolongations de délais.....	100
05 / 38 - Attribution du marché d'emprunt de 193 800 € pour la réalisation des déchetteries du Plessis et de Betz	103
05 / 39 - Attribution du marché d'étude "loi sur l'eau" pour la ZAEI"	105
05 / 40 - Poursuite du Chantier École pour la période septembre 2005 / Août 2006	107
05 / 41 - Mise en place de circuits de petite randonnée / 1ère phase	110
05 / 42 - Fête de l'archerie / Nouveau plan de financement.....	112
05 / 43 - Approbation du programme FRAPP 2005.....	114
05 / 44 - Projet OSIRIL : Constitution d'une CAO	117
05 / 45 - Annulation de la Délibération 2005 / 26 portant attribution des marchés d'étude hydrogéologique et de schéma directeur d'alimentation en eau potable	119
05 / 46 - Lancement d'une procédure de concours restreint d'architecture et d'ingénierie pour la conception de la piscine intercommunale	121
05 / 47 - Création d'un jury de concours / Piscine intercommunale	125
05 / 48 - Contrat rural / Suivi.....	127
05 / 49 - Indemnité de conseil du Comptable du Trésor	130
05 / 50 - Évolution du tableau des effectifs / Agent administratif de 17h30 à 21h30 hebdomadaire, Chef de garage principal de 07h00 hebdo à temps complet	132
05 / 51 - Attribution du marché de réfection de voirie 2005.....	136
05 / 52 - Lancement d'un APS pour la construction d'un centre social rural à Betz.....	138
05 / 53 - Création d'un CIAS pour gérer le chantier école	140
05 / 54 - Adoption du nouveau règlement de collecte des ordures ménagères.....	142
05 / 55 - Approbation du rapport d'activités 2004 des services de la Communauté de Communes	150
05 / 56 - Approbation du rapport d'activités 2004 sur le prix et la qualité du service de collecte des ordures ménagères	152
05 / 57 - Retrait de 3 communes du SMVO	154
05 / 58-01 - Mise en place du travail à temps partiel / Temps partiel sur autorisation	156
05 / 58-02 - Mise en place du travail à temps partiel / Temps partiel de droit	159
05 / 59 - Évolution du service Valois Mobilité pour la saison de cueillette des pommes.....	161
05 / 60 - Attribution de subventions aux associations.....	163
05 / 61 - Approbation de la mise en place d'une convention d'occupation de la déchetterie du Plessis Belleville avec le SMVO, et DGD de l'opération.....	165
05 / 61-02 - Évolution des conditions financières d'occupation des gymnases intercommunaux / Conseil Général	173
05 / 62 - Choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la ZAEI	175
05 / 63 - Contrat rural / Accord de dérogations.....	177

05 / 64 - Contrat rural / Accord de subventions	179
05 / 65 - Ajustements des crédits du programme F.R.A.P.P 2005	190
05 / 66 - Voie Verte / Étude de définition.....	194
05 / 67 - Observatoire / FRAPP 2005	196
05 / 68 - Piscine intercommunale / Validation des pièces constitutives du dossier de consultation du concours	198
05 / 69 - DM1 / BIL	200
05 / 70 - DM1 / CCPV	204
05 / 71 - Évolution du tableau des effectifs / Enseignement musical	208
05 / 72 - Ajustements du programme FRAPP 2005	212
05 / 73 - Lancement d'une étude de définition pour l'aménagement du délaissé ferroviaire (coulée verte).....	215
05 / 74 - Étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une maison de l'emploi de l'inter-territoires Valois - Senlis - Chantilly	217
05 / 75 - Définition des modalités de concertation pour la ZAEI	219
05 / 76 - Contractualisation triennale d'objectifs avec le Conseil Général de l'Oise en matière de développement équilibré et durable des territoires.....	221
05 / 77 - Contrat rural - Volet collectivités - Programme d'actions 2005. Accords de dérogation	223
05 / 78 - Attribution du marché pour la constitution des "Dossiers techniques amiante" des établissements recevant du public des communes"	225
05 / 79 - Choix du Mode de Gestion du Service Public d'assainissement Non collectif	227
05 / 80 - Contractualisation triennale d'objectifs avec le Conseil Général de L'Oise en matière de développement équilibré et durable des territoires.....	229
05 / 82 - Contrat rural - Volet collectivités - Programme d'actions 2005. Accords de dérogation	235
05 / 83 - Contrat rural - Volet collectivités - Programmes d'actions 2003 et 2004. Prolongation du délai de conventions financières. 237	
05 / 84 - Lancement d'une procédure de marché à bons de commande pour assurer le contrôle des installations d' Assainissement Non Collectif.....	241
05 / 85 - Étude de définition du projet d'aménagement du délaissé ferroviaire Mareuil sur Ourcq / Ormoy Villers.....	243
05 / 86 - Contrat administratif de location du garage du CTM de Crépy pour la régie de ramassage des ordures ménagères	245
05 / 87 - Modification du Plan de Financement du projet de construction d'un Centre d'Aide par le Travail (CAT) à Crépy en Valois.....	247
05 / 88 - Avenant à la convention OSIRIL (numérisation du plan cadastral) secrétariat technique.....	249
05 / 89 - Projet de construction d'un Hôtel Communautaire / Détermination d'un lieu d'implantation	251
05 / 90 - Mise en place d'une signalétique pour l'indication des gymnases intercommunaux.....	253
05 / 91 - Contrat rural - Volet collectivités - Programme d'actions 2005. Accords de dérogation.....	255
05 / 92 - Attribution des marchés d'études hydrogéologiques et de schéma directeur d'alimentation en eau potable	257
05 / 93 - Évolution du tableau des effectifs / Service "Environnement déchets"	259
05 / 94 - Attribution d'une avance sur subvention à l'École de Musique du Valois.....	261
05 / 95 - Contrat rural - Budget 2006 du programme d'actions du contrat rural	263
05 / 96 - Cessions et sorties d'inventaire des camions benne immatriculées 1955XA60 (19 tonnes) et 3099YR60 (26 tonnes)	266
05 / 97 - Lancement d'un appel d'Offres Ouvert pour l'acquisition d'un camion-benne de 19 tonnes.....	268
05 / 98 - Lancement d'une consultation pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de la construction d'un Centre d'Aide par le Travail (CAT) à Crépy en Valois	270

05 / 99 - Recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation des marchés de conception, de prestation intellectuelle, de travaux et leur suivi pour la construction de l'Établissement Aquatique Intercommunal	272
05 / 100 - Recours occasionnels à des emplois de vacataires pour assurer des missions de distribution ou d'affichage de documents d'information de la CCPV	274
05 / 101 - Candidature pour la Constitution d'un pays au sens de la loi "Voynet" avec les Communauté de Communes de Senlis et de l'aire Cantilienne"	276

**BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 20 JANVIER 2005**

Date de la séance : 20 janvier 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 13 janvier 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents excusés ayant donné pouvoir : *M. Philippe CALLENS à M. Philippe DRILLET, M. Arnaud FOUBERT à M. Pierre PRADDAUDE.*

Absents excusés : Marc LAFOND, Guy MOREAU,

Délibération n° 2005 / 01

Objet : Avis à donner sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Nanteuil-le-Haudouin

VU les statuts de la Communauté de communes du Pays de Valois et sa compétence en matière d'élaboration, de révision, de modification et de suivi des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et des Schémas directeurs soumis au régime juridique des SCOT,

VU le Schéma Directeur du Valois approuvé le 10 mai 1995,

VU le projet de PLU de la commune de Nanteuil-le-Haudouin notifié le 24 novembre 2004,

VU la délégation donnée au Bureau par le Conseil communautaire du 16 décembre 2004 pour l'avis à donner sur ledit projet,

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité de Suivi du Schéma Directeur du Valois réuni le 11 janvier 2005 sur ledit projet et les remarques qu'il a formulées,

CONSIDERANT que ledit projet est compatible avec le Schéma Directeur du Valois,



**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet de PLU de la commune de Nanteuil-le-Haudouin

- **FORMULE LES REMARQUES SUIVANTES** qui seront consignées dans un courrier adressé au maire de Nanteuil-le-Haudouin :

Concernant le règlement de la zone AUi :

- A l'article AUi 9, la précision suivante pourrait être apportée : « L'emprise au sol pourra être portée à 45% dès lors qu'une entreprise souhaitera disposer d'un bâtiment à usage de bureaux distinct du bâtiment principal. »

- Il serait souhaitable de remplacer le texte de l'article AUi 10 par ce qui suit : « La hauteur maximale de toute construction située en bordure de la RN2 est limitée à 12 m au faîtage. Cette hauteur peut être portée à 14 m au faîtage pour les constructions situées sur les autres terrains à l'intérieur de la zone. La hauteur est mesurée à partir du niveau moyen du sol naturel, les exhaussements étant limités à 0,80 m. Un dépassement de la hauteur maximale ne peut être autorisé que pour des raisons techniques ou fonctionnelles (château d'eau, silos, cheminées, et autres structures verticales). »

- Il serait souhaitable que le nuancier du Valois mentionné à l'article AUi 11 soit intégré aux annexes du dossier de PLU.

- Enfin, l'article AUi 12 au paragraphe 2.3. (« Activités de logistique et d'entrepôts ») pourrait être modifié comme suit : « Il doit être prévu au moins 1 place de stationnement pour 150 m² de surface hors oeuvre nette. »

Concernant le reste des documents :

- Il serait souhaitable, conformément aux vœux de certains élus du canton de Nanteuil-le-Haudouin, que soit prévu un espace sportif extérieur à usage mixte collégiens/habitants, idéalement dans l'actuelle zone AUc au sud de la commune ;

- Il serait souhaitable de prévoir des locaux à usage culturel correspondant au rôle de bourg centre de la commune de Nanteuil ;

- Enfin, il serait souhaitable que la commune propose à la Communauté de communes, dans le cas où celle-ci ne trouverait pas de locaux disponibles pour le transfert de son siège administratif, un emplacement pour la construction d'un nouveau bâtiment.

Fait et délibéré le 20 janvier 2005, à Nanteuil-le-Haudouin.

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 18/02/05



date de son dépôt
en Sous-Préfecture

le Président,



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du trois février de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en Salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le vingt et un janvier deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 75

Pouvoirs : 10

Votants : 85

Absents : 18

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – DALONGEVILLE Fabrice – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BELEGAUD Philippe(s) – Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – MM. TRAISNEL Jacques – LAISIER Claude – FOUBERT Arnaud – GIRAUDON Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – DELLOUE Alain(s) – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DAUDRE Yves – MAGNIN Michel – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – THUILLIER Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETANG Jean-Claude(s) – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – DELAHAYE Xavier(s) – Mmes RAMBERT Carinne(s) – CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – GABES André(s) – Mmes DENIS Catherine – GOUPILLON Maryse – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joëlle – TOUPET Jean-Claude(s) – TAVERNIER Thierry(s) .

Absents : M. RYCHTARIK Jean-Paul – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DOUET Jean-Paul – SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – PETERS Michel – CHOUVELON Jean-Claude – LEFRANC Daniel – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand – LEN Laurent.

Pouvoirs : M MOQUET Philippe (Baron) à M. LOISELEUR Jean-Michel (Baron) – M. BOULLAND Philippe (Betz) à NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – M. PELLERIN Jean (Betz) à Mme de BESOMBES (Neufchelles) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. CHARTIER Jean-Claude (Eve) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. BONNEL Jean-Philippe (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) - M. PROFFIT Benoît (Mareuil S/Ourcq) à M. ADAM Daniel (Mareuil S/Ourcq) – Mme DUMONT Christine (Morierval) à Mme GUILLON Marie-Odile (Morierval) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) – M. PICARD Michel (Ver S/Launette) à M. CHERON Michel (Ver S/Launette).

Secrétaire de séance : M. BURATTI Sylvain.

Délibération n° 2005 / 02



Objet : Compte Administratif de l'exercice 2004 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Valois

VU l'article L. 2121-31 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixant l'obligation pour l'assemblée délibérante d'arrêter le Compte Administratif,

VU la conformité du Compte Administratif au Compte de Gestion attestée par les services de la Perception,

AU VU de la présentation des crédits budgétaires ouverts pour 2004, des réalisations, et des résultats de clôture par section,

APRES que le Président ait nommé Pierre PRADDAUDE pour faire procéder au vote du Compte Administratif,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Approuve le Compte Administratif 2004, qui fait apparaître les résultats suivants :

Avant intégration des restes à réaliser :

- Section de fonctionnement : **excédent de 963 614,47 €**
- Section d'investissement : **excédent de 388 203,06 €**
- Soit un excédent net global de **1 351 817,53 €**

Etat des restes à réaliser d'investissement :

- Dépenses d'investissement : **1 100 615,35 €**
- Recettes d'investissement : **700 949,00 €**

Après intégration des restes à réaliser :

- Section de fonctionnement : **excédent de 963 614,47 €**
- Section d'investissement : **déficit de 11 463,29 €**
- Soit un excédent net global de **952 151,18 €**



Constate la certification de ce résultat par le trésorier, comptable de la collectivité.

Fait à Crépy en Valois, le 03 Février 2005.



Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 14.02.05.



date de son dépôt
en Sous-Prefecture
le Président,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du trois février de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en Salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le vingt et un janvier deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 75

Pouvoirs : 10

Votants : 85

Absents : 18

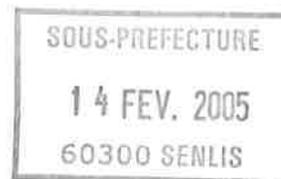
Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – DALONGEVILLE Fabrice – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BELEGAUD Philippe(s) – Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – MM. TRAISNEL Jacques – LAISIER Claude – FOUBERT Arnaud – GIRAUDON Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – DELLOUE Alain(s) – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DAUDRE Yves – MAGNIN Michel – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – THUILLIER Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETANG Jean-Claude(s) – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – DELAHAYE Xavier(s) – Mmes RAMBERT Carinne(s) – CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – GABES André(s) – Mmes DENIS Catherine – GOUPILLON Maryse – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joëlle – TOUPET Jean-Claude(s) – TAVERNIER Thierry(s) .

Absents : M. RYCHTARIK Jean-Paul – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DOUET Jean-Paul – SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – PETERS Michel – CHOUVELON Jean-Claude – LEFRANC Daniel – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand – LEN Laurent.

Pouvoirs : M MOQUET Philippe (Baron) à M. LOISELEUR Jean-Michel (Baron) – M. BOULLAND Philippe (Betz) à NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – M. PELLERIN Jean (Betz) à Mme de BESOMBES (Neufchelles) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. CHARTIER Jean-Claude (Eve) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. BONNEL Jean-Philippe (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) - M. PROFFIT Benoît (Mareuil S/Ourcq) à M. ADAM Daniel (Mareuil S/Ourcq) – Mme DUMONT Christine (Morierval) à Mme GUILLON Marie-Odile (Morierval) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) – M. PICARD Michel (Ver S/Launette) à M. CHERON Michel (Ver S/Launette).

Secrétaire de séance : M. BURATTI Sylvain.

Délibération n° 2005 / 03



Objet : Compte Administratif de l'exercice 2004 du budget annexe du « Bâtiment Industriel Locatif »

VU l'article L. 2121-31 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixant l'obligation pour l'assemblée délibérante d'arrêter le Compte Administratif,

VU la conformité du Compte Administratif du B.I.L. au Compte de Gestion attestée par les services de la Perception,

AU VU de la présentation des crédits budgétaires ouverts pour 2004, des réalisations, et des résultats de clôture par section,

APRES que le Président ait nommé Pierre PRADDAUDE pour faire procéder au vote du Compte Administratif,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2004 du B.I.L., qui fait apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : **excédent de 31 049,89 €**
- Section d'investissement : **déficit de 31 049,89 €**
- Soit un **résultat en strict équilibre.**

CONSTATE qu'il n'y a aucun reste à réaliser d'investissement,

PREND ACTE de la certification de ce résultat par le trésorier, comptable de la collectivité.

Fait à Crépy en Valois, le 03 Février 2005.

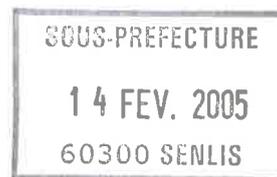


Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 14/02/05



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du trois février de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en Salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le vingt et un janvier deux mille cinq.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 75

Pouvoirs : 10

Votants : 85

Absents : 18

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – DALONGEVILLE Fabrice – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BELEGAUD Philippe(s) – Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – MM. TRAISNEL Jacques – LAISIER Claude – FOUBERT Arnaud – GIRAUDON Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – DELLOUE Alain(s) – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DAUDRE Yves – MAGNIN Michel – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – THUILLIER Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETANG Jean-Claude(s) – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – DELAHAYE Xavier(s) – Mmes RAMBERT Carinne(s) – CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – GABES André(s) – Mmes DENIS Catherine – GOUPILLON Maryse – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joëlle – TOUPET Jean-Claude(s) – TAVERNIER Thierry(s) .

Absents : M. RYCHTARIK Jean-Paul – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DOUET Jean-Paul – SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – PETERS Michel – CHOUVELON Jean-Claude – LEFRANC Daniel – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand – LEN Laurent.

Pouvoirs : M MOQUET Philippe (Baron) à M. LOISELEUR Jean-Michel (Baron) – M. BOULLAND Philippe (Betz) à NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – M. PELLERIN Jean (Betz) à Mme de BESOMBES (Neufchelles) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. CHARTIER Jean-Claude (Eve) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. BONNEL Jean-Philippe (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) - M. PROFFIT Benoît (Mareuil S/Ourcq) à M. ADAM Daniel (Mareuil S/Ourcq) – Mme DUMONT Christine (Morierval) à Mme GUILLON Marie-Odile (Morierval) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) – M. PICARD Michel (Ver S/Launette) à M. CHERON Michel (Ver S/Launette).

Secrétaire de séance : M. BURATTI Sylvain.

Délibération n° 2005 / 04



Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2005 de la Communauté de Communes du Pays de Valois

VU l'article L. 2312-1 du Code Général de Collectivités Territoriales qui prévoit la tenue, dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget, d'un débat sur les orientations générales de celui-ci pour les établissements publics administratifs qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus,

CONSIDERANT que le Président a présenté les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif 2005, 2006, et 2007, à l'appui des notes explicatives de synthèse adressées, avec la convocation du Conseil Communautaire, aux différents délégués,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND ACTE que le débat sur les orientations du budget 2005 de la Communauté de Communes du Pays de Valois s'est tenu.

Fait à Crépy en Valois, le 03 Février 2005.



Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 14/02/05



date de son dépôt
Sous-Préfecture
le Président,



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du trois février de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en Salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le vingt et un janvier deux mille cinq.

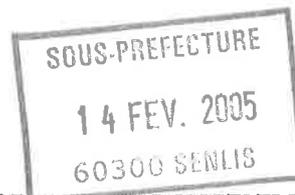
Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 75

Pouvoirs : 10

Votants : 85

Absents : 18



Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoit – DALONGEVILLE Fabrice – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BELEGAUD Philippe(s) – Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – MM. TRAISNEL Jacques – LAISIER Claude – FOUBERT Arnaud – GIRAUDON Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – DELLOUE Alain(s) – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DAUDRE Yves – MAGNIN Michel – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – THUILLIER Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETANG Jean-Claude(s) – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – DELAHAYE Xavier(s) – Mmes RAMBERT Carinne(s) – CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – GABES André(s) – Mmes DENIS Catherine – GOUPILLON Maryse – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joëlle – TOUPET Jean-Claude(s) – TAVERNIER Thierry(s) .

Absents : M. RYCHTARIK Jean-Paul – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DOUET Jean-Paul – SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – PETERS Michel – CHOUVELON Jean-Claude – LEFRANC Daniel – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand – LEN Laurent.

Pouvoirs : M MOQUET Philippe (Baron) à M. LOISELEUR Jean-Michel (Baron) – M. BOULLAND Philippe (Betz) à NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – M. PELLERIN Jean (Betz) à Mme de BESOMBES (Neufchelles) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. CHARTIER Jean-Claude (Eve) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. BONNEL Jean-Philippe (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – M. PROFFIT Benoît (Mareuil S/Ourcq) à M. ADAM Daniel (Mareuil S/Ourcq) – Mme DUMONT Christine (Morierval) à Mme GUILLON Marie-Odile (Morierval) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) – M. PICARD Michel (Ver S/Launette) à M. CHERON Michel (Ver S/Launette).

Secrétaire de séance : M. BURATTI Sylvain.

Délibération n° 2005 / 05

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2005 du Bâtiment Industriel Locatif

VU l'article L. 2312-1 du Code Général de Collectivités Territoriales qui prévoit la tenue, dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget, d'un débat sur les orientations générales de celui-ci pour les établissements publics administratifs qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus,

CONSIDERANT que le Président a présenté les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif 2005,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

PREND ACTE que le débat sur les orientations du budget 2005 du Bâtiment Industriel Locatif s'est tenu.

Fait à Crépy en Valois, le 03 février 2005.



Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 14/02/05



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du trois février de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en Salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le vingt et un janvier deux mille cinq.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 75

Pouvoirs : 10

Votants : 85

Absents : 18

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – DALONGEVILLE Fabrice – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BELEGAUD Philippe(s) – Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – MM. TRAISNEL Jacques – LAISIER Claude – FOUBERT Arnaud – GIRAUDON Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – DELLOUE Alain(s) – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DAUDRE Yves – MAGNIN Michel – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – THUILLIER Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETANG Jean-Claude(s) – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – DELAHAYE Xavier(s) – Mmes RAMBERT Carinne(s) – CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – GABES André(s) – Mmes DENIS Catherine – GOUPILLON Maryse – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joëlle – TOUPET Jean-Claude(s) – TAVERNIER Thierry(s).

Absents : M. RYCHTARIK Jean-Paul – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DOUET Jean-Paul – SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – PETERS Michel – CHOUVELON Jean-Claude – LEFRANC Daniel – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand – LEN Laurent.

Pouvoirs : M MOQUET Philippe (Baron) à M. LOISELEUR Jean-Michel (Baron) – M. BOULLAND Philippe (Betz) à NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – M. PELLERIN Jean (Betz) à Mme de BESOMBES (Neufchelles) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. CHARTIER Jean-Claude (Eve) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. BONNEL Jean-Philippe (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – M. PROFFIT Benoît (Mareuil S/Ourcq) à M. ADAM Daniel (Mareuil S/Ourcq) – Mme DUMONT Christine (Morierval) à Mme GUILLON Marie-Odile (Morierval) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) – M. PICARD Michel (Ver S/Launette) à M. CHERON Michel (Ver S/Launette).

Secrétaire de séance : M. BURATTI Sylvain.

Délibération n° 2005 / 06



Objet : Prise de Compétence « Service Public de l'Assainissement Non Collectif d'Intérêt Communautaire »

VU la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004, codifiée à l'article L. 5214 - 16 du Code Général des Collectivités Territoriales, relative aux compétences des Communautés de Communes, et emportant obligation de définir l'intérêt communautaire, compétence par compétence,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Valois fixés par arrêté du Préfet de l'Oise le 24 décembre 1996, et notamment son I] 3) « Protection et mise en valeur de l'environnement et du patrimoine »,

CONSIDERANT que la Loi sur l'Eau du 03 janvier 1992 a institué l'obligation, pour les collectivités, de contrôler les installations d'assainissement non collectif à partir du 1^{er} janvier 2006,

CONSIDERANT l'intérêt que revêt pour les communes membres la gestion de cette compétence à un niveau intercommunal,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la prise de compétence « Service Public du Contrôle de l'Assainissement Non Collectif d'Intérêt Communautaire », en insérant dans l'article 3) « Protection et mise en valeur de l'environnement et du patrimoine » du I] des statuts :

Est d'intérêt communautaire :

- Service public du contrôle des assainissements non collectifs, tel que prévu par l'arrêté ministériel du 06 mai 1996, à savoir :
 - o Vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages,
 - o Vérification périodique de leur fonctionnement,
 - o Vérification de la réalisation périodique des vidanges, et dans le cas où la filière en comporte, vérification périodique des dispositifs de dégraissage.

Fait à Crépy en Valois, le 03 février 2005.



Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 18/02/05



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du trois février de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en Salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le vingt et un janvier deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 75

Pouvoirs : 10

Votants : 85

Absents : 18

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – DALONGEVILLE Fabrice – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BELEGAUD Philippe(s) – Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – MM. TRAISNEL Jacques – LAISIER Claude – FOUBERT Arnaud – GIRAUDON Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – DELLOUE Alain(s) – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DAUDRE Yves – MAGNIN Michel – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – THUILLIER Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETANG Jean-Claude(s) – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – DELAHAYE Xavier(s) – Mmes RAMBERT Carinne(s) – CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – GABES André(s) – Mmes DENIS Catherine – GOUPILLON Maryse – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joëlle – TOUPET Jean-Claude(s) – TAVERNIER Thierry(s) .

Absents : M. RYCHTARIK Jean-Paul – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DOUET Jean-Paul – SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – PETERS Michel – CHOUVELON Jean-Claude – LEFRANC Daniel – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand – LEN Laurent.

Pouvoirs : M MOQUET Philippe (Baron) à M. LOISELEUR Jean-Michel (Baron) – M. BOULLAND Philippe (Betz) à NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – M. PELLERIN Jean (Betz) à Mme de BESOMBES (Neufchelles) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. CHARTIER Jean-Claude (Eve) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. BONNEL Jean-Philippe (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) - M. PROFFIT Benoît (Mareuil S/Ourcq) à M. ADAM Daniel (Mareuil S/Ourcq) – Mme DUMONT Christine (Morierval) à Mme GUILLON Marie-Odile (Morierval) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) – M. PICARD Michel (Ver S/Launette) à M. CHERON Michel (Ver S/Launette).

Secrétaire de séance : M. BURATTI Sylvain.

Délibération n° 2005 / 07



Objet : Prise de Compétence « Equipement Aquatique d'Intérêt Communautaire »

VU la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004, codifiée à l'article L. 5214 - 16 du Code Général des Collectivités Territoriales, relative aux compétences des Communautés de Communes, et emportant obligation de définir l'intérêt communautaire, compétence par compétence,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Valois fixés par arrêté du Préfet de l'Oise le 24 décembre 1996,

CONSIDERANT les conclusions et les propositions de l'étude de faisabilité et de pré-programmation d'un équipement aquatique d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT que la prise de compétence est rendue nécessaire pour la création et la gestion de cet équipement,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A la majorité,
(72 pour, 5 contre, 8 abstentions)

APPROUVE la prise de compétence « Equipement Aquatique d'Intérêt Communautaire », en créant un article 5) « Equipement Aquatique d'Intérêt Communautaire » dans le II] des statuts, tel que :

- 5) « Equipement Aquatique d'Intérêt Communautaire »
 - o Construction, aménagement et gestion d'équipement aquatique d'intérêt communautaire. Est considéré d'intérêt communautaire le futur complexe aquatique intercommunal qui sera implanté à Crépy en Valois.
 - o Ne sont pas considérées d'intérêt communautaire les piscines préexistantes sur le Valois : Piscine couverte de Crépy en Valois, Piscine découverte de Vauciennes qui restent, par conséquent communales.

Fait à Crépy en Valois, le 03 février 2005.

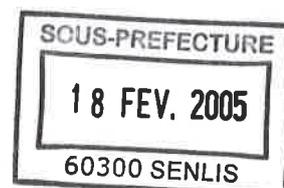


Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 18/02/05



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
Président,



DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

Séance du trois février de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en Salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le vingt et un janvier deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 75

Pouvoirs : 10

Votants : 85

Absents : 18

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – DALONGEVILLE Fabrice – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BELEGAUD Philippe(s) – Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – MM. TRAISNEL Jacques – LAISIER Claude – FOUBERT Arnaud – GIRAUDON Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – DELLOUE Alain(s) – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DAUDRE Yves – MAGNIN Michel – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – THUILLIER Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETANG Jean-Claude(s) – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – DELAHAYE Xavier(s) – Mmes RAMBERT Carinne(s) – CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – GABES André(s) – Mmes DENIS Catherine – GOUPILLON Maryse – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joëlle – TOUPET Jean-Claude(s) – TAVERNIER Thierry(s).

Absents : M. RYCHTARIK Jean-Paul – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DOUET Jean-Paul – SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – PETERS Michel – CHOUVELON Jean-Claude – LEFRANC Daniel – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand – LEN Laurent.

Pouvoirs : M MOQUET Philippe (Baron) à M. LOISELEUR Jean-Michel (Baron) – M. BOULLAND Philippe (Betz) à NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – M. PELLERIN Jean (Betz) à Mme de BESOMBES (Neufchelles) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. CHARTIER Jean-Claude (Eve) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. BONNEL Jean-Philippe (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – M. PROFFIT Benoît (Mareuil S/Ourcq) à M. ADAM Daniel (Mareuil S/Ourcq) – Mme DUMONT Christine (Morierval) à Mme GUILLON Marie-Odile (Morierval) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) – M. PICARD Michel (Ver S/Launette) à M. CHERON Michel (Ver S/Launette).

Secrétaire de séance : M. BURATTI Sylvain.

Délibération n° 2005 / 08



Objet : CONTRAT RURAL. Budget 2005 du programme d'actions du contrat rural.

VU la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

VU la réunion de Bureau du 20 janvier 2005,

CONSIDERANT le résultat des travaux du Comité technique Collectivités et du Comité de Pilotage du contrat rural,

APRES avoir pris connaissance du programme d'actions du contrat rural pour l'année 2005, et en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 18/02/05



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,

ADOPTE le programme d'actions 2005 du contrat rural suivant :

Nature des opérations <i>Opérations retenues à titre indicatif</i>	Montants prévisionnels de travaux
Etudes d'assainissement TTC : mise à enquête publique de zonages d'assainissement	10 000 € TTC
Etudes d'assainissement HT : Plans d'épandage de plusieurs stations d'épuration : Marolles, Ermenonville, Mareuil sur Ourcq. Etude préalable à l'épandage des boues de la station d'épuration d'Ormoy le Davien.	50 000 € HT
Travaux d'assainissement – Création ou extension de réseau : Maîtrise d'œuvre des projets d'assainissement de La Villeneuve sous Thury et d'Autheuil en Valois.	40 000 € HT
Travaux d'assainissement – Construction de station d'épuration : travaux d'aménagement sur les stations d'épuration existantes de Marolles, Ermenonville, Mareuil sur Ourcq. Maîtrise d'œuvre du projet de nouvelle station d'épuration à Marolles.	80 000 € HT
Etude de schéma d'alimentation en eau potable – et étude hydrogéologique d'environnement des captages.	405 665 € HT
Fonctionnement de la cellule d'animation :	74 400 € TTC

PRECISE en ce qui concerne l'étude du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et de l'étude hydrogéologique d'environnement des captages que les notifications des marchés ne seront adressées à l'attributaire que sous réserve d'inscription de la première tranche de 405 665 € HT au Budget primitif 2005 ;

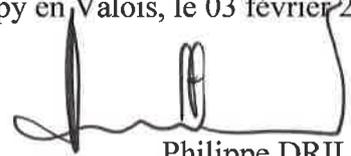
PRECISE que l'autorisation de signer les documents constitutifs des marchés attribués à B et R Ingénierie ne pourra avoir lieu avant la décision d'inscription des crédits y afférents le 31 mars lors de l'approbation du Budget primitif 2005.

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois à solliciter les subventions et éventuelles dérogations pour ce programme y compris le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Général de l'Oise et tous autres partenaires possibles ;

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois et/ou le Président de la Commission Eau Assainissement à signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre ce programme ;

Fait à Crépy en Valois, le 03 février 2005.




Philippe DRILLET
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du trois février de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en Salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le vingt et un janvier deux mille cinq.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 75

Pouvoirs : 10

Votants : 85

Absents : 18

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – DALONGEVILLE Fabrice – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BELEGAUD Philippe(s) – Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – SAPET Joël – HAQUIN Benoît – PRADDAUDE Pierre – Mme DOUAT Virginie(s) – MM. TRAISNEL Jacques – LAISIER Claude – FOUBERT Arnaud – GIRAUDON Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – DELLOUE Alain(s) – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DAUDRE Yves – MAGNIN Michel – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. DUPILLE Philippe – THUILLIER Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – SZKOBEL Denis – DELETANG Jean-Claude(s) – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – DELAHAYE Xavier(s) – Mmes RAMBERT Carinne(s) – CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – GABES André(s) – Mmes DENIS Catherine – GOUPILLON Maryse – MM. NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joëlle – TOUPET Jean-Claude(s) – TAVERNIER Thierry(s).

Absents : M. RYCHTARIK Jean-Paul – Mme VALUN Yvette – MM. PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – DOUET Jean-Paul – SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – PETERS Michel – CHOUVELON Jean-Claude – LEFRANC Daniel – MORA Roger – BACOT François – OURY Bertrand – LEN Laurent.

Pouvoirs : M. MOQUET Philippe (Baron) à M. LOISELEUR Jean-Michel (Baron) – M. BOULLAND Philippe (Betz) à NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – M. PELLERIN Jean (Betz) à Mme de BESOMBES (Neufchelles) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – M. CHARTIER Jean-Claude (Eve) à M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) – M. BONNEL Jean-Philippe (Fresnoy la Rivière) à M. TISON Pierre (Fresnoy la Rivière) – M. PROFFIT Benoît (Mareuil S/Ourcq) à M. ADAM Daniel (Mareuil S/Ourcq) – Mme DUMONT Christine (Morierval) à Mme GUILLON Marie-Odile (Morierval) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. MAGNIN Michel (Lagny le Sec) – M. PICARD Michel (Ver S/Launette) à M. CHERON Michel (Ver S/Launette).

Secrétaire de séance : M. BURATTI Sylvain.

Délibération n° 2005 / 09

OBJET : Avenant n°1 au marché de construction de la déchetterie de Betz

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 novembre 2003 décidant la construction d'une déchetterie à Betz et confiant la maîtrise d'ouvrage au Syndicat mixte de la Vallée de l'Oise,

CONSIDERANT la notification la notification en date du 06 août 2004 du marché de construction, à l'issue d'un appel d'offres négocié, à l'Entreprise VULLO, pour le lot 5 « gros œuvre étendu », et à l'entreprise EUROVIA, pour le lot 6 « VRD plantations »,



CONSIDERANT que des travaux de génie civil supplémentaires doivent être confiés à l'Entreprise Eurovia pour prolonger les réseaux divers (eau potable, électricité, téléphone) jusqu'en limite de propriété,

CONSIDERANT que cette prestation supplémentaire sera réglée au prix net et forfaitaire de 10 624,40 € HT, ce qui engendre une augmentation de 2,74 % du montant initial du marché,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,**

AUTORISE Monsieur Le Président du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise à signer un avenant n°1 au marché de construction de la déchetterie de Betz, pour permettre à l'Entreprise Eurovia, attributaire du lot n°6 « VRD Plantations », de prolonger les réseaux divers jusqu'en limite de propriété.

**Fait et délibéré le 3 février 2005,
à Crépy en Valois,**



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le 04 mars 05



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 10 MARS 2005**

Date de la séance : 10 mars 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 02 mars 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 16

Pouvoirs : 1

Votants : 17



Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Arnaud FOUBERT, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Philippe CALLENS à M. Philippe DRILLET.

Absents excusés : Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Guy MOREAU.

Délibération n° 2005 / 10

Objet : **Contrat rural - Volet Collectivités - Programme d'actions 2005. Accords de subventions :**

- Commune de Marolles – Installation d'une turbine d'aération flottante sur la station d'épuration existante,
- Commune d'Ivors – Construction d'un réseau de collecte des eaux usées – 2^{ème} tranche de financement,
- Commune d'Ivors – Construction d'une station d'épuration de 300 EH – 2^{ème} tranche de financement,
- Commune d'Ormoy le Davien – Construction d'un réseau de collecte des eaux usées – 2^{ème} tranche de financement,
- Commune d'Ormoy le Davien – Construction d'une station d'épuration de 300 EH – 2^{ème} tranche de financement,
- Commune de Nanteuil le Haudouin – Fourniture et pose d'un poste de refoulement,
- Commune de Nanteuil le Haudouin – Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées,
- Commune de Nanteuil le Haudouin – Mission de suivi-animation des travaux de mise en conformité des branchements de particuliers,
- Commune de Nanteuil le Haudouin – Mise en conformité de 47 branchements de particuliers,
- Commune de Betz – Etude parcellaire préalable à une mise en conformité des branchements des particuliers – 2^{ème} tranche de financement.

VU la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

VU la délibération du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d'attribution des aides pour les opérations inscrites au volet Collectivités et Fonctionnement du contrat rural,

VU la délibération n°2004/88 du 7 octobre 2004 par laquelle le Conseil communautaire a modifié le règlement d'attribution des aides approuvé le 13 décembre 2001,

VU la délégation du 13 décembre 2001 pour l'examen des dossiers instruits dans le cadre du contrat rural et la décision de versement des subventions,

VU la délibération n°2004/87 du 7 octobre 2004, par laquelle le Conseil communautaire a sollicité l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour mettre en œuvre des actions supplémentaires dans le cadre du programme d'actions 2004,

APRES avoir pris connaissance des demandes d'aides déposées par les collectivités du pays de Valois, dans le cadre du contrat rural,

CONSIDERANT les avis qu'ont portés le Comité technique Collectivités et le Comité de pilotage sur ces demandes d'aides,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE d'accorder :

➤ A la commune de Marolles	Pour l'installation d'une turbine d'aération flottante sur la station d'épuration existante. Une dérogation a été accordée par le Bureau en date du 14/06/04.	Une subvention de 5 150,00 € ;
➤ A la commune d'Ivors	Pour les travaux suivants : Construction d'un réseau de collecte des eaux usées : Grande Rue, rue de Villers, rue de Picardie, rue de Crépy, rue de la Fontaine, rue du Jeu d'Arc, ruelle du Château. Pose de 1 975 ml de canalisations principales en grès CR 160 de diamètre 200 mm, 680 ml de canalisations de branchement en grès CR 160 de diamètre 150 mm, 100 branchements. Marché SADE. Maîtrise d'œuvre. Coordination SPS. Frais de publicité. Contrôles extérieurs. Travaux sous Charte Qualité Aisne	Une subvention de 116 360,00 € ;

	Ardennes Oise <u>2^{ème} tranche de financement</u>	
➤ A la commune d'Ivors	Pour les travaux suivants : Construction d'une station d'épuration de 300 EH sur le lieu dit « le Haut Boursonne et les Justices » - terrain d'une surface égale à 20 000 m ² . Marché SADE. Maîtrise d'œuvre. Amenée des réseaux d'eau, électricité et France Telecom. Frais de publicité. Acquisition foncière et frais associés (levé topographique du terrain de la station et frais de notaire). <u>2^{ème} tranche de financement</u>	Une subvention de 40 709,00 € ;
➤ A la commune d'Ormoil le Davien	Pour les travaux suivants : Construction d'un réseau de collecte des eaux usées : rue des Tilleuls, rue des Peupliers, rue des Marronniers, rue des Acacias, rue des Buis. Pose de 1 635 ml de canalisations principales en grès CR 160 de diamètre 200 mm, 616 ml de canalisations de branchement en PVC CR 8 de diamètre 160 mm, 80 branchements. Marché BARRIQUAND/SADE. Maîtrise d'œuvre. Coordination SPS. Frais de publicité. Contrôles extérieurs. Travaux sous Charte Qualité Aisne Ardennes Oise <u>2^{ème} tranche de financement</u>	Une subvention de 48 449,00 € ;
➤ A la commune d'Ormoil le Davien	Pour les travaux suivants : Construction d'une station d'épuration de 300 EH sur le lieu dit « Corbinfosse » - terrain d'une surface égale à 10 000 m ² . Marché MSE. Maîtrise d'œuvre. Amenée des réseaux d'eau, électricité et France Telecom. Frais de publicité. Acquisition foncière et frais associés (levé topographique du terrain de la station et frais de notaire). <u>2^{ème} tranche de financement</u>	Une subvention de 44 527,50 €.
➤ A la commune de Nanteuil le Haudouin	Pour la fourniture et la pose d'un poste de refoulement au niveau de la rue du Glousset.	Une subvention de 27 400,00 € ;
➤ A la commune de Nanteuil le Haudouin	Pour la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées : ruelle des Eaux Sauvages, rue Missa, rue de Crépy, rue Jules Dubrulle, rue du Glousset, Rue Saint Laurent, Rue de	Une subvention de 504 402,00 € ;

	l'Hôtel Dieu, rue Charles Lemaire, rue du Puisseau, rue de Lizy, rue Beauregard et tronçon à l'amont de la station d'épuration.	
➤ A la commune de Nanteuil le Haudouin	Pour la mission de suivi-animation des travaux de mise en conformité des branchements et le contrôle de conformité des travaux	Une subvention de 7 308,00 € ;
➤ A la commune de Nanteuil le Haudouin	Pour la mise en conformité de 47 branchements particuliers dont 40 déconnexions des eaux pluviales et 7 raccordements des eaux usées.	Une subvention de 37 692,00 €.
➤ A la commune de Betz	Pour l'étude parcellaire préalable à une mise en conformité des branchements d'assainissement en domaine privé (435 logements). <u>2^{ème} tranche de financement</u>	Une subvention de 18 842,00 € ;

AUTORISE le Président à signer les documents permettant le versement de ces subventions ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2005, chapitre 65, article 65 754.

Fait et délibéré le 10 mars 2005, à Nanteuil-le-Haudouin.



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 22 mars 05

date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,

Contrat rural du Pays de Valois

**VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES EN COMITE DE PILOTAGE
DU 07 JUILLET 2004**

Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	subventio aux	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
EU/02-23	Commune de Betz	Etude parcellaire préalable à une mise en conformité des branchements d'assainissement en domaine privé (435 logements). Travaux liés à la convention n°20.	66 354 € HT	70%	1 ^{ère} tranche = 27 606 € 2 ^{ème} tranche = 18 842 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'ordre de service Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : ✓ Rapports définitifs à fournir en 2 exemplaires comprenant notamment : les fiches inventaires pour chacune des 435 habitations, le chiffrage technique et financier des travaux, les états d'avancement trimestriel, le rapport de bilan. ✓ Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.
EU/03-40	Commune d'Ivros	Construction d'un réseau de collecte des eaux usées : Grande Rue, rue de Villers, rue de Picardie, rue de Crépy, rue de la Fontaine, rue du Jeu d'Arc, ruelle du Château. Pose de 1 975 ml de canalisations principales en grès CR 160 de diamètre 200 mm, 680 ml de canalisations de branchement en grès CR 160 de diamètre 150 mm, 83 branchements (100 logements raccordés). Marché SADE. Maîtrise d'œuvre. Coordination SPS. Frais de publicité. Contrôles extérieurs. Travaux sous Charte Qualité Aisne Ardennes Oise.	632 720 € H.T	50%	1 ^{ère} tranche de financement : 200 00 € 2 ^{ème} tranche : 116 360 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 36 mois Fournir une copie de l'ordre de service et du marché Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : ✓ Plan de recollement, ✓ Copie du procès verbal de réception des travaux, ✓ Rapport du contrôle de l'étanchéité, ✓ Rapport du contrôle de compactage, ✓ Rapport des contrôles visuels et télévisuels, ✓ Rapports à fournir en 2 exemplaires, ✓ Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

Contrat rural du Pays de Valois

**VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES EN COMITE DE PILOTAGE
DU 07 JUILLET 2004**

Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	subvention	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
EU/03-41	Commune d'Ivors	Construction d'une station d'épuration de 300 EH sur le lieu dit « le Haut Boursonne et les Justices » - terrain d'une surface égale à 20 000 m ² . Marché SADE. Maîtrise d'œuvre. Amenée des réseaux d'eau, électricité et France Telecom. Frais de publicité. Acquisition foncière et frais associés (levé topographique du terrain de la station et frais de notaire).	191 418 € HT	50 %	1 ^{ère} tranche = 55 000 € 2 ^{ème} tranche = 40 709 €	<p>Elimination d'une pollution égale ou supérieure à :</p> <p>Matières organiques : 16,8 kg/ jour ou 94 % d'efficacité Matières en suspension : 25,8 kg/ jour ou 96 % d'efficacité Matières azotées : 3,8 kg/ jour ou 85 % d'efficacité</p> <p>Délai contractuel d'exécution des travaux = 36 mois</p> <p>Réaliser une étude du milieu naturel pour observer la qualité amont/aval du point de rejet sur le rû d'Autheuil de la future station d'épuration.</p> <p>Fournir les données de l'autosurveillance à la Communauté de Communes du Pays de Valois.</p> <p>Copie du marché et de l'ordre de service à fournir au commencement des travaux</p> <p>Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ A Compléter ✓ Copie du procès verbal de réception des travaux ✓ Attestation d'achèvement et de conformité.
EU/03-40	Commune d'Ormoy le Davien	Construction d'un réseau de collecte des eaux usées : rue des Tilleuls, rue des Peupliers, rue des Marronniers, rue des Acacias, rue des Buis. Pose de 1 635 ml de canalisations principales en grès CR 160 de diamètre 200 mm, 616 ml de canalisations de branchement en PVC CR 8 de diamètre 160 mm, 80 branchements. Marché BARRIQUAND/SADE. Maîtrise d'œuvre. Coordination SPS. Frais de publicité. Contrôles extérieurs. Travaux sous Charte Qualité Aisne Ardennes Oise	496 898 € H.T	50%	1 ^{ère} tranche = 200 000 € 2 ^{ème} tranche = 48 449 €	<p>Délai contractuel d'exécution des travaux = 36 mois</p> <p>Fournir une copie de l'ordre de service et du marché</p> <p>Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan de recollement, ✓ Copie du procès verbal de réception des travaux, ✓ Rapport du contrôle de l'étanchéité, ✓ Rapport du contrôle de compactage, ✓ Rapport des contrôles visuels et télévisuels, ✓ Rapports à fournir en 2 exemplaires, ✓ Attestation d'achèvement et de conformité des travaux. <p>Engagement de l'attributaire : prendre des dispositions pour protéger le captage d'AEP lors du chantier, ainsi qu'après mise en service du réseau de collecte des eaux usées.</p>

Contrat rural du Pays de Valois

**VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES EN COMITE DE PILOTAGE
DU 07 JUILLET 2004**

Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	subventio aux	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
EU/03-41	Commune d'Ormoy le Davien	Construction d'une station d'épuration de 300 EH sur le lieu dit « Corbinfosse » - terrain d'une surface égale à 10 000 m ² . Marché MSE. Maîtrise d'œuvre. Amenée des réseaux d'eau, électricité et France Telecom. Frais de publicité. Acquisition foncière et frais associés (levé topographique du terrain de la station et frais de notaire).	199 055 € HT	50 %	1 ^{ère} tranche = 55 000 € 2 ^{ème} tranche = 44 527, 50 €	<p>Elimination d'une pollution égale ou supérieure à :</p> <p>Matières organiques : 17 kg/ jour ou 95 % d'efficacité Matières en suspension : 25,8 kg/ jour ou 96 % d'efficacité Matières azotées : 4,1 kg/ jour ou 92 % d'efficacité Délai contractuel d'exécution des travaux = 36 mois Réaliser une étude géotechnique pour vérifier les hypothèses de l'entreprise MSE en ce qui concerne les fondations. Fournir les données de l'autosurveillance à la Communauté de Communes du Pays de Valois. Copie du marché et de l'ordre de service à fournir au commencement des travaux Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ A Compléter ✓ Copie du procès verbal de réception des travaux ✓ Attestation d'achèvement et de conformité.

Contrat rural du Pays de Valois

**VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES EN COMITE DE PILOTAGE
DU 13 DECEMBRE 2004**

Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	subventio aux	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
EU/04 -	Commune de Nanteuil le Haudouin	Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées. Fourniture et pose d'un poste de refoulement au niveau de la rue du Glousset. Dérogation accordée en date du 28/10/04. Travaux sous Charte Qualité Aisne Ardennes Oise	54 800 € H.T	50%	27 400 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 36 mois Fournir une copie de l'ordre de service et du marché Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan de recollement, ✓ Copie du procès verbal de réception des travaux, ✓ Rapport des contrôles extérieurs, ✓ Attestation d'achèvement et de conformité des travaux. Engagement de l'attributaire : approbation du zonage d'assainissement.
EU/03-41	Commune de Marolles	Installation d'une turbine d'aération flottante sur la station existante. Dérogation accordée en date du 14/06/04.	10 300 € HT	50%	5 150 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 12 mois Fournir une copie de l'ordre de service Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Procès verbal de réception des travaux ; ✓ Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

Contrat rural du Pays de Valois

**VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES EN COMITE DE PILOTAGE
DU 13 DECEMBRE 2004**

Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	ubventio aux	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
EU/04 -	Commune de Nanteuil le Haudouin	Mission de suivi animation des travaux de mise en conformité des branchements de particuliers et contrôle de ces travaux.	14 616,30 € TTC	50%	7 308 €	<p>Délai contractuel d'exécution des travaux : 36 mois</p> <p>Pièces à fournir au commencement des travaux : lettres de commande ou ordres de service</p> <p>Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Certificats de conformité des branchements contrôlés, ✓ Rapports finaux en deux exemplaires, ✓ Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
EU/04 -	Commune de Nanteuil le Haudouin	Réalisation de mise en conformité de 47 branchements particuliers en domaine privé dont 40 déconnexions des eaux pluviales et 7 raccordements des eaux usées.	75 385 € TTC	50%	37 692 €	<p>Délai contractuel d'exécution des travaux : 36 mois</p> <p>Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Certificats de conformité pour chacun des 47 branchements, ✓ Factures, ✓ Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

ANNEXE : Accords de subvention

Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	subventio aux	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
EU/04-	Commune de Nanteuil le Haudouin	<p>Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Remplacement des canalisations existantes par des canalisations en grès</i> : 496 ml rue des Eaux Sauvages, 149 ml rue Missa, 270 ml rues Jules Dubrulle – du Glousset – St Laurent, 172 ml tronçon à l'amont de la station d'épuration, 328 ml rues de l'Hôtel Dieu – Charles Lemaire – Puisseau ; ✓ <i>Chemisage</i> : 61 ml rue de Crépy, 120 ml rue de Lizy, 60 ml rue Beauregard. <p>Dérogation accordée en date du 28/10/04.</p> <p>Travaux sous Charte Qualité Aisne Ardennes Oise.</p>	1 008 804 € H.T.	50%	504 402 €	<p>Délai contractuel d'exécution des travaux : 36 mois.</p> <p>Pièces à fournir au commencement des travaux : copie du marché et de l'ordre de service.</p> <p>Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de recollement - Copie du procès verbal de réception des travaux - Rapport du contrôle de l'étanchéité - Rapport du contrôle de compactage - Rapport des contrôles visuels et télévisuels - Rapports à fournir en 2 exemplaires - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux. <p>Approbation d'un zonage d'assainissement. Réalisation du poste de refoulement du lot 2 du marché de travaux.</p>

**BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 10 MARS 2005**

Date de la séance : 10 mars 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 02 mars 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 16

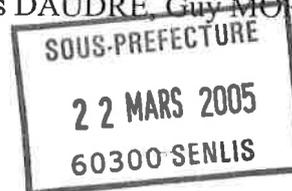
Pouvoirs : 1

Votants : 17

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Arnaud FOUBERT, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Philippe CALLENS à M. Philippe DRILLET.

Absents excusés :. Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Guy MOREAU.



Délibération n° 2005 / 11

Objet : **Contrat rural - Volet Collectivités - Programme d'actions 2005. Accord de dérogation :**

- Commune d'Acy en Multien – Mise en conformité de la filière d'élimination des boues de la station d'épuration

VU la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

VU la délibération du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d'attribution des aides pour les opérations inscrites au volet Collectivités et Fonctionnement du contrat rural,

VU la délibération n°2004/88 du 7 octobre 2004 par laquelle le Conseil communautaire a modifié le règlement d'attribution des aides approuvé le 13 décembre 2001,

VU la délégation du 13 décembre 2001 pour l'examen des dossiers instruits dans le cadre du contrat rural et la décision de versement des subventions,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE d'accorder une dérogation à compter du 1^{er} décembre 2004 :

- ✓ A la commune d'Acy en Multien pour commencement anticipé d'une étude de plan d'épandage, ainsi que de travaux pour stocker les boues d'épuration de la station de traitement des eaux usées.

PRECISE que cette dérogation ne constitue pas une décision d'aide mais permet à la commune d'Acy en Multien de ne pas perdre ses droits.

Fait et délibéré le 10 mars 2005, à Nanteuil-le-Haudouin.



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 22 mars 05



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 10 MARS 2005**

Date de la séance : 10 mars 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 02 mars 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 16

Pouvoirs : 1

Votants : 17

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Arnaud FOUBERT, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Philippe CALLENS à M. Philippe DRILLET.

Absents excusés : Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Guy MOREAU.

Délibération n° 2005 / 12

Objet : **Etude préliminaire à la détermination d'un nouveau siège pour la Communauté de Communes / Autorisation de recourir au CAUE**

SOUS-PREFECTURE

22 MARS 2005

60300 SENLIS

VU le Code Général des Collectivités Locales, et notamment la cinquième partie relative à la coopération locale,

CONSIDERANT que l'exiguïté des locaux actuellement occupés par les services administratifs de la Communauté de Communes rend désormais nécessaire la conduite d'une étude visant à déménager le siège dans des locaux plus grands et mieux adaptés à l'exercice des missions dévolues la Communauté de Communes,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de confier au CAUE de l'Oise (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Oise) une mission visant à :

- évaluer les besoins en superficie de bureau du siège de la Communauté de Communes,

- procéder à une analyse comparative des différentes options envisageables dans le cadre d'un déménagement du siège de la Communauté de Communes (achat, construction, location, réhabilitation),

PROPOSE l'inscription d'un crédit de 9 000,00 € au BP 2005 afin de permettre le lancement de cette étude,

AUTORISE le Président à signer la convention nécessaire avec le CAUE de l'Oise, siégeant à La Cabotière, Parc du Château, 60635 Chantilly,

Fait et délibéré le 10 mars 2005, à Nanteuil-le-Haudouin.



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le 22 mars 05



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 10 MARS 2005**

Date de la séance : 10 mars 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 02 mars 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 16

Pouvoirs : 1

Votants : 17

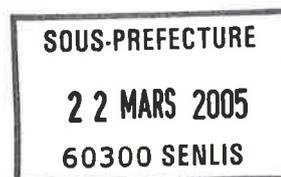
Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Arnaud FOUBERT, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Philippe CALLENS à M. Philippe DRILLET.

Absents excusés : Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Guy MOREAU.

Délibération n° 2005 / 13

Objet : Contrat de location de bureaux



VU le Code Général des Collectivités Locales, et notamment la cinquième partie relative à la coopération locale,

CONSIDERANT que l'exiguïté des locaux actuellement occupés par les services administratifs de la Communauté de Communes rend nécessaire l'implantation d'une partie des services dans des locaux extérieurs au siège,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE d'autoriser le Président à signer un contrat de bail reconductible avec Maître Hainsselin, notaire, implanté au 12 Place de la République, 60440 Nanteuil le Haudouin, afin de louer 80 m2 de bureaux situés Rue Gambetta, 60440 Nanteuil le Haudouin.

PROPOSE l'inscription des crédits nécessaires au BP 2005 dans le but de permettre l'utilisation de ces nouveaux locaux à compter du 1^{er} avril 2005,

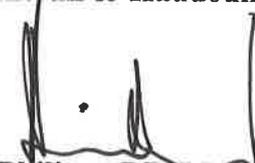
le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le 22 mars 05

 date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



Fait et délibéré le 10 mars 2005, à Nanteuil-le-Haudouin.



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

**BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 10 MARS 2005**

Date de la séance : 10 mars 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 02 mars 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 16

Pouvoirs : 1

Votants : 17

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Arnaud FOUBERT, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Philippe CALLENS à M. Philippe DRILLET.

Absents excusés : Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Guy MOREAU.

Délibération n° 2005 / 14

Objet : **Convention Fleur des archers du Valois / Ville de Crépy et Association des Amis du Musée.**

VU l'Article L. 5211-10 7° du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Bureau peut recevoir délégation des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

VU la Délibération n° 2004-70 du Bureau Communautaire du 16 septembre 2004 prévoyant l'organisation d'une Fête de l'Archerie appelée « Fleur des Archers du Valois »,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place des partenariats pour organiser une manifestation d'une telle ampleur,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**



AUTORISE le président à signer la convention de partenariat avec la Ville de Crépy-en-Valois et l'Association des amis du musée.

Fait et délibéré le 10 mars 2005, à Nanteuil-le-Haudouin.



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 30 mars 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**CONVENTION DE PARTENARIAT
RELATIVE A
LA FLEUR DES ARCHERS DU VALOIS**

ENTRE

La Communauté de communes du Pays de Valois, représentée par son Président, monsieur Philippe DRILLET
et

La Ville de Crépy-en-Valois, représentée par son Maire, monsieur Pierre PRADDAUDE,
et

L'Association des amis du musée de l'archerie, représentée par son Président, monsieur Laurent SCART,

il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention,

- la Communauté de communes,
- la Ville de Crépy-en-Valois,
- l'association des amis du musée de l'archerie

définissent le partenariat mis en place pour les actions menées par le musée de l'archerie et du Valois, dans le cadre de la préparation et de l'animation de la *Fleur des archers du Valois* organisée à Duvy le 26 juin 2005.



ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de communes, étant à l'initiative du projet, s'engage à en assurer la coordination, sous la responsabilité de sa commission patrimoine/tourisme.

La Communauté de communes s'engage à prendre en charge les frais occasionnés par les actions menées spécifiquement pour la *Fleur des archers du Valois*, dans la limite des montants indiqués ci-dessous.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DE LA VILLE DE CREPY ET DE L'ASSOCIATION

La Ville de Crépy et l'Association s'engagent à mettre en place et à assurer la bonne réalisation des actions indiquées ci-dessous.

La Ville de Crépy et l'Association s'engagent à assurer la meilleure promotion à cet événement intercommunal et à inciter les habitants du Valois à y participer.

ARTICLE 4 : ANIMATIONS SCOLAIRES

1°) De décembre à mars, le musée de l'archerie proposera aux classes primaires du Valois un atelier pédagogique de découverte des traditions de l'archerie. Le coût de ces animations (25 € par classe) sera pris en charge par la Communauté de communes, dans la limite de 50 classes.

A l'issue des animations, la Ville de Crépy émettra à l'intention de la Communauté de communes un titre de recettes correspondant aux animations effectuées.

2°) Un livret pédagogique sera réalisé afin de le distribuer aux enfants lors des ateliers. Ce livret sera conçu par le musée de l'archerie. Il sera soumis pour avis à la Communauté de communes.

L'impression sera effectuée, après réception du bon de commande de la Communauté de communes, par un prestataire extérieur, qui adressera sa facture à la Communauté de communes. Celle-ci aura un montant maximal de 960 € HT.

3°) Pour ces animations, trois mallettes documentaires seront réalisées par le musée de l'archerie et mises à disposition des classes.

Après réception du bon de commande de la Communauté de communes, l'Association des amis du musée enverra sa facture à la Communauté de communes.

Le coût de chaque mallette sera au maximum de 71 € TTC.

4°) A l'issue de l'atelier pédagogique, les classes seront invitées à réaliser un blason décoré. Ces blasons feront l'objet d'un vote du public, le jour de la *Fleur des archers du Valois*.

Après réception du bon de commande de la Communauté de communes, l'Association des amis du musée enverra sa facture à la Communauté de communes pour la fourniture des blasons vierges aux classes.

Le coût de chaque blason sera au maximum de 0,60 € TTC.

ARTICLE 5 : EXPOSITION

A l'occasion de la *Fleur des archers du Valois*, le musée de l'archerie organisera à Duvy une exposition sur la tradition de l'archerie.

1°) Pour cette exposition, le musée de l'archerie réalisera des panneaux explicatifs. Ces panneaux seront conçus par le musée de l'archerie. Ils seront soumis pour avis à la Communauté de communes et au comité de pilotage Archerie.

L'impression des panneaux sera effectuée, après réception du bon de commande de la Communauté de communes, par un prestataire extérieur, qui adressera sa facture à la Communauté de communes. Celle-ci aura un montant maximal de 870 € HT.

2°) Ces panneaux seront complétés par des objets issus des collections du musée.

Le transport des objets et du matériel d'exposition sera réalisé par les soins de la Ville et de l'Association. Cette exposition sera couverte par l'assurance de la Ville de Crépy. Un gardiennage de nuit sera assuré dans la nuit de samedi à dimanche par l'organisation de la manifestation.

3°) Durant l'exposition, le musée de l'archerie proposera aux enfants un atelier de décor de blasons. La Communauté de communes transmettra au musée le tracé en noir et blanc du blason créé spécialement pour la *Fleur des archers du Valois*. Le musée en assurera la duplication en 200 exemplaires, format A 3.

4°) L'Association pourra disposer d'un stand de vente à Duvy, le 26 juin 2005.

ARTICLE 6 : SOIREES ORGANISEES AU MUSEE

1°) L'Association programmera et organisera, avec l'aide de la ville, une conférence gratuite sur les traditions de l'archerie dans le Valois. Elle assurera, avec l'aide de la Communauté de communes, la communication de la conférence.

Cette conférence sera programmée, sous réserve de modification, le 11 mai à 18 h 30. Elle sera l'occasion de présenter la prochaine *Fleur des archers du Valois*.

2°) Le musée accueillera une soirée précédant la *Fleur des archers du Valois*.

Cette soirée sera organisée par la Communauté de communes, avec l'aide de la Ville et de l'Association, qui mettra à disposition du matériel. La CCPV en assurera la communication.

Cette soirée aura lieu, sous réserve de modification, le 8 juin à 18 h 30.

Les dates de ces soirées seront définies en concertation par les trois partenaires. Les invitations seront cosignées par MM. Praddaude, Scart et Drillet.



ARTICLE 7 : PUBLICITE

Pour l'ensemble de ces opérations, la Ville et l'Association s'engagent à signaler le soutien de la Communauté de communes.

De même, la Communauté de communes, en tant que coordinateur de la *Fleur des archers du Valois*, s'engage à mentionner le partenariat mis en place avec le musée de l'archerie.

Pour chaque type de support (lettres, brochures, mallettes, panneaux...), la mention de la Communauté de communes du Pays de Valois sera soumise pour accord au Président de celle-ci.

ARTICLE 8 : GESTION DU MATERIEL REALISE

Les mallettes documentaires et les panneaux d'exposition appartiendront à la Communauté de communes. Ils seront gérés par le musée qui en assurera le prêt auprès des écoles, compagnies d'arc et autres structures adéquates. En cas de dégradation, l'utilisateur devra en assurer le remplacement.

Chaque année, un bilan écrit des prêts sera transmis à la Communauté de communes.

SOUS-PREFECTURE

30 MARS 2005

60300 SENLIS

ARTICLE 9 : MODALITES DE PAIEMENT

Tous les frais engagés devront impérativement faire l'objet d'un bon de commande *préalable* de la part de Communauté de communes. Les factures des prestataires extérieurs, de la Ville et de l'Association, seront réglées par mandat administratif par la Communauté de communes. Elles ne pourront avoir un montant supérieur aux sommes indiquées ci-dessus.

Tout imprévu, ayant une incidence sur le coût final de l'opération, devra être préalablement signifié à la Communauté de communes du Pays de Valois, qui acceptera ou non de le prendre en charge.

ARTICLE 10 : LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre les éventuels litiges qui pourraient survenir. Si elles n'y parvenaient pas, ces litiges seraient portés devant le tribunal administratif d'Amiens.

Fait en cinq exemplaires

A Crépy-en-Valois,
le
Pour la Mairie

A Crépy-en-Valois,
le
Pour l'Association

A Nanteuil le Haudouin,
le
Pour la Communauté de
communes

Le Maire
Pierre PRADDAUDE

Le Président,
Laurent SCART

Le Président
Philippe DRILLET

**BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 10 MARS 2005**

Date de la séance : 10 mars 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 02 mars 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 16

Pouvoirs : 1

Votants : 17

Etaients présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Arnaud FOUBERT, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Philippe CALLENS à M. Philippe DRILLET.

Absents excusés : Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Guy MOREAU.

Délibération n° 2005 / 15

Objet : **Convention Fleur des archers du Valois / Collège Jean de la Fontaine et Comité Départemental de Tir A l'Arc.**

VU l'Article L. 5211-10 7° du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Bureau peut recevoir délégation des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

VU la Délibération n° 2004-70 du Bureau Communautaire du 16 septembre 2004 prévoyant l'organisation d'une Fête de l'Archerie appelée « Fleur des Archers du Valois »,

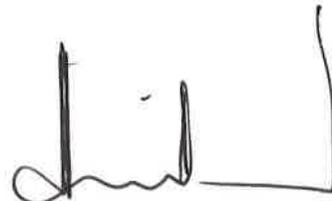
CONSIDERANT la volonté des élus de mettre en place des cycles d'initiation au tir à l'arc dans les classes de 6^e, dans le cadre de la promotion de la 2^e Fleur des archers du Valois,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**



AUTORISE le président à signer la convention de partenariat avec le Collège Jean de La Fontaine de Crépy en Valois et le Comité départemental de tir à l'arc.

Fait et délibéré le 10 mars 2005, à Nanteuil-le-Haudouin.



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 30 mars 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'INITIATION AU TIR A L'ARC DANS LES CLASSES DE 6° DU COLLEGE JEAN DE LA FONTAINE

ENTRE

La Communauté de communes du Pays de Valois, représentée par son Président, monsieur Philippe DRILLET

et

Le collège Jean de La Fontaine, représenté par son Principal, monsieur LESOBRE

et

Le Comité départemental de tir à l'arc, représenté par son Président, monsieur Jean-Claude LAVERNHE,

il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention,

- le Collège Jean de la Fontaine, dûment autorisé par son Conseil d'administration par délibération du , proposera aux classes de 6e des séances d'initiation au tir à l'arc, dans le cadre des heures d'EPS et règlera les factures afférentes,
- le Comité départemental de tir à l'arc animera ces séances d'initiation et les facturera au collège,
- la Communauté de communes versera au collège une subvention qui couvrira le montant des factures mentionnées ci-dessus.

Cette initiation au tir à l'arc consistera en six, sept ou huit séances pour chaque classe de 6°.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de communes, étant à l'initiative du projet, s'engage à en assurer la coordination, sous la responsabilité de sa commission patrimoine/tourisme.

La Communauté de communes s'engage à mettre à disposition le matériel de ciblerie nécessaire (douze chevalets et douze cibles Grenoble), lorsque les séances se dérouleront au gymnase Michelet.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU COLLEGE

Le Collège, par l'intermédiaire de ses professeurs d'éducation physique et sportive, s'engage à mettre en place et à ranger le matériel de ciblerie, lorsque les séances se dérouleront au gymnase Michelet.

Le Collège s'engage à faire connaître auprès des collégiens, la *Fleur des archers du Valois*, manifestation grand public autour du tir à l'arc, organisée le 26 juin à Duvy. Il s'engage en particulier à inciter les élèves des classes de 6° à s'inscrire au *Challenge des collégiens*, organisé à cette occasion, comme aboutissement du cycle d'initiation au tir à l'arc.

Le Collège s'engage à fournir un bilan écrit de l'initiation au tir à l'arc, récapitulant les aspects positifs de l'opération et les difficultés rencontrées.

En cas de problèmes, le Collège en avertira la Communauté de communes.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DU COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC

Le Comité, s'engage à assurer, en la personne de Catherine Naudot, les séances d'initiation au tir à l'arc.

Le Comité s'engage à mettre à disposition le matériel nécessaire (arcs, flèches et blasons).

En cas de problèmes, le Comité en avertira la Communauté de communes.

ARTICLE 5 : CALENDRIER

Le calendrier des séances d'initiation au tir à l'arc est le suivant :

	6 séances : 17/03 ; 24/03 ; 31/03 ; 07/04 ; 28/04 ; 12/05	6 séances : 19/05 ; 26/05 ; 2/06 ; 09/06 ; 16/06 ; 23/06	7 séances : 17/03 ; 24/03 ; 31/03 ; 07/04 ; 28/04 ; 12/05 ; 19/05
Jeudi 8h30-10h00	Classe de 6 ^e E M. Lauga	Classe de 6 ^e C Mme Quillien	
Jeudi 10h40-12h10	Classe de 6 ^e F M. Lauga	Classe de 6 ^e I Mme Quillien	
Jeudi 14h00-15h30			Classe de 6 ^e A M. Guibert

	6 séances : 21/02 ; 28/02 ; 07/03 ; 14/03 ; 21/03 ; 04/04	8 séances : 25/04 ; 02/05 ; 09/05 ; 16/05 ; 23/05 ; 30/05 ; 06/06 ; 13/06
Lundi 14h05-15h35	Classe de 6 ^e G M. Guinot	Classe de 6 ^e D Mme Levailant

En cas d'impossibilité, de la part du Collège ou du Comité, les séances seront reportées uniquement si il est possible de trouver une date alternative pour les deux partenaires.

Les séances se dérouleront dans la salle Cruyppenninck à l'exception des séances de la classe de 6^e A qui auront lieu au gymnase Michelet.

ARTICLE 6 : MODALITES FINANCIERES

Le montant prévisionnel de l'opération est de 2339,10 €, suivant le tableau récapitulatif ci-dessous.

La somme de 2339,10 € sera donc versée au mois de juin au Collège par la Communauté de communes.

	Tarif horaire	Nb heures	Coût	Tarif / km	Nb km	Coût	Total
Année 2005	22,87	90	2058,3	0,27	1040	280,8	2339,1
Total							2339,1

La copie des factures du Comité sera adressée avec le bilan de l'opération par le Collège à la Communauté de communes, au mois de juin 2005.

Tout imprévu, ayant une incidence sur le coût final de l'opération, devra être préalablement signifié à la Communauté de communes du Pays de Valois, qui acceptera ou non de le prendre en charge.

En cas d'annulation d'une ou plusieurs séances, le montant de la subvention sera réévaluée.

Tout accident sera couvert par les assurances respectives du Collège, du Comité et / ou de l'élève.

ARTICLE 7 : LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre les éventuels litiges qui pourraient survenir. Si elles n'y parvenaient pas, ces litiges seraient portés devant le tribunal administratif d'Amiens.

Fait en quatre exemplaires

A Nanteuil le Haudouin, le ...
Pour la Communauté de communes
Le Président
Philippe DRILLET

A Crépy-en-Valois, le
Pour le Collège
Le Principal
M. LESOBRE

A Compiègne, le
Pour le Comité
Le Président,
Jean-Claude LAVERNHE

**BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 10 MARS 2005**

Date de la séance : 10 mars 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 02 mars 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 16

Pouvoirs : 1

Votants : 17

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Arnaud FOUBERT, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Philippe CALLENS à M. Philippe DRILLET.

Absents excusés : Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Guy MOREAU.

Délibération n° 2005 / 16

Objet : Convention Fleur des archers du Valois / Collège Gérard de Nerval et Comité Départemental de Tir A l'Arc.

VU l'Article L. 5211-10 7° du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Bureau peut recevoir délégation des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

VU la Délibération n° 2004-70 du Bureau Communautaire du 16 septembre 2004 prévoyant l'organisation d'une Fête de l'Archerie appelée « Fleur des Archers du Valois »,

CONSIDERANT la volonté des élus de mettre en place des cycles d'initiation au tir à l'arc dans les classes de 6^e, dans la perspective de la 2^e Fleur des archers du Valois,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**



AUTORISE le président à signer la convention de partenariat avec le Collège Gérard de Nerval de Crépy en Valois et le Comité départemental de tir à l'arc.

Fait et délibéré le 10 mars 2005, à Nanteuil-le-Haudouin.



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le 30 mars 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'INITIATION AU TIR A L'ARC DANS LES CLASSES DE 6^e DU COLLEGE GERARD DE NERVAL

ENTRE

La Communauté de communes du Pays de Valois, représentée par son Président, monsieur Philippe DRILLET
et

Le collège Gérard de Nerval, représenté par sa Principale, madame GIROU
et

Le Comité départemental de tir à l'arc, représenté par son Président, monsieur Philippe BOUCLET,

il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention,

- le Collège Gérard de Nerval, dûment autorisé par son Conseil d'administration par délibération du 24 septembre 2004, proposera aux classes de 6^e des séances d'initiation au tir à l'arc, dans le cadre des heures d'EPS et règlera les factures afférentes,
- le Comité départemental de tir à l'arc animera ces séances d'initiation et les facturera au collège,
- la Communauté de communes versera au collège une subvention qui couvrira le montant des factures mentionnées ci-dessus.

Cette initiation au tir à l'arc consistera en sept séances pour chaque classe de 6^e.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de communes, étant à l'initiative du projet, s'engage à en assurer la coordination, sous la responsabilité de sa commission patrimoine/tourisme.

La Communauté de communes s'engage à mettre à disposition le matériel de ciblerie nécessaire (douze chevalets et douze cibles Grenoble).

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU COLLEGE

Le Collège, par l'intermédiaire de ses professeurs de sport, s'engage à mettre en place et à ranger le matériel de ciblerie.

Le Collège s'engage à faire connaître auprès des collégiens, la *Fleur des archers du Valois*, manifestation grand public autour du tir à l'arc, organisée le 26 juin à Duvy. Il s'engage en particulier à inciter les élèves des classes de 6^e à s'inscrire au *Challenge des collégiens*, organisé à cette occasion, comme aboutissement du cycle d'initiation au tir à l'arc.

Le Collège s'engage à fournir un bilan écrit de l'initiation au tir à l'arc, récapitulant les aspects positifs de l'opération et les difficultés rencontrées.

En cas de problèmes, le Collège en avertira la Communauté de communes.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DU COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC

Le Comité, s'engage à assurer, en la personne de Catherine Naudot, les séances d'initiation au tir à l'arc.

Le Comité s'engage à mettre à disposition le matériel nécessaire (arcs, flèches et blasons).

En cas de problèmes, le Comité en avertira la Communauté de communes.

ARTICLE 5 : CALENDRIER

Le calendrier des séances d'initiation au tir à l'arc est le suivant :

	6 séances : 9/9 ; 16/9 ; 23/9 ; 30/9 ; 7/10 ; 14/10 ; 21/10	6 séances : 4/11 ; 18/11 ; 25/11 ; 2/12 ; 9/12 ; 16/12 ; 6/01	7 séances : 13/01 ; 20/01 ; 27/01 ; 03/02 ; 24/02 ; 3/03 ; 10/03
Jeudi 8h15-10h05		Classe de 6^e E Melle Wiejowski 27 élèves	Classe de 6^e B M. Subra 25 élèves
Jeudi 10h25-12h15	Classe de 6^e C Mme Baudot 29 élèves	Classe de 6^e D Melle Wiejowski 30 élèves	Classe de 6^e A M. Parisot 24 élèves

En cas d'impossibilité, de la part du Collège ou du Comité, les séances seront reportées uniquement si il est possible de trouver une date alternative pour les deux partenaires.

ARTICLE 6 : MODALITES FINANCIERES

Le montant prévisionnel de l'opération est de 1827,70 €, suivant le tableau récapitulatif ci-dessous.

Une somme de 1009,46 €, correspondant aux 13 séances prévues en 2004, sera versée au mois de novembre au Collège par la Communauté de communes.

Une somme de 818,24 €, correspondant aux 8 séances prévues en 2005, sera versée au mois de mai au Collège par la Communauté de communes.

	Tarif horaire	Nb heures	Coût	Tarif / km	Nb km	Coût	Total
Année 2004	22,87	38	869,06	0,27	520	140,4	1009,46
Année 2005	22,87	32	731,84	0,27	320	86,4	818,24
Total							1827,7

La copie des factures du Comité sera adressée avec le bilan de l'opération par le Collège à la Communauté de communes, au mois d'avril 2005.

Tout imprévu, ayant une incidence sur le coût final de l'opération, devra être préalablement signifié à la Communauté de communes du Pays de Valois, qui acceptera ou non de le prendre en charge.

Tout accident sera couvert par les assurances respectives du Collège, du Comité et / ou de l'élève.

ARTICLE 7 : LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre les éventuels litiges qui pourraient survenir. Si elles n'y parvenaient pas, ces litiges seraient portés devant le tribunal administratif d'Amiens.

Fait en trois exemplaires

A Nanteuil le Haudouin,
le
Pour la Communauté de
communes

A Crépy-en-Valois,
le
Pour le Collège

A Compiègne,
le
Pour le Comité

Le Président
Philippe DRILLET

La Principale
Mme Girou

Le Président,
Philippe BOUCLET

**BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 10 MARS 2005**

Date de la séance : 10 mars 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 02 mars 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 16

Pouvoirs : 1

Votants : 17

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Arnaud FOUBERT, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Philippe CALLENS à M. Philippe DRILLET.

Absents excusés : Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Guy MOREAU.

Délibération n° 2005 / 17

Objet : Convention Fleur des archers du Valois / Collège Marcel Pagnol de Betz et Comité Départemental de Tir A l'Arc.

VU l'Article L. 5211-10 7° du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Bureau peut recevoir délégation des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

VU la Délibération n° 2004-70 du Bureau Communautaire du 16 septembre 2004 prévoyant l'organisation d'une Fête de l'Archerie appelée « Fleur des Archers du Valois »,

CONSIDERANT la volonté des élus de mettre en place des cycles d'initiation au tir à l'arc dans les classes de 6^e, dans la perspective de la 2^e Fleur des archers du Valois,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**



AUTORISE le président à signer la convention de partenariat avec le Collège Marcel Pagnol de Betz et le Comité départemental de tir à l'arc.

Fait et délibéré le 10 mars 2005, à Nanteuil-le-Haudouin.



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 30 mars 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'INITIATION AU TIR A L'ARC DANS LES CLASSES DE 6^e DU COLLEGE MARCEL PAGNOL

ENTRE

La Communauté de communes du Pays de Valois, représentée par son Président, monsieur Philippe DRILLET
et

Le collège Marcel Pagnol, représenté par sa Principale, madame BRUEZ
et

Le Comité départemental de tir à l'arc, représenté par son Président, monsieur Jean-Claude LAVERNHE,

il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention,

- le Collège Marcel Pagnol, dûment autorisé par son Conseil d'administration par délibération du , proposera aux classes de 6e des séances d'initiation au tir à l'arc, dans le cadre des heures d'EPS et règlera les factures afférentes,
- le Comité départemental de tir à l'arc animera ces séances d'initiation et les facturera au collège,
- la Communauté de communes versera au collège une subvention qui couvrira le montant des factures mentionnées ci-dessus.

Cette initiation au tir à l'arc consistera en sept séances pour chaque classe de 6^e.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de communes, étant à l'initiative du projet, s'engage à en assurer la coordination, sous la responsabilité de sa commission patrimoine/tourisme.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU COLLEGE

Le Collège s'engage à faire connaître auprès des collégiens, la *Fleur des archers du Valois*, manifestation grand public autour du tir à l'arc, organisée le 26 juin à Duvy. Il s'engage en particulier à inciter les élèves des classes de 6^e à s'inscrire au *Challenge des collégiens*, organisé à cette occasion, comme aboutissement du cycle d'initiation au tir à l'arc.

Le Collège s'engage à fournir un bilan écrit de l'initiation au tir à l'arc, récapitulant les aspects positifs de l'opération et les difficultés rencontrées.

En cas de problèmes, le Collège en avertira la Communauté de communes.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DU COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC

Le Comité, s'engage à assurer, en la personne de Catherine Naudot, les séances d'initiation au tir à l'arc. Certaines séances pourront être assurées par Audrey Vera.

Le Comité s'engage à mettre à disposition le matériel nécessaire (arcs, flèches et blasons).

En cas de problèmes, le Comité en avertira la Communauté de communes.

ARTICLE 5 : CALENDRIER

Le calendrier des séances d'initiation au tir à l'arc est le suivant :

	6 séances : 06/01 ; 13/01 ; 20/01 ; 27/01 ; 03/02 ; 24/02 ; 03/03
Jeudi 13 à 15h	Classe de 6^e Nom du professeur
Jeudi 15 à 17 h	Classe de 6^e Nom du professeur

	6 séances : 10/01 ; 17/01 ; 24/01 ; 31/01 ; 21/02 ; 28/02 ; 07/03
Lundi 13 à 15h	Classe de 6^e Nom du professeur
Lundi 15 à 17 h	Classe de 6^e Nom du professeur

En cas d'impossibilité, de la part du Collège ou du Comité, les séances seront reportées uniquement si il est possible de trouver une date alternative pour les deux partenaires.

ARTICLE 6 : MODALITES FINANCIERES

Le montant prévisionnel de l'opération est de 1424,36 €, suivant le tableau récapitulatif ci-dessous.

La somme de 1424,36 € sera donc versée au mois de juin au Collège par la Communauté de communes.

	Tarif horaire	Nb heures	Coût	Tarif / km	Nb km	Coût	Total
Année 2005	22,87	56	1280,72	0,27	532	143,64	1424,36
Total							1424,36

La copie des factures du Comité sera adressée avec le bilan de l'opération par le Collège à la Communauté de communes, au mois de juin 2005.

Tout imprévu, ayant une incidence sur le coût final de l'opération, devra être préalablement signifié à la Communauté de communes du Pays de Valois, qui acceptera ou non de le prendre en charge.

En cas d'annulation d'une ou plusieurs séances, le montant de la subvention sera réévaluée.

Tout accident sera couvert par les assurances respectives du Collège, du Comité et / ou de l'élève.

ARTICLE 7 : LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre les éventuels litiges qui pourraient survenir. Si elles n'y parvenaient pas, ces litiges seraient portés devant le tribunal administratif d'Amiens.

Fait en quatre exemplaires

A Nanteuil le Haudouin,
le
Pour la Communauté de communes
Le Président
Philippe DRILLET

A Crépy-en-Valois,
le
Pour le Collège
La Principale
Mme BRUEZ

A Compiègne,
le
Pour le Comité
Le Président,
Jean-Claude LAVERNHE

**BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 10 MARS 2005**

Date de la séance : 10 mars 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 02 mars 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 16

Pouvoirs : 1

Votants : 17

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Arnaud FOUBERT, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, et Guy PROVOST.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Philippe CALLENS à M. Philippe DRILLET.

Absents excusés : Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Guy MOREAU.

Délibération n° 2005 / 18

Objet : Convention avec l'Agence Régionale du Patrimoine de Picardie pour la réalisation d'une exposition itinérante

VU l'Article L. 5211-10 7° du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Bureau peut recevoir délégation des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

VU la Délibération n° 2004-69 du Bureau Communautaire du 16 septembre 2004 prévoyant l'organisation d'une exposition itinérante,

CONSIDERANT l'aide technique et financière que l'Agence Régionale du Patrimoine de Picardie peut apporter au projet d'exposition déjà discuté en Bureau,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**



AUTORISE le président à signer la convention de partenariat avec l'Agence régionale du patrimoine de Picardie, pour l'organisation de l'exposition itinérante.

Fait et délibéré le 10 mars 2005, à Nanteuil-le-Haudouin.



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le **30 mars 2005**



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE EXPOSITION ITINÉRANTE PRÉSENTANT LE PATRIMOINE DU PAYS DE VALOIS

ENTRE

La **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**, représentée par son Président, Monsieur Philippe DRILLET,

ET

L'**OFFICE CULTUREL RÉGIONAL DE PICARDIE – DÉPARTEMENT AGENCE RÉGIONALE DU PATRIMOINE DE PICARDIE**, représenté par son Président, Monsieur Maurice VATIN,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : CONTEXTE

Le programme d'action de la Communauté de Communes du Pays de Valois fait de la valorisation du patrimoine l'une de ses priorités. La Communauté de Communes du Pays de Valois a donc décidé de réaliser une exposition itinérante de découverte du patrimoine de proximité.

ARTICLE 2 : OBJET

La présente convention définit les conditions de partenariat entre les signataires pour la présentation et le traitement visuel et graphique de cette exposition.

ARTICLE 3 : DESCRIPTIF DU CONTENU DE L'EXPOSITION

L'exposition intitulée *Regards sur le Valois* a pour but de présenter au public, sous la forme de photographies, de textes courts et de légendes, les atouts et les richesses patrimoniales du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Elle s'articulera autour de thèmes définis par le groupe de travail mis en place par la Communauté de communes.

L'exposition comprend 2 principaux médias :

- des images fixes : une sélection de photographies réalisées par un photographe professionnel et pour lesquelles on s'autorisera à un « façonnage » aboutissant à une ré-interprétation du document source (surdimensionnement, recadrage, colorisation, mise en plans successifs, par exemple), ceci avec l'accord du photographe
- des textes :
 - titrage des thèmes de l'exposition
 - un texte de présentation de l'exposition (de l'ordre de 400 à 500 signes), et des textes de présentation sur chacun des panneaux (de l'ordre de 400 à 600 signes chacun)
 - légendage des photos (de l'ordre de 200 signes)

ARTICLE 4 : RÔLE DES SIGNATAIRES

La Communauté de Communes du Pays de Valois s'engage à confier à l'Agence Régionale du Patrimoine de Picardie :

- les documents originaux, photographies, textes et légendes retenus par le groupe de travail chargé d'effectuer une première sélection
- la présentation d'un avant-projet graphique pour le prestataire retenu par la Communauté de communes,
- le suivi de la conception et de l'exécution graphique des supports de présentation des documents, effectué conjointement avec la Communauté de communes.

La Communauté de communes et l'Agence Régionale du Patrimoine de Picardie organiseront des réunions de travail au fur et à mesure de l'avancement du travail du graphiste.

L'Agence Régionale du Patrimoine de Picardie fournira à la Communauté de Communes du Pays de Valois les éléments suivants :

- la conception et la mise au point du système graphique d'exposition, comprenant la cession des droits de reproduction limités à la présente mission et pour un seul tirage
- l'exécution graphique de l'ensemble des panneaux, comprenant deux séries de correction, retours de corrections (les corrections d'auteur supplémentaires seront facturées)
- le suivi de fabrication (photogravure et impression des panneaux).

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PARTENARIAT

Le présent article a pour objet de préciser les conditions de la participation financière des signataires au titre de l'opération citée à l'article 4, à savoir :

- l'Office Culturel Régional de Picardie – Département Agence Régionale du Patrimoine de Picardie, s'engage à prendre en charge les coûts de conception et mise au point du système graphique d'exposition, la conception définitive et la mise au point du système graphique d'exposition, soit pour un ensemble total de 2 000 € H.T. ;
- la Communauté de Communes du Pays du Valois s'engage à prendre en charge la réalisation graphique de l'ensemble des panneaux, l'exécution graphique et le suivi de fabrication, soit pour un ensemble total de 2 000 € H.T.

Les frais de fabrication et de production sont à la seule charge de la Communauté de Communes du Pays de Valois, ainsi que la déclinaison de la proposition graphique à une affiche et un carton d'invitation.

Le devis du prestataire retenu aura été préalablement approuvé par les deux partenaires et fait l'objet d'un bon de commande.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention est susceptible d'être modifiée par voie d'avenant. Les avenants éventuels devront être approuvés par l'ensemble des signataires.

ARTICLE 7 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de la notification, et jusqu'à la livraison des fichiers informatiques des documents graphiques, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception par l'un des signataires pour non-respect de la mission définie par le présent document.

Fait à Amiens, le
en 3 exemplaires

Le Président de la Communauté
De Communes du Pays de Valois



Le Président de l'Office
Culturel Régional de Picardie

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 31 MARS 2005**

Séance du trente et un mars de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept mars deux mille cinq.

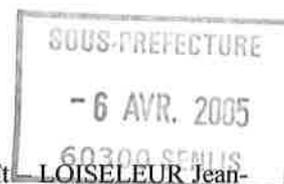
Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 76

Pouvoirs : 10

Votants : 86

Absents : 17



Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DELACROIX Jean - DAUDRE Yves – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert - Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud(s) - DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice - MEURANT Christian – CHARDON Pierre – DEVIENNE François – MORA Roger – CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – PARMENTIER Jean-Louis – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – BARA Alain – MOQUET Philippe - PELLERIN Jean – SAPET Joël – LAISIER Claude - PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – THUILLIER Philippe - SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M BACOT François (Versigny) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme FOUANT Huguette (le Plessis-Belleville) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Authueil en Valois) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. SIMAR Christian (Boissy Fresnoy) à Mme AVISSE Alice (Boissy Fresnoy) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme Marie-Odile GUILLON (Morierval) à Mme DUMONT Christine (Morierval) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme DENIS Catherine (Varinfroy) à Mme de BESOMBES Myriam (Neufchelles) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. Patrick RAMET (Glaignes) – M. LEN Laurent (Ormoy Villers) à Mme PLASMANS Françoise (Ormoy Villers).

Secrétaire de séance : M. LAFOND Marc.

Délibération n° 2005 / 19

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2004 établi par le Receveur Communautaire relatif au budget principal de la Communauté de Communes.

VU l'article L. 2121-31 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixant l'obligation pour l'assemblée délibérante de débattre et d'arrêter les Comptes de Gestion des receveurs,

VU la concordance entre le Compte Administratif 2004 de la Communauté de Communes du Pays de Valois, tel que voté par délibération n°2005 / 02 du 03 février 2005, et le Compte de Gestion fourni par les services de la Perception,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

PREND ACTE que le Compte de Gestion de la Communauté de Communes du Pays de Valois concorde avec le Compte Administratif en faisant apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :
 - o Total des recettes de la section : 7 532 736,40 €
 - o Total des dépenses de la section : 7 930 597,19 €
 - o Résultat de l'exercice-----Déficit : - 397 860,79 €
 - o Résultat reporté-----Excédent : 1 361 475,26 €
 - o Résultat de clôture-----Excédent : 963 614,47 €

- Section d'Investissement :
 - o Total des recettes de la section : 2 164 038,64 €
 - o Total des dépenses de la section : 855 863,84 €
 - o Résultat de l'exercice-----Excédent : 1 308 174,80 €
 - o Résultat reporté-----Déficit : - 919 971,74 €
 - o Résultat de clôture-----Excédent : 388 203,06 €

Soit un excédent net global de : 1 351 817,53 €

Fait et délibéré le 31 mars 2005, à Péroy les Gombries



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le *06 avril 2005*



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 31 MARS 2005**

Séance du trente et un mars de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept mars deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 76

Pouvoirs : 10

Votants : 86

Absents : 17

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DELACROIX Jean - DAUDRE Yves – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert - Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud(s) - DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice - MEURANT Christian – CHARDON Pierre – DEVIENNE François – MORA Roger – CHOIN Jean-Louis -NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – PARMENTIER Jean-Louis – BARIZET Jean-Claude.

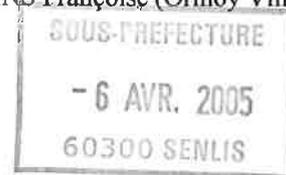
Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – BARA Alain – MOQUET Philippe - PELLERIN Jean –SAPET Joël – LAISIER Claude - PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – THUILLIER Philippe - SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M BACOT François (Versigny) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme FOUANT Huguette (le Plessis-Belleville) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Atheuil en Valois) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. SIMAR Christian (Boissy Fresnoy) à Mme AVISSE Alice (Boissy Fresnoy) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme Marie-Odile GUILLON (Morierval) à Mme DUMONT Christine (Morierval) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme DENIS Catherine (Varinfroy) à Mme de BESOMBES Myriam (Neufchelles) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. Patrick RAMET (Glaignes) – M. LEN Laurent (Ormoy Villers) à Mme PLASMANS Françoise (Ormoy Villers).

Secrétaire de séance : M. LAFOND Marc.

Délibération n° 2005 / 20

**Objet : Approbation du Compte de Gestion 2004 établi par le Receveur
 Communautaire relatif au budget annexe du BIL.**



VU l'article L. 2121-31 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixant l'obligation pour l'assemblée délibérante de débattre et d'arrêter les Comptes de Gestion des receveurs,

VU la concordance entre le Compte Administratif 2004 du budget annexe du Bâtiment Industriel Locatif, tel que voté par délibération n°2005 / 03 du 03 février 2005, et le Compte de Gestion fourni par les services de la Perception,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

PREND ACTE que le Compte de Gestion du Bâtiment Industriel Locatif concorde avec le Compte Administratif en faisant apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :
 - o Total des recettes de la section : 50 314,55 €
 - o Total des dépenses de la section : 22 974,66 €
 - o Résultat de l'exercice-----Excédent : 27 339,89 €
 - o Résultat reporté-----Excédent : 3 710,00 €
 - o Résultat de clôture-----Excédent : 31 049,89 €

- Section d'Investissement :
 - o Total des recettes de la section : 24 630,55 €
 - o Total des dépenses de la section : 31 049,89 €
 - o Résultat de l'exercice-----Déficit : - 6 419,34 €
 - o Résultat reporté-----Déficit : - 24 630,55 €
 - o Résultat de clôture-----Déficit : - 31 049,89 €

Soit un résultat net global de : 0,00 €

Fait et délibéré le 31 mars 2005, à Péroy les Gombries



A handwritten signature in black ink.

**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le **06 avril 2005**



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,

A handwritten signature in black ink.



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 31 MARS 2005**

Séance du trente et un mars de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept mars deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 76

Pouvoirs : 10

Votants : 86

Absents : 17



Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DELACROIX Jean - DAUDRE Yves – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert - Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud(s) - DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice - MEURANT Christian – CHARDON Pierre – DEVIENNE François – MORA Roger – CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – PARMENTIER Jean-Louis – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – BARA Alain – MOQUET Philippe - PELLERIN Jean – SAPET Joël – LAISIER Claude - PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – THUILLIER Philippe - SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M BACOT François (Versigny) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme FOUANT Huguette (le Plessis-Belleville) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Atheuil en Valois) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. SIMAR Christian (Boissy Fresnoy) à Mme AVISSE Alice (Boissy Fresnoy) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme Marie-Odile GUILLON (Morienvil) à Mme DUMONT Christine (Morienvil) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme DENIS Catherine (Varinfroy) à Mme de BESOMBES Myriam (Neufchelles) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. Patrick RAMET (Glaignes) – M. LEN Laurent (Ormoy Villers) à Mme PLASMANS Françoise (Ormoy Villers).

Secrétaire de séance : M. LAFOND Marc.

Délibération n° 2005 / 21

Objet : Vote du Budget Primitif 2005 de la Communauté de Communes du Pays de Valois

VU que l'article L. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité au Conseil Communautaire de voter le Budget Primitif par nature,

VU que l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales offre également la possibilité au Conseil Communautaire de voter le Budget Primitif par chapitre,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 relatifs à la fixation des taux d'imposition des quatre taxes locales,

CONSTATANT qu'en vertu de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales, le débat sur les orientations générales du budget s'est tenu dans le cadre d'une précédente séance du Conseil Communautaire, et qu'il a été acté par la délibération n° 2005 / 04 du 03 février 2005,

CONSIDERANT qu'une présentation par fonction et par nature du Budget a été faite en séance par le Président, sur la base des notes explicatives de synthèse transmises aux délégués avec leur convocation,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,**

1- DECIDE

A la majorité (75 voix pour, 1 voix contre, 10 abstentions),

D'APPROUVER

Le Budget Primitif 2005
Par nature et par chapitre



Sur la base d'un prévisionnel en section de fonctionnement de :

- 10 923 019,00 € en dépenses,
- 11 610 361,70 € en recettes,

Sur la base d'un prévisionnel en section d'investissement de :

- 2 301 539,35 € en dépenses (dont 1 100 615,35 € de restes à réaliser)
- 2 301 539,35 € en recettes (dont 700 949,00 € de restes à réaliser)

<u>Soit un total dépenses de :</u>	13 224 558,35 €
<u>Soit un total recettes de :</u>	13 911 901,05 €
<u>Soit un solde prévisionnel de :</u>	687 342,70 €

2- DECIDE

A la majorité (75 voix pour, 1 voix contre, 10 abstentions),

D'APPROUVER

Les taux de la fiscalité additionnelle suivants :

- o Taxe d'habitation : 1,89 %

- Taxe foncière (bâti) : 3,67 %
- Taxe foncière (non bâti) : 7,25 %
- Taxe professionnelle : 2,24 %

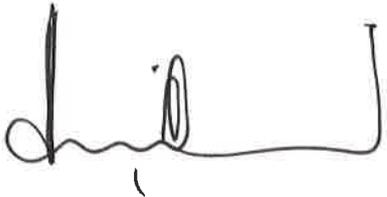
3- DECIDE

A la majorité (75 voix pour, 1 voix contre, 10 abstentions),

D'APPROUVER

La mise en place d'un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de
8,30 %

Fait et délibéré le 31 mars 2005, à Péroy les Gombries



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.**



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 31 MARS 2005**

Séance du trente et un mars de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept mars deux mille cinq.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 76

Pouvoirs : 10

Votants : 86

Absents : 17



Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DELACROIX Jean - DAUDRE Yves – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert - Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud(s) - DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice - MEURANT Christian – CHARDON Pierre – DEVIENNE François – MORA Roger – CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – PARMENTIER Jean-Louis – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – BARA Alain – MOQUET Philippe - PELLERIN Jean – SAPET Joël – LAISIER Claude - PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – THUILLIER Philippe - SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M BACOT François (Versigny) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme FOUANT Huguette (le Plessis-Belleville) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Authueil en Valois) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. SIMAR Christian (Boissy Fresnoy) à Mme AVISSE Alice (Boissy Fresnoy) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme Marie-Odile GUILLON (Morienvall) à Mme DUMONT Christine (Morienvall) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme DENIS Catherine (Varinfroy) à Mme de BESOMBES Myriam (Neufchelles) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. Patrick RAMET (Glaignes) – M. LEN Laurent (Ormoy Villers) à Mme PLASMANS Françoise (Ormoy Villers).

Secrétaire de séance : M. LAFOND Marc.

Délibération n° 2005 / 22

Objet : Vote du Budget Annexe 2005 du Bâtiment Industriel Locatif

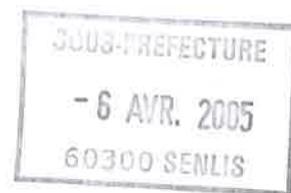
VU que l'article L. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité au Conseil Communautaire de voter le Budget Primitif par nature,

VU que l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales offre également la possibilité au Conseil Communautaire de voter le Budget Primitif par chapitre,

CONSTATANT qu'en vertu de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales, le débat sur les orientations générales du budget s'est tenu dans le cadre d'une précédente séance du Conseil Communautaire, et qu'il a été acté par la délibération n° 2005 / 05 du 03 février 2005,

CONSIDERANT qu'une présentation par fonction et par nature du Budget Annexe du Bâtiment Industriel Locatif a été faite en séance par le Président, sur la base des notes explicatives de synthèse transmises aux délégués avec leur convocation,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,



1- DECIDE

A l'unanimité,

D'APPROUVER

Le Budget Annexe 2005 du Bâtiment Industriel Locatif
Par nature et par chapitre

Sur la base d'un prévisionnel en section de fonctionnement de :

- 65 880,00 € de dépenses,
- 65 880,00 € de recettes,

Sur la base d'un prévisionnel en section d'investissement de :

- 74 736,89 € en dépenses,
- 74 736,89 € en recettes.

Soit un total dépenses de : 140 616,89 €
Soit un total recettes de : 140 616,89 €
Et un solde prévisionnel de : 0,00 €

Fait et délibéré le 31 mars 2005, à Péroy les Gombries

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le 06 avril 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 31 MARS 2005**

Séance du trente et un mars de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept mars deux mille cinq.

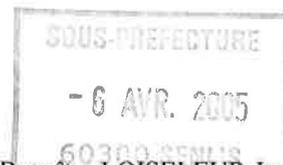
Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 76

Pouvoirs : 10

Votants : 86

Absents : 17



Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre –BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DELACROIX Jean - DAUDRE Yves – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert - Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud(s) - DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice - MEURANT Christian – CHARDON Pierre – DEVIENNE François – MORA Roger – CHOIN Jean-Louis -NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – PARMENTIER Jean-Louis – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – BARA Alain – MOQUET Philippe .- PELLERIN Jean –SAPET Joël – LAISIER Claude - PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – THUILLIER Philippe - SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M BACOT François (Versigny) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme FOUANT Huguette (le Plessis-Belleville) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Authueil en Valois) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. SIMAR Christian (Boissy Fresnoy) à Mme AVISSE Alice (Boissy Fresnoy) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme Marie-Odile GUILLON (Morierval) à Mme DUMONT Christine (Morierval) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme DENIS Catherine (Varinfroy) à Mme de BESOMBES Myriam (Neufchelles) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. Patrick RAMET (Glaignes) – M. LEN Laurent (Ormoy Villers) à Mme PLASMANS Françoise (Ormoy Villers).

Secrétaire de séance : M. LAFOND Marc.

Délibération n° 2005 / 23

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2004 au budget général de la Communauté de Communes du Pays de Valois pour l'année 2005

VU la délibération n° 2005 / 02 du 03 février 2005 approuvant les résultats du Compte Administratif 2004,

VU la délibération n° 2005 / 19 du 31 mars 2005 prenant acte que le Compte Administratif 2004 concorde avec le Compte de Gestion établi par le Comptable public,

VU l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant l'obligation de reprise des résultats par une délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante,

VU le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de : 963 614,47 €

VU le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de : 388 203,06 €

CONSIDERANT la nécessité de reprendre au budget primitif 2005 les résultats de l'exercice 2004 constatés au Compte Administratif,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

REPORTE AU BP 2005 en recettes d'investissement à l'article 001 « Excédent d'investissement reporté » : 388 203,06

AFFECTE AU BP 2005 en recettes d'investissement à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 81 176,45 €

REPORTE AU BP 2005 en recettes de fonctionnement au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés » : 882 438,02 €

Fait et délibéré le 31 mars 2005, à Péroy les Gombries



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le *06 avril 2005*



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 31 MARS 2005**

Séance du trente et un mars de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept mars deux mille cinq.

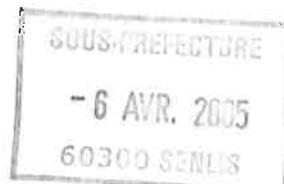
Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : **76**

Pouvoirs : **10**

Votants : **86**

Absents : **17**



Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre –BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DELACROIX Jean - DAUDRE Yves – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert - Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud(s) - DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice - MEURANT Christian – CHARDON Pierre – DEVIENNE François – MORA Roger – CHOIN Jean-Louis -NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – PARMENTIER Jean-Louis – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – BARA Alain – MOQUET Philippe .- PELLERIN Jean –SAPET Joël – LAISIER Claude - PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – THUILLIER Philippe - SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M BACOT François (Versigny) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme FOUANT Huguette (le Plessis-Belleville) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Atheuil en Valois) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. SIMAR Christian (Boissy Fresnoy) à Mme AVISSE Alice (Boissy Fresnoy) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme Marie-Odile GUILLON (Morierval) à Mme DUMONT Christine (Morierval) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme DENIS Catherine (Varinfroy) à Mme de BESOMBES Myriam (Neufchelles) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. Patrick RAMET (Glaignes) – M. LEN Laurent (Ormoy Villers) à Mme PLASMANS Françoise (Ormoy Villers).

Secrétaire de séance : M. LAFOND Marc.

Délibération n° 2005 / 24

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2004 au budget annexe 2005 du
Bâtiment Industriel Locatif**

VU la délibération n° 2005 / 03 du 03 février 2005 approuvant les résultats du Compte Administratif 2004 du Bâtiment Industriel Locatif,

VU la délibération n° 2005 / 20 du 31 mars 2005 prenant acte que le Compte Administratif 2004 du Bâtiment Industriel Locatif concorde avec le Compte de Gestion établi par le Comptable public,

VU l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant l'obligation de reprise des résultats par une délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante,

VU le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de : 31 049,89 €

VU le résultat en déficit de la section d'investissement d'un montant de : - 31 049,89 €

CONSIDERANT la nécessité de reprendre au budget annexe 2005 du Bâtiment Industriel Locatif les résultats de l'exercice 2004 constatés au Compte Administratif,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,



AFFECTE AU BP 2005 en recettes d'investissement à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 31 049,89 €

REPORTE AU BP 2005 en dépenses d'investissement au compte 001 « déficit d'investissement reporté » : 31 049,89 €

Fait et délibéré le 31 mars 2005, à Péroy les Gombries



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le *06 avril 2005*



date de son dépôt
en Sous-Prefecture
le Président,

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 31 MARS 2005**

Séance du trente et un mars de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept mars deux mille cinq.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 76

Pouvoirs : 10

Votants : 86

Absents : 17



Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre –BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DELACROIX Jean - DAUDRE Yves – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert - Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud(s) - DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice - MEURANT Christian – CHARDON Pierre – DEVIENNE François – MORA Roger – CHOIN Jean-Louis -NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – PARMENTIER Jean-Louis – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – BARA Alain – MOQUET Philippe .- PELLERIN Jean –SAPET Joël – LAISIER Claude - PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – THUILLIER Philippe - SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M BACOT François (Versigny) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme FOUANT Huguette (le Plessis-Belleville) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Authueil en Valois) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. SIMAR Christian (Boissy Fresnoy) à Mme AVISSE Alice (Boissy Fresnoy) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme Marie-Odile GUILLO (Morienvall) à Mme DUMONT Christine (Morienvall) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme DENIS Catherine (Varinfroy) à Mme de BESOMBES Myriam (Neufchelles) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. Patrick RAMET (Glaignes) – M. LEN Laurent (Ormoy Villers) à Mme PLASMANS Françoise (Ormoy Villers).

Secrétaire de séance : M. LAFOND Marc.

Délibération n° 2005 / 25

**Objet : ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COLLECTIVITES DU
PAYS DE VALOIS : Autorisation de programme**

VU la réunion du Bureau du 10 mars 2005 approuvant le souhait d'engager les études d'eau potable et les forages d'essai liés si ceux-ci s'avéraient nécessaires,

VU la réunion du 10 février 2005 rassemblant les Maires des communes du Pays de Valois, les Présidents de Syndicats d'Eaux, les Présidents des Commissions Locales de l'Eau des

SAGE de l'Automne et de la Nonette, les membres du Bureau et ceux de la Commission Eau Assainissement de la Communauté de Communes – réunion au cours de laquelle une présentation très complète des études programmées a été réalisée,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'autorisation de programme d'un montant de 1 023 520 € TTC pour l'exécution, d'une part, d'études hydrogéologiques et d'environnement des captages du Valois (y compris 10 forages d'essai si ceux-ci étaient nécessaires), et d'autre part, d'une étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable,

VALIDE la planification des crédits de paiement suivante :

Exercice 2005 :	455 209 € TTC en investissement
	29 966 € TTC en fonctionnement
Exercice 2006 :	410 894 € TTC en investissement
Exercice 2007 :	127 451 € TTC en investissement



Fait et délibéré le 31 mars 2005, à Péroy les Gombries



le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 06 avril 2005



date de son dépôt
en Sous-Prefecture
le Président.

Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 31 MARS 2005**

Séance du trente et un mars de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept mars deux mille cinq.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 76

Pouvoirs : 10

Votants : 86

Absents : 17



Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre –BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DELACROIX Jean - DAUDRE Yves – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert - Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud(s) - DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice - MEURANT Christian – CHARDON Pierre – DEVIENNE François – MORA Roger – CHOIN Jean-Louis -NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – PARMENTIER Jean-Louis – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – BARA Alain – MOQUET Philippe .- PELLERIN Jean –SAPET Joël – LAISIER Claude - PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – THUILLIER Philippe – SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M BACOT François (Versigny) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme FOUANT Huguette (le Plessis-Belleville) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. SIMAR Christian (Boissy Fresnoy) à Mme AVISSE Alice (Boissy Fresnoy) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme Marie-Odile GUILLON (Morierval) à Mme DUMONT Christine (Morierval) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme DENIS Catherine (Varinfroy) à Mme de BESOMBES Myriam (Neufchelles) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. Patrick RAMET (Glaignes) – M. LEN Laurent (Ormoy Villers) à Mme PLASMANS Françoise (Ormoy Villers).

Secrétaire de séance : M. LAFOND Marc.

Délibération n° 2005 / 26

**Objet : ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COLLECTIVITES DU PAYS
DE VALOIS : Attribution des marchés d'études et forages d'essai**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU la délibération n°20/2003 prise par l'Assemblée communautaire le 31 mars 2003, relative à l'étude d'alimentation en eau potable du Pays de Valois,

VU la délibération n°2004/28 prise par l'Assemblée communautaire le 31 mars 2004, relative à l'étude d'alimentation en eau potable du Pays de Valois,

VU la réunion du Bureau du 10 mars 2005 approuvant le souhait d'engager les études d'eau potable et les forages d'essai liés si ceux-ci s'avéraient nécessaires,

VU la réunion du 10 février 2005 rassemblant les Maires des communes du Pays de Valois, les Présidents de Syndicats d'Eaux, les Présidents des Commissions Locales de l'Eau des SAGE de l'Automne et de la Nonette, les membres du Bureau et ceux de la Commission Eau Assainissement de la Communauté de Communes – réunion au cours de laquelle une présentation très complète des études programmées a été réalisée,

CONSIDERANT les décisions de la Commission d'Appels d'Offres selon lesquelles les offres de B & R Ingénierie Environnement, à Wasquehal, ont été retenues pour un montant total de 788 924,50 € HT pour les deux marchés,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,



APPROUVE l'attribution des marchés telle que décidée par la Commission d'Appels d'Offres du 17 janvier 2005,

AUTORISE ainsi le Président à signer :

- le marché des études hydrogéologiques et d'environnement des captages, avec B & R Ingénierie Environnement, pour un montant de 558 961, 50 € HT soit 668 517, 95 € TTC,
- le marché de l'étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable, avec B & R Ingénierie Environnement, pour un montant de 229 963 € HT soit 275 035,74 € TTC,

PRECISE que les ordres de services ne seront délivrés qu'après notification des accords de subventions,

APPROUVE l'inscription des crédits nécessaires à la bonne exécution des marchés, telle que présentée dans la délibération n° 2005 / 25 du 31 mars 2005 portant autorisation de programme.

SOLLICITE des organismes financeurs (Conseil Général, Agence de l'Eau, et tout autre financeur potentiel) les aides au taux maximum ainsi que les prêts complémentaires qu'il pourrait obtenir auprès des différents établissements bancaires,

PREND l'engagement de réaliser les études si la subvention sollicitée est accordée,

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte

est rendu exécutoire le 06 avril 2005



date de son dépôt
en Sous-Prefecture
le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Philippe Drillet".



Fait et délibéré le 31 mars 2005, à Péroy les Gombries

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Philippe Drillet".

Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 31 MARS 2005**

Séance du trente et un mars de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept mars deux mille cinq.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 76

Pouvoirs : 10

Votants : 86

Absents : 17



Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DELACROIX Jean - DAUDRE Yves – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert - Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud(s) - DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice - MEURANT Christian – CHARDON Pierre – DEVIENNE François – MORA Roger – CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – PARMENTIER Jean-Louis – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – BARA Alain – MOQUET Philippe - PELLERIN Jean – SAPET Joël – LAISIER Claude - PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – THUILLIER Philippe - SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M BACOT François (Versigny) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme FOUANT Huguette (le Plessis-Belleville) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Authueil en Valois) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. SIMAR Christian (Boissy Fresnoy) à Mme AVISSE Alice (Boissy Fresnoy) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme Marie-Odile GUILLON (Morienvall) à Mme DUMONT Christine (Morienvall) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme DENIS Catherine (Varinfroy) à Mme de BESOMBES Myriam (Neufchelles) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. Patrick RAMET (Glaignes) – M. LEN Laurent (Ormoy Villers) à Mme PLASMANS Françoise (Ormoy Villers).

Secrétaire de séance : M. LAFOND Marc.

Délibération n° 2005 / 27

Objet : Décompte Général et Définitif / Marché de réfection de voirie 2004

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Marché de travaux confié à la Société Eurovia le 1^{er} juillet 2004 relatif à la réfection de la voirie communale,

VU le Marché de maîtrise d'œuvre notifié le 24 mai 2004 à la Direction Départementale de l'Équipement relatif à la préparation et au suivi du Marché de travaux sus mentionné,

CONSIDERANT que les travaux de réparations et d'enduits prévus dans le programme de ces marchés ont désormais été réalisés,

CONSIDERANT par conséquent qu'il convient d'approuver le Décompte Général et Définitif de ces deux marchés,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,



APPROUVE :

I – Le Décompte Général et Définitif du Marché de travaux de réfection de voirie 2004

Pour la réalisation suivante :

Montant du marché lors de l'attribution	Montant des travaux réalisés
199 826,48 € TTC	185 449,75 € TTC
Total des mandats émis par la Communauté de Communes	183 839,72 €
Reste à verser	1 610,03 €

II – Le Décompte Général et Définitif du Marché de maîtrise d'œuvre

Pour la réalisation suivante :

Montant du marché lors de l'attribution	Montant de la réalisation
14 239,16 € TTC	14 239,17 € TTC
Total des mandats émis par la Communauté de Communes	0,00 €
Reste à verser	14 239,17 €

Fait et délibéré le 31 mars 2005, à Péroy les Gombries,

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le 18/04/05.....



date de son dépôt en Sous-Préfecture

le Président,



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 31 MARS 2005**

Séance du trente et un mars de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept mars deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 76

Pouvoirs : 10

Votants : 86

Absents : 17

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DELACROIX Jean - DAUDRE Yves – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert - Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud(s) - DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice - MEURANT Christian – CHARDON Pierre – DEVIENNE François – MORA Roger – CHOIN Jean-Louis -NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – PARMENTIER Jean-Louis – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – BARA Alain – MOQUET Philippe - PELLERIN Jean –SAPET Joël – LAISIER Claude - PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – THUILLIER Philippe - SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M BACOT François (Versigny) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme FOUANT Huguette (le Plessis-Belleville) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Authueil en Valois) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. SIMAR Christian (Boissy Fresnoy) à Mme AVISSE Alice (Boissy Fresnoy) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme Marie-Odile GUILLON (Morierval) à Mme DUMONT Christine (Morierval) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme DENIS Catherine (Varinfroy) à Mme de BESOMBES Myriam (Neufchelles) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. Patrick RAMET (Glaignes) – M. LEN Laurent (Ormoy Villers) à Mme PLASMANS Françoise (Ormoy Villers).

Secrétaire de séance : M. LAFOND Marc.

Délibération n° 2005 / 28

Objet : Programme 2005 d'amélioration de la voirie communale / Lancement d'un marché de travaux par appel d'offres ouvert, et Attribution du Marché de Maîtrise d'Oeuvre

VU la volonté exprimée par délibération par de nombreuses communes de donner mandat à la Communauté de Communes du Pays de Valois de les représenter dans le cadre du lancement

et du suivi des procédures relatives à la programmation des travaux d'amélioration de la voirie communale de 2005,

VU l'article 7 de la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, et le décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 pris pour son application,

VU l'article 74 du Nouveau Code des Marchés Publics définissant la nature, l'étendue et les modalités de passation des marchés dits « de maîtrise d'œuvre »,

CONSIDERANT que la Personne Responsable du Marché préconise de retenir l'offre de la Direction Départementale de l'Équipement pour assurer la maîtrise d'œuvre du marché de réfection de voirie 2005, pour un montant de 10 945,39 € TTC,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE



- 1- de poursuivre le programme d'amélioration de la voirie communale en lançant une procédure d'appel d'offres ouvert afin d'attribuer le marché de travaux 2005 correspondant,
- 2- d'attribuer à la Direction Départementale de l'Équipement une mission de maîtrise d'œuvre pour assurer la mise en place d'un appel d'offres ouvert (études, élaboration du DCE, passation d'un appel d'offre ouvert, suivi des travaux, et assistance aux opérations de réception), sur la base des travaux autorisés par délibération des communes membres. La rémunération de la DDE, arrêtée à la somme de 10 945,39 € TTC, est portée au BP 2005 à l'article 6227 de la fonction 822,
- 3- d'autoriser le Président à procéder à la consultation des entreprises, et à signer tous les actes relatifs à cette opération menée sous mandat des communes,
- 4- d'autoriser le Président à solliciter le Conseil Général afin d'obtenir une dérogation pour commencement anticipé des travaux,
- 5- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour la mise en œuvre de ce programme.

Fait et délibéré le 31 mars 2005, à Péroy les Gombries,

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte

est rendu exécutoire le 18/04/05



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 31 MARS 2005**

Séance du trente et un mars de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept mars deux mille cinq.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 76

Pouvoirs : 10

Votants : 86

Absents : 17



Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DELACROIX Jean - DAUDRE Yves – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert - Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud(s) - DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice - MEURANT Christian – CHARDON Pierre – DEVIENNE François – MORA Roger – CHOIN Jean-Louis -NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – PARMENTIER Jean-Louis – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – BARA Alain – MOQUET Philippe - PELLERIN Jean –SAPET Joël – LAISIER Claude - PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – THUILLIER Philippe - SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M BACOT François (Versigny) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme FOUANT Huguette (le Plessis-Belleville) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Authueil en Valois) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. SIMAR Christian (Boissy Fresnoy) à Mme AVISSE Alice (Boissy Fresnoy) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme Marie-Odile GUILLON (Morierval) à Mme DUMONT Christine (Morierval) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme DENIS Catherine (Varinfroy) à Mme de BESOMBES Myriam (Neufchelles) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. Patrick RAMET (Glaignes) – M. LEN Laurent (Ormoy Villers) à Mme PLASMANS Françoise (Ormoy Villers).

Secrétaire de séance : M. LAFOND Marc.

Délibération n° 2005 / 29

**Objet : Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Valois à Oise-Est
Initiative pour l'année 2005**

VU la délibération du Conseil Communautaire du 11 mars 1999 affirmant les objectifs visés par la Communauté de Communes dans le cadre de l'élaboration d'un pacte pour l'emploi,

VU la délibération du Bureau du 13 avril 1999, marquant l'engagement de la Communauté de Communes à participer au projet de plate forme d'initiative locale sur l'Est du Département de l'Oise par l'octroi de subvention,

VU la pérennisation de cet engagement constatée par la reconduction annuelle de l'attribution de subvention formalisée par les délibérations du Bureau du 14 novembre 2002, et des Conseils Communautaires du 31 mars 2003 et du 31 mars 2004,

CONSIDERANT que la Plate Forme d'Initiative Locale « Oise-Est Initiative » permet de soutenir la création d'entreprises du Valois, ou d'aider leurs reprises, et a des incidences positives sur l'emploi,

CONSIDERANT que dans sa séance du 10 mars 2005, le Bureau a marqué son attachement à poursuivre l'implication de la Communauté de Communes dans le fonctionnement de la Plate Forme,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
DECIDE



1 – de reconduire l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Valois à Oise-Est Initiative pour l'année 2005 en lui octroyant les contributions financières suivantes :

- 9 519 € dévolus au fonctionnement de la structure (ce qui correspond à une participation de 0,19 € par habitant)
- 14 107 € octroyés en faveur du fonds de prêts (ce qui correspond à une participation de 0,15 € par habitant, à laquelle se rajoute une bonification de 6 592 € pour les 8 projets aidés en 2004).

2 – d'inscrire le total des crédits octroyés, soit 23 626 €, à l'article 6574 de la Fonction 90 du Budget Primitif 2005.

Fait et délibéré le 31 mars 2005, à Péroy les Gombries,

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 18/04/05...



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 31 MARS 2005**

Séance du trente et un mars de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept mars deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 76

Pouvoirs : 10

Votants : 86

Absents : 17



Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DELACROIX Jean - DAUDRE Yves – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert - Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud(s) - DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice - MEURANT Christian – CHARDON Pierre – DEVIENNE François – MORA Roger – CHOIN Jean-Louis -NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – PARMENTIER Jean-Louis – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – BARA Alain – MOQUET Philippe - PELLERIN Jean –SAPET Joël – LAISIER Claude - PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – THUILLIER Philippe - SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M BACOT François (Versigny) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme FOUANT Huguette (le Plessis-Belleville) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Autheuil en Valois) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. SIMAR Christian (Boissy Fresnoy) à Mme AVISSE Alice (Boissy Fresnoy) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme Marie-Odile GUILLON (Morierval) à Mme DUMONT Christine (Morierval) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme DENIS Catherine (Varinfroy) à Mme de BESOMBES Myriam (Neufchelles) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. Patrick RAMET (Glaignes) – M. LEN Laurent (Ormoy Villers) à Mme PLASMANS Françoise (Ormoy Villers).

Secrétaire de séance : M. LAFOND Marc.

Délibération n° 2005 / 30

Objet : Attribution de subventions aux associations

VU l'article L. 2313-1-2° du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que la liste des concours attribués par la commune aux associations sous forme de subventions ou de prestations en nature, doit être jointe au budget,

VU l'article L. 2313-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui étend le champ d'application de l'article L. 2313-1 aux établissements publics de coopération intercommunale,

CONSIDERANT que les crédits qui figurent à l'article 657 ne sont ouverts et ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution,

CONSIDERANT les propositions formulées par les Commissions Locales de Nanteuil, de Betz, et de Crépy en Valois, qui disposent chacune d'une enveloppe de 20 000 € à répartir,

CONSIDERANT la volonté exprimée par le Conseil Communautaire de consacrer des enveloppes budgétaires particulières aux « Projets de Territoire », à des actions « Patrimoine », « Culture », ou « en faveur de l'enfance et de l'adolescence »,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE



1- d'attribuer aux associations suivantes localisées dans le Canton de Crépy en Valois

Associations	Montants des subventions
Automne Villages	2 600 €
FSE Gérard de Nerval	1 700 €
FSE La Fontaine Collège	1 800 €
Les Cochons de Crépy	3 000 €
OTSI	4 000 €
ACAJEI	800 €
MJC Feigneux Café citoyens	300 €
Crépy animation Remp'art scéniques	2 810 €
Usine à Danse	3 000 €

2- d'attribuer aux associations suivantes localisées dans le Canton de Nanteuil,

<u>Associations</u>	Montants des subventions
ACAIL	900 €
Sport Libre	7 600 €
Centre Social de Nanteuil	800 €
FSE Collège G. Cale	1 900 €
EPS Collège séjour neige	1 600 €
ANESI - Échanges Internationaux G.Cale	2 170 €
Enseignement Langues Vivantes	230 €
Ass. Sportive G. Cale	3 050 €
Centre de documentation Collège	1 530 €

3- d'attribuer aux associations suivantes localisées dans le Canton de Betz,

<u>Associations</u>	Montants des subventions
FSE Collège (coopérative scolaire)	1 500 €
Foyer Rural de Betz	1 490 €
Centre Social Rural Betz	15 720 €
Activités et Loisirs Bibliothèque de Boursonne	600 €

4- d'attribuer aux associations relevant de l'enveloppe « Projets de Territoire »,

<u>Associations</u>	<u>Montants des subventions</u>
ADEX action de diffusion de promotion des artistes : peinture -poésie- photographies	1 525 €
MJC spectacle jeune public	8 000 €
R.V.M Selon convention passée avec la CCPV	13 300 €
Usine à danse	5 000 €
Au fil des Légendes	1 500 €
MJC Feigneux « Aux cuivres citoyens »	3 000 €
Les Costards, Tournée d'automne	3 000 €
OTSI Crépy	1 000 €

5- d'attribuer enfin aux associations suivantes,



<u>Associations</u>	<u>Montants des subventions</u>
Mission Locale	61 623 €
Association Musique en Valois	116 000 €

6- d'inscrire au Budget Primitif 2005, à l'article 6574, les crédits correspondants, et de les répartir sur les différentes Fonctions concernées.

Fait et délibéré le 31 mars 2005, à Péroy les Gombries,

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le 18/04/05.



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 31 MARS 2005**

Séance du trente et un mars de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept mars deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : **76**

Pouvoirs : **10**

Votants : **86**

Absents : **17**

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DELACROIX Jean - DAUDRE Yves – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert - Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud(s) - DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice - MEURANT Christian – CHARDON Pierre – DEVIENNE François – MORA Roger – CHOIN Jean-Louis -NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – PARMENTIER Jean-Louis – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – BARA Alain – MOQUET Philippe - PELLERIN Jean –SAPET Joël – LAISIER Claude - PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – THUILLIER Philippe - SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M BACOT François (Versigny) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme FOUANT Huguette (le Plessis-Belleville) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Authueil en Valois) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. SIMAR Christian (Boissy Fresnoy) à Mme AVISSE Alice (Boissy Fresnoy) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme Marie-Odile GUILLON (Morierval) à Mme DUMONT Christine (Morierval) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme DENIS Catherine (Varinfroy) à Mme de BESOMBES Myriam (Neufchelles) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. Patrick RAMET (Glaignes) – M. LEN Laurent (Ormo y Villers) à Mme PLASMANS Françoise (Ormo y Villers).

Secrétaire de séance : M. LAFOND Marc.

Délibération n° 2005 / 31

Objet : Réflexion relative à trois projets structurants en matière de développement touristique et de valorisation du patrimoine



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération n° 2003 / 10 du Conseil Communautaire du 31 mars 2003 créant un poste de Chargé de Mission « Patrimoine – Tourisme »,

VU la Délibération n° 2003 / 21 du Conseil Communautaire du 31 mars 2003 initiant les premières actions de la Mission « Patrimoine – Tourisme »,

CONSIDERANT que le riche patrimoine tant naturel que culturel du Valois représente un atout pour l'identité, la cohésion sociale et l'économie touristique du territoire,

CONSIDERANT qu'il est opportun de prévoir des crédits pour conduire une étude sur l'une des trois pistes de réflexion identifiées par la Commission patrimoine / tourisme comme étant :

- l'aménagement du délaissé ferroviaire Mareuil-sur-Ourcq / Ormoy-Villers,
- la mise en valeur du site archéologique de Champlieu,
- la création d'un parc ornithologique sur les bassins de Vauciennes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOUHAITE que la Commission Patrimoine / Tourisme approfondisse la réflexion sur ces trois sujets,

PROPOSE l'inscription d'un crédit de 30 000,00 € au BP 2005 pour une étude sur l'un des trois projets,

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec l'Agence Régionale du Patrimoine de Picardie.

Fait et délibéré le 31 mars 2005, à Péroy les Gombries,



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 18/04/05

 date de son dépôt
en Sous-Préfecture

le Président,



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 31 MARS 2005**

Séance du trente et un mars de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept mars deux mille cinq.

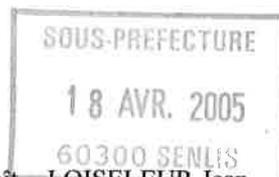
Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 76

Pouvoirs : 10

Votants : 86

Absents : 17



Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DELACROIX Jean - DAUDRE Yves – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert - Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud(s) - DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice - MEURANT Christian – CHARDON Pierre – DEVIENNE François – MORA Roger – CHOIN Jean-Louis -NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – PARMENTIER Jean-Louis – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – BARA Alain – MOQUET Philippe - PELLERIN Jean –SAPET Joël – LAISIER Claude - PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – THUILLIER Philippe - SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M BACOT François (Versigny) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme FOUANT Huguette (le Plessis-Belleville) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Authueil en Valois) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. SIMAR Christian (Boissy Fresnoy) à Mme AVISSE Alice (Boissy Fresnoy) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme Marie-Odile GUILLON (Morierval) à Mme DUMONT Christine (Morierval) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme DENIS Catherine (Varinfroy) à Mme de BESOMBES Myriam (Neufchelles) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. Patrick RAMET (Glaignes) – M. LEN Laurent (Ormoy Villers) à Mme PLASMANS Françoise (Ormoy Villers).

Secrétaire de séance : M. LAFOND Marc.

Délibération n° 2005 / 32

Objet : Journée de solidarité travaillée par le personnel de la Communauté de Communes du Pays de Valois

VU la Loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,

CONSIDERANT l'obligation faite aux collectivités territoriales de délibérer pour fixer la journée jusqu'alors fériée qui devra, dès 2005, être travaillée par ses agents,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PRECISE que le lundi de Pentecôte sera désormais travaillé par tous les agents de la Communauté de Communes, par solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Fait et délibéré le 31 mars 2005, à Péroy les Gombries,



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 18/04/05



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 31 MARS 2005**

Séance du trente et un mars de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept mars deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 76

Pouvoirs : 10

Votants : 86

Absents : 17

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DELACROIX Jean - DAUDRE Yves – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert - Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud(s) - DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice - MEURANT Christian – CHARDON Pierre – DEVIENNE François – MORA Roger – CHOIN Jean-Louis -NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – PARMENTIER Jean-Louis – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – BARA Alain – MOQUET Philippe - PELLERIN Jean –SAPET Joël – LAISIER Claude - PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – THUILLIER Philippe - SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M BACOT François (Versigny) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme FOUANT Huguette (le Plessis-Belleville) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Authueil en Valois) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. SIMAR Christian (Boissy Fresnoy) à Mme AVISSE Alice (Boissy Fresnoy) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme Marie-Odile GUILLON (Morienvall) à Mme DUMONT Christine (Morienvall) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme DENIS Catherine (Varinfroy) à Mme de BESOMBES Myriam (Neufchelles) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. Patrick RAMET (Glaignes) – M. LEN Laurent (Ormoy Villers) à Mme PLASMANS Françoise (Ormoy Villers).

Secrétaire de séance : M. LAFOND Marc.

Délibération n° 2005 / 33

Objet : Créations et suppressions de postes



VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

CONSIDERANT qu'il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

CONSIDERANT que deux contrats de droit privé sont arrivés à leur terme et qu'il est nécessaire de créer deux postes d'agents d'entretien pour le gymnase de Betz et le chantier-école

CONSIDERANT qu'un agent, attaché principal de 2^{ème} classe, figure au tableau d'avancement au grade de directeur territorial

CONSIDERANT qu'un contrat de droit de privé ayant pour fonction « responsable des ordures ménagères » arrive à son terme et qu'il est nécessaire de créer un poste d'attaché

CONSIDERANT que l'évolution des tâches administratives et financières des deux agents affectés à ce service justifie la création d'un poste d'agent administratif

CONSIDERANT qu'un agent non titulaire, assistant d'enseignement artistique, a réussi le concours d'assistant spécialisé d'enseignement artistique

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**



DECIDE:

- la **création** de 2 emplois d'agents d'entretien territoriaux à temps complet
Filière technique, cadre d'emploi des agents d'entretien territorial,
Grade d'agent d'entretien territorial : - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 4
- la **création** d'un poste de directeur territorial à temps complet
Filière administrative, cadre d'emploi des attachés territoriaux
Grade de directeur territorial : - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1
- la **suppression** d'un poste d'attaché principal de 2^{ème} classe à temps complet
Filière administrative, cadre d'emploi des attachés territoriaux
Grade d'attaché principal de 2^{ème} classe - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0
- la **création** d'un poste d'attaché territorial à temps complet
Filière administrative, cadre d'emploi des attachés territoriaux
Grade d'attaché territorial : - ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 4
- la **création** d'un poste d'agent administratif à temps complet
Filière administrative, cadre d'emploi des agents administratifs territoriaux
Grade d'agent administratif territorial - ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 4
- la **création** d'un poste d'assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique
Filière culturelle
Cadre d'emploi des assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique
Grade d'assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique - ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 4

- l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au chapitre 012

Fait et délibéré le 31 mars 2005, à Péroy les Gombries,



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 29/04/2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 31 MARS 2005**

Séance du trente et un mars de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept mars deux mille cinq.

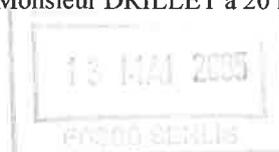
Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 76

Pouvoirs : 10

Votants : 86

Absents : 17



Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DELACROIX Jean - DAUDRE Yves – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert - Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud(s) - DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice - MEURANT Christian – CHARDON Pierre – DEVIENNE François – MORA Roger – CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – PARMENTIER Jean-Louis – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – BARA Alain – MOQUET Philippe - PELLERIN Jean – SAPET Joël – LAISIER Claude - PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – THUILLIER Philippe - SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M BACOT François (Versigny) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme FOUANT Huguette (le Plessis-Belleville) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Authueil en Valois) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. SIMAR Christian (Boissy Fresnoy) à Mme AVISSE Alice (Boissy Fresnoy) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme Marie-Odile GUILLON (Morierval) à Mme DUMONT Christine (Morierval) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme DENIS Catherine (Varinfroy) à Mme de BESOMBES Myriam (Neufchelles) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. Patrick RAMET (Glaignes) – M. LEN Laurent (Ormoy Villers) à Mme PLASMANS Françoise (Ormoy Villers).
Secrétaire de séance : M. LAFOND Marc.

Délibération n° 2005 / 34

Objet : Acquisition à l'euro symbolique des terrains sur lequel sera implanté l'équipement aquatique d'intérêt communautaire.

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Valois fixés par arrêté du Préfet de l'Oise le 24 décembre 1996, modifiés par la Délibération n° 2005 / 07 du Conseil Communautaire du 03 février 2005 créant la compétence « Equipement aquatique d'intérêt communautaire »,

VU la Délibération n°2004 / 95 du Conseil Communautaire du 07 octobre 2004 fixant le lieu d'implantation du futur équipement aquatique d'intérêt communautaire sur le territoire de la Ville de Crépy en Valois,

CONSIDERANT que la Ville de Crépy en Valois propose un terrain qui présente des caractéristiques adaptées à l'implantation d'un tel équipement,

CONSIDERANT que la poursuite du projet rend nécessaire l'acquisition de ce terrain par la Communauté de Communes,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE:

- l'acquisition à l'euro symbolique, à la Ville de Crépy en Valois, des parcelles suivantes :
 - o Partie de la Section BC n°14 pour une contenance de 12 749 m²,
 - o Partie de la Section BC n°15 pour une contenance de 2 318 m²,
 - o Partie de la Section BC n°16 pour une contenance de 4 843 m²,

Afin de permettre l'implantation d'un équipement aquatique d'intérêt communautaire.

AUTORISE le Président à signer tous actes relatifs à cette acquisition, dès réception de la Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Crépy en Valois autorisant la cession.

Fait et délibéré le 31 mars 2005, à Péroy les Gombries,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe Drillet".

**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

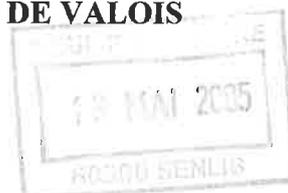
est rendu exécutoire le 13 mai 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe Drillet".

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 31 MARS 2005**



Séance du trente et un mars de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept mars deux mille cinq.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 76

Pouvoirs : 10

Votants : 86

Absents : 17

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc - Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre –BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – DELACROIX Jean - DAUDRE Yves – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROFFIT Benoît - GENTIL Didier – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE Michel – LOISIEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert - Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud(s) - DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice - MEURANT Christian – CHARDON Pierre – DEVIENNE François – MORA Roger – CHOIN Jean-Louis -NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – PARMENTIER Jean-Louis – BARIZET Jean-Claude.

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – BARA Alain – MOQUET Philippe - PELLERIN Jean –SAPET Joël – LAISIER Claude - PETREMENT Alain – PETIT Jean-Claude – BIZOUARD Alain – THUILLIER Philippe - SEVERAUD Jean – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme AYCARD-APPEL Lucile – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M BACOT François (Versigny) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – Mme FRIEZ Josette (Ermenonville) à Mme FOUANT Huguette (le Plessis-Belleville) – M. HEURTAUT Jean-Marc (Authueil en Valois) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy) – M. SIMAR Christian (Boissy Fresnoy) à Mme AVISSE Alice (Boissy Fresnoy) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – Mme Marie-Odile GUILLON (Morierval) à Mme DUMONT Christine (Morierval) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme DENIS Catherine (Varinfroy) à Mme de BESOMBES Myriam (Neufchelles) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. Patrick RAMET (Glaignes) – M. LEN Laurent (Ormo y Villers) à Mme PLASMANS Françoise (Ormo y Villers).

Secrétaire de séance : M. LAFOND Marc.

Délibération n° 2005 / 35

Objet : Réalisation, sous mandats des communes, d'un diagnostic amiante des bâtiments communaux.

VU le Décret n°96-97 du 07 février 1996, modifié par le Décret n°97-855 du 12 septembre 1997, faisant obligation pour les propriétaires des immeubles de rechercher dans les flocages, calorifugeages et faux plafonds la présence d'amiante,

VU le Décret n°2001-840 du 13 septembre 2001 renforçant le dispositif réglementaire prévu par les 2 décrets susmentionnés,

CONSIDERANT que de nombreuses communes membres émettent le souhait que ces diagnostics amiantes soient effectués dans le cadre d'un marché public lancé par la Communauté de Communes,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de procéder au recensement, auprès des communes membres, de tous les établissements susceptibles de faire l'objet d'un diagnostic amiante,

AUTORISE, si besoin est, le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, afin de confier cette mission à un opérateur de repérage et de diagnostic amiante,

AUTORISE le Président à présenter les demandes de subventions éventuelles,

CONFIE au Bureau Communautaire le soin de valider l'attribution du marché dans le cas où celui-ci serait lancé.

Fait et délibéré le 31 mars 2005, à Péroy les Gombries,



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le *13 mai 2005*



date de son dépôt
en Sous-Préfecture

le Président,

**BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 28 AVRIL 2005**

Date de la séance : 28 avril 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 21 avril 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 13

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Etaient présents : MM. Philippe CALLENS, Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Jean-Claude NAU, et Guy PROVOST.

Absents excusés ayant donné pouvoir : *M. Hubert BRIATTE à M. Marc LAFOND, Denis PROFFIT à M. Benoît HAQUIN.*

Absents excusés : Arnaud FOUBERT, Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Pierre PRADDAUDE.



Délibération n°2005 / 36

Objet : ***Contrat rural - Volet Collectivités - Programme d'actions 2005. Accords de subventions :***

- *Commune de Marolles : plan d'épandage des boues de la station d'épuration*
- *Commune d'Ermenonville : plan d'épandage des boues de la station d'épuration*
- *Commune d'Acy en Multien : plan d'épandage des boues de station d'épuration*
- *Commune de la Villeneuve sous Thury : expertise hydrogéologique*
- *Commune de Lévigney : mise en place de deux systèmes de télésurveillance à la station de pompage et au château d'eau.*

VU la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

VU la délibération du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d'attribution des aides pour les opérations inscrites au volet Collectivités et Fonctionnement du contrat rural,

VU la délibération n°2004/88 du 7 octobre 2004 par laquelle le Conseil communautaire a modifié le règlement d'attribution des aides approuvé le 13 décembre 2001,

VU la délégation du 13 décembre 2001 pour l'examen des dossiers instruits dans le cadre du contrat rural et la décision de versement des subventions,

VU la délibération n°2005/08 du 3 février 2005 adoptant le programme d'actions 2005 du contrat rural,

APRES avoir pris connaissance des demandes d'aides déposées par les collectivités du pays de Valois, dans le cadre du contrat rural,

CONSIDERANT les avis qu'ont portés le Comité technique Collectivités et le Comité de pilotage sur ces demandes d'aides,

**Le Bureau Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE d'accorder :

➤ A la commune de Marolles	Pour le plan d'épandage des boues de la station d'épuration Dérogation accordée à compter du 01/12/04	Une subvention de 2 877 €
➤ A la commune d'Ermenonville	Pour le plan d'épandage des boues de la station d'épuration Dérogation accordée à compter du 01/12/04	Une subvention de 2 800 €
➤ A la commune d'Acy en Multien	Pour le plan d'épandage des boues de la station d'épuration Dérogation accordée à compter du 01/12/04	Une subvention de 3 360 €
➤ A la commune de La Villeneuve sous Thury	Pour l'expertise hydrogéologique	Une subvention de 325 €
➤ A la commune de Lévignen	Pour la mise en place de 2 systèmes de télésurveillance à la station de pompage et au château d'eau	Une subvention de 4 237,20 €

AUTORISE le Président à signer les documents permettant le versement de ces subventions ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2005, chapitre 65, article 65 754.

Fait et délibéré, le 28 avril 2005, à Nanteuil le Haudouin.



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le **13 mai 2005**

date de son dépôt
en Sous-préfecture
le Président,



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 28 AVRIL 2005**

Date de la séance : 28 avril 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 21 avril 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 13

Pouvoirs : 2

Votants : 15



Étaient présents : MM. Philippe CALLENS, Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Jean-Claude NAU, et Guy PROVOST.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Hubert BRIATTE à M. Marc LAFOND, Denis PROFFIT à M. Benoît HAQUIN.

Absents excusés : Arnaud FOUBERT, Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Pierre PRADDAUDE.

Délibération n° 2005 / 37

Objet : *Contrat rural - Volet Collectivités - Programme d'actions 2002 et 2003. Prolongation du délai de conventions financières.*

VU la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

VU la délibération du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d'attribution des aides pour les opérations inscrites au volet Collectivités et Fonctionnement du contrat rural,

VU la délibération n°2004/88 du 7 octobre 2004 par laquelle le Conseil communautaire a modifié le règlement d'attribution des aides approuvé le 13 décembre 2004,

CONSIDERANT les difficultés rencontrées par les collectivités dans la mise en œuvre des études ou des travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable, financés par la Communauté de Communes dans le cadre des programmes d'actions 2002 et 2003 du contrat rural,

CONSIDERANT le rappel par Monsieur Philippe Dupille, Vice Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement, des conditions d'interventions financières de la CCPV au titre du contrat rural (document annexé),

**Le Bureau Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Décide :

- de prolonger de 12 mois le délai d'exécution des travaux de la convention d'aide financière n° 27 à compter du 26 novembre 2004,
- de prolonger de 8 mois le délai d'exécution des travaux des conventions d'aide financière n° 37, 42 et 63 à compter du 15 avril 2005.

Fait et délibéré le 28 avril 2005, à Nanteuil le Haudouin.



Philippe DRILLET,

**Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 13 mai 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,

**RAPPEL DES MODALITES DES INTERVENTIONS FINANCIERES DE LA CCPV
AU TITRE DU CONTRAT RURAL**

PROGRAMMES D' ACTIONS 2002 ET 2003

Annexe de la délibération n°2005/37

Convention d'aide n° 27 Dossier n° EU/02-32	Attributaire : Commune de Vauciennes	Travaux concernés : Etude d'assainissement 2^{ème} phase	Montant de l'aide accordée par la Communauté de Communes du Pays de Valois : 13 256 € Date de l'accord : 26/11/02	<u>Délai initial d'exécution des travaux de 24 mois</u>
Convention d'aide n°37 Dossier n° EU/02-25	Attributaire : Commune de Bouillancy	Travaux concernés : Actualisation de l'étude de choix d'assainissement. Réalisation du dossier administratif de zonage et mise à enquête publique.	Montant de l'aide accordée par la Communauté de Communes du Pays de Valois : 10 726 € Date de l'accord : 15/04/03	<u>Délai initial d'exécution des travaux de 24 mois</u>
Convention d'aide n°42 Dossier n° EU/02-38	Attributaire : Commune de Morienvil	Travaux concernés : Actualisation de l'étude de choix d'assainissement. Etude parcellaire. Expertise hydrogéologique. Réalisation du dossier administratif de zonage et mise à enquête publique.	Montant de l'aide accordée par la Communauté de Communes du Pays de Valois : 22 810 € Date de l'accord : 15/04/03	<u>Délai initial d'exécution des travaux de 24 mois</u>
Convention d'aide n°63 Dossier n° EU/03-02	Attributaire : Commune de Morienvil	Travaux concernés : Etude diagnostique du réseau d'assainissement et de la station d'épuration.	Montant de l'aide accordée par la Communauté de Communes du Pays de Valois : 58 100 € Date de l'accord : 15/04/03	<u>Délai initial d'exécution des travaux de 24 mois</u>

**BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 28 AVRIL 2005**

Date de la séance : 28 avril 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 21 avril 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 13

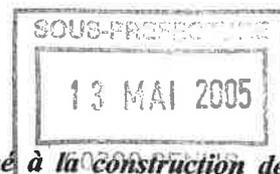
Pouvoirs : 2

Votants : 15

Etaient présents : MM. Philippe CALLENS, Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET; Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Jean-Claude NAU, et Guy PROVOST.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Hubert BRIATTE à M. Marc LAFOND, Denis PROFFIT à M. Benoît HAQUIN.

Absents excusés : Arnaud FOUBERT, Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Pierre PRADDAUDE.



Délibération n° 2005 / 38

Objet : *Attribution du marché d'emprunt de 193 800,00 € destiné à la construction des déchetteries du Plessis Belleville et de Betz.*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération du Conseil Communautaire du 13 avril 2001 fixant les attributions du Bureau Communautaire, et autorisant le recours à l'emprunt lorsque les crédits ont été inscrits au budget,

CONSIDERANT qu'une procédure de mise en concurrence a été lancée entre trois établissements bancaires,

CONSIDERANT que le Président préconise de retenir l'offre formulée par la Caisse d'Epargne pour un emprunt à taux fixe, à échéance constante annuelle, sur une durée de 10 ans, dans la mesure où c'est la Caisse d'Epargne qui a présenté le taux le plus intéressant,

**Le Bureau Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **VALIDE** l'attribution du marché d'emprunt de 193 800,00 € à la Caisse d'Epargne de Picardie domiciliée au 32, rue d'Austerlitz, BP 50229, 60202 Compiègne Cedex,
- **PRECISE** que l'emprunt est contracté pour la réalisation des déchetteries du Plessis Belleville et de Betz sur une durée de 10 ans, avec un taux fixe de 3,21 %, et une échéance annuelle constante,

➤ **AUTORISE** le Président à signer tous les actes qui s'y rapportent,

Fait et délibéré le 28 avril 2005, à Nanteuil le Haudouin,



Philippe DRILLET,

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le 13 mai 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,

**Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 28 AVRIL 2005**

Date de la séance : 28 avril 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 21 avril 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 13

Pouvoirs : 2

Votants : 15



Etaient présents : MM. Philippe CALLENS, Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Jean-Claude NAU, et Guy PROVOST.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Hubert BRIATTE à M. Marc LAFOND, Denis PROFFIT à M. Benoît HAQUIN.

Absents excusés : Arnaud FOUBERT, Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Pierre PRADDAUDE.

Délibération n° 2005 / 39

Objet : Choix du bureau d'études BEMO Nord pour la conduite de l'étude loi sur l'eau préalable à l'aménagement de la future zone d'activités d'intérêt communautaire

VU l'Article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que la Communauté de Communes exerce de plein droit des actions en matière d'aménagement de l'espace, et de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2004 / 45 du 24 juin 2004, approuvant le projet de création d'une zone d'activités économiques intercommunale de 20 hectares en extension de la zone d'activités économiques communale de Nanteuil-le-Haudouin,

VU les prescriptions de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, et notamment son article 10, et ses décrets d'application, en particulier le décret n°93-743 du 29 mars 1993 modifié,

VU la Délibération du Conseil Communautaire n°2004 / 114 du 16 décembre 2004 approuvant l'inscription d'un montant de 18 000 € en Décision Modificative N°2 du Budget à l'article 617 de la fonction 90 afin de payer les services d'un cabinet spécialisé qui sera choisi après une consultation que le Conseil délègue au Bureau,

CONSIDERANT que l'analyse des offres laisse apparaître que le cabinet BEMO NORD a présenté l'offre la plus compétitive,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A la majorité :**

- **VALIDE** l'attribution du marché d'étude « Loi sur l'Eau » au Cabinet BEMO NORD,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat d'étude dont les honoraires s'élèvent à 8 740 € HT soit 10 453,04 € TTC,

Fait et délibéré le 28 avril 2005, à Nanteuil-le-Haudouin.



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

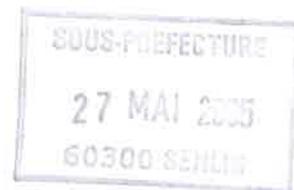
le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le *27 mai 2005*



date de son dépôt
en Sous-Préfecture

le Président,



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 28 AVRIL 2005**

Date de la séance : 28 avril 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 21 avril 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 13

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Etaient présents : MM. Philippe CALLENS, Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Jean-Claude NAU, et Guy PROVOST.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Hubert BRIATTE à M. Marc LAFOND, Denis PROFFIT à M. Benoît HAQUIN.

Absents excusés : Arnaud FOUBERT, Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Pierre PRADDAUDE.

Délibération n° 2005 / 40



**Objet : Poursuite du chantier-école pour la période septembre 2005-
Août 2006**

VU la Délibération n°2004/21 du Conseil Communautaire du 31 mars 2004 fixant l'effectif du chantier-école « Rénovation du Patrimoine Bâti » à environ 12 bénéficiaires, et autorisant le recours à un centre de formation pour compléter l'encadrement du chantier-école

CONSIDERANT l'intérêt du chantier-école pour faciliter l'insertion professionnelle et sociale de certains demandeurs d'emploi du Valois ainsi que la nécessité de remettre en valeur le patrimoine communale

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **AUTORISE** le recours à un centre de formation pour poursuivre l'encadrement technique, assurer la formation théorique et l'accompagnement social des salariés du chantier-école.
- **LIMITE** à 35 000,00 € maximum la part de financement du chantier-école « Rénovation du Patrimoine Bâti » restant à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Valois,
- **AUTORISE** le Président à appeler toutes les subventions exigibles,

- **ENCOURAGE** la recherche de nouveaux co-financeurs pour assumer la prise en charge de la formation des bénéficiaires du chantier-école,

Fait et délibéré le 28 avril 2005, à Nanteuil le Haudouin,



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté
de Communes du Pays de Valois**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Philippe Drillet".

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 27 mai 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,

A handwritten signature in black ink, identical to the one above, appearing to be "Philippe Drillet".



PROJET CHANTIER-ECOLE 2005 -2006

<p>Rémunération : 165 209 € -encadrant : 28 062 € -bénéficiaires (14) : 137 147 €</p> <p>Restauration : 12 000 € (4 €/jour/salarié)</p> <p>Fonctionnement : 13 450 € -Achats de fourniture pédago: 650 € -Transport déplacement : 4 000 € - Réparation matériel roulant: 2 500 € -Assurance Véhicule : 1 300 € -Vêtements de travail : 2 500 € -Petit matériel : 1000 € -Assurances chantier : 500 € -Médecine du travail : 1000 €</p> <p>Formation complémentaire : 55 000 €</p>	<p>Remboursement CES / CEC : 108 080 € (Etat)</p> <p>Communes : 16 000 €</p> <p>Remboursement Formation : 0 € (Etat)</p> <p>Conseil Régional : 25 000 €</p> <p>F.S.E : 67 500 €</p> <p>Communauté de Communes du Pays de Valois : 29 079 € (18 135 € en 2004-2005)</p>
245 659 €	245 659 €

LE MAIRE
27 MAI 2005
M. BOUTIER

**BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 28 AVRIL 2005**

Date de la séance : 28 avril 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 21 avril 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 13

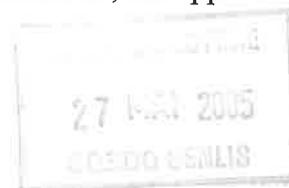
Pouvoirs : 2

Votants : 15

Etaient présents : MM. Philippe CALLENS, Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Jean-Claude NAU, et Guy PROVOST.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Hubert BRIATTE à M. Marc LAFOND, Denis PROFFIT à M. Benoît HAQUIN.

Absents excusés : Arnaud FOUBERT, Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Pierre PRADDAUDE.



Délibération n° 2005 / 41

Objet : Mise en place de circuits de petite randonnée dans le Valois (1^e phase)

VU l'Article L. 5211-10 7° du Code général des collectivités territoriales disposant que le Bureau peut recevoir délégation des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

VU la Délibération du Conseil Communautaire du 13 avril 2001 déléguant au Bureau le soin d'appeler les subventions pour les actions éligibles au Fonds Régional de Développement Local,

VU la Délibération n° 2004 / 73 du Bureau Communautaire du 16 septembre 2004 autorisant la création de circuits de petites randonnées,

VU la demande formulée par la Communauté de Communes pour inscrire la réalisation de circuits de petites randonnées au programme du Fonds Régional d'Appui Aux Pays de Picardie (FRAPP, ancien FRDL),

CONSIDERANT le projet de mise en place de circuits de petite randonnée dans le Pays de Valois, présenté par la commission patrimoine / tourisme,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement :

	Total
Région	48 158
Département	25 600
FCTVA	14 242
CCPV	22 000
Total	110 000

- **SOLLICITE** de la part du Conseil régional de Picardie, une subvention de 53,25 % du montant HT des dépenses d'investissement et de 40 % du montant TTC des dépenses de fonctionnement, au titre du FRAPP (année 2005),
- **SOLLICITE** de la part du Conseil général de l'Oise, une subvention de 24 % du montant HT des dépenses d'investissement et de 40 % du montant TTC des dépenses de fonctionnement,
- **AUTORISE** le président à solliciter tout autre financement pour la réalisation du projet.

Fait et délibéré le 28 avril 2005, à Nanteuil le Haudouin.



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 27 mai 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 28 AVRIL 2005**

Date de la séance : 28 avril 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 21 avril 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 13

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Etaient présents : MM. Philippe CALLENS, Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Jean-Claude NAU, et Guy PROVOST.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Hubert BRIATTE à M. Marc LAFOND, Denis PROFFIT à M. Benoît HAQUIN.

Absents excusés : Arnaud FOUBERT, Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Pierre PRADDAUDE.



Délibération n° 2005 / 42

Objet : Fleur des archers du Valois / Nouveau plan de financement

VU l'Article L. 5211-10 7° du Code général des collectivités territoriales disposant que le Bureau peut recevoir délégation des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

VU la Délibération du Conseil Communautaire du 13 avril 2001 déléguant au Bureau le soin d'appeler les subventions pour les actions éligibles au Fonds Régional de Développement Local,

VU la Délibération n° 2004 / 70 du Bureau Communautaire du 16 septembre 2004 autorisant la programmation d'une Fête de l'Archerie appelée « Fleur des archers du Valois »,

VU la demande formulée par la Communauté de Communes pour inscrire la réalisation d'une fête de l'archerie au programme du Fonds Régional d'Appui Aux Pays de Picardie (FRAPP, ancien FRDL),

CONSIDERANT le souhait de mettre en valeur le Pays de Valois, à travers un événement culturel, festif et sportif autour du tir à l'arc,

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement ;

	Montant	%
Conseil régional	33 483	60
Conseil général	11 161	20
CCPV	11 161	20
Total TTC	55 805	100

- **SOLLICITE** de la part du Conseil régional de Picardie, une subvention de 60 % du montant TTC des dépenses au titre du FRAPP (année 2005),
- **SOLLICITE** de la part du Conseil général de l'Oise, une subvention de 20 % du montant TTC des dépenses,
- **AUTORISE** le président à solliciter tout autre financement pour la réalisation du projet.

Fait et délibéré le 28 avril 2005, à Nanteuil le Haudouin.



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 27 mai 2005

 date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 19 MAI 2005**

Date de la séance : 19 mai 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 13 mai 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 13

Pouvoirs : 1

Votants : 14



Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Yves DAUDRE, Philippe DRILLET, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT et Guy PROVOST.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Arnaud FOUBERT à M. Pierre PRADDAUDE.

Absents excusés : Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Jean-Paul DOUET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Guy MOREAU, Jean-Claude NAU.

Délibération N° 2005 / 43

Objet : Approbation du programme FRAPP 2005

VU la délibération du Conseil communautaire du 13 avril 2001 délégrant au Bureau le soin d'examiner et de transmettre au Conseil régional le programme d'actions subventionnables au titre du Fonds Régional de Développement Local,

CONSIDERANT les évolutions de la politique régionale d'appui aux territoires et des outils financiers afférents, et notamment : la volonté de la Région de s'appuyer sur des programmes uniques à l'échelle des « pays de Picardie », le remplacement du FRDL par le FRAPP (Fonds Régional d'Appui aux pays de Picardie)

CONSIDERANT que l'année 2005 représente une année de transition,

AU VU du programme d'actions de l'année 2005 présenté par le Président,

**Le Bureau Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le programme FRAPP de l'année 2005 tel qu'annexé,

- **AUTORISE** le Président à signer avec la Région le contrat régional d'appui au pays de Picardie « Valois-Senlis-Chantilly »

Fait et délibéré, le 19 mai 2005, à Nanteuil le Haudouin.



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté
de Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 14 juin 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
Président,



PAYS DE VALOIS-SENLIS-CHANTILLY : PROPOSITION DE PROGRAMME 2005 (FRAPP)

ORIENTATION/Action	MAITRISE D'OUVRAGE	ASSIETTE	TAUX	FRAPP
ORIENTATION 1 : MAITRISE DE LA PRESSION FONCIERE ET URBAINE - RENFORCEMENT DE LA QUALITE URBANISTIQUE ET PAYSAGERE DES PROJETS				
Etude de définition d'un observatoire territorial	CdeC Pays de Valois	45 000,00 € TTC	80%	36 000,00 €
Mission de conseil en urbanisme/paysage, année 1	CdeC Pays de Valois	45 000,00 € TTC	80%	36 000,00 €
Charte paysagère du Valois, 1ère phase	CdeC Pays de Valois	50 000,00 € TTC	80%	40 000,00 €
Réaménagement de la place Amic	Gouvieux	1 839 278,00 € HT	20%	367 855,60 €
Aménagement de la traversée de village	Raray	364 883,00 € HT	20%	72 976,60 €
Aménagement de place	Ognon	73 500,00 € HT	20%	14 700,00 €
Aménagement de place	Vineuil St Firmin	91 808,00 € HT	20%	18 361,60 €
Aménagement de place	Brasseuse	18 825,00 € HT	20%	3 765,00 €
Aménagement d'un parc familial	Lamorlaye	350 000,00 € HT	20%	70 000,00 €
SOUS TOTAL ORIENTATION 1		2 878 294,00 €	23%	659 658,80 €
ORIENTATION 2 : PRESERVATION ET VALORISATION DES PATRIMOINES - DEVELOPPEMENT D'UN TOURISME DE QUALITE				
Organisation d'événementiel (fête de l'archerie, 1ère année)	CdeC Pays de Valois	55 805,00 € TTC	60%	33 483,00 €
Musée du Valois: complément d'étude de programmation	Crépy-en-Valois	16 000,00 € TTC	80%	12 800,00 €
Circuits de petite randonnée, 1ère tranche (INV)	CdeC Pays de Valois	76 923,00 € HT	53%	40 958,00 €
Circuits de petite randonnée, 1ère tranche (FONCT)	OTSI Crépy-en-Valois	18 000,00 € TTC	40%	7 200,00 €
Etude de faisabilité itinéraire vert/véloroute	CdeC Pays de Valois	33 000,00 € TTC	80%	26 400,00 €
Etude de faisabilité pistes cyclables	CdeC Pays de Senlis	45 000,00 € TTC	80%	36 000,00 €
Aménagement d'une piste cyclable intercommunale	CdeC Aire Cantilienne	163 439,00 € HT	20%	32 687,80 €
SOUS TOTAL ORIENTATION 2		408 167,00 €	46%	189 528,80 €
ORIENTATION 3 : DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE CONCERTE ET DE GRANDS EQUIPEMENTS STRUCTURANTS (SPORTIFS, CULTURELS, ECONOMIQUES)				
Mission Locale Interterritoire, aide au démarrage 2ème année	Mission Locale	330 000,00 € TTC	30%	100 000,00 €
ZAC économique : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	CdeC Pays de Valois	20 000,00 € TTC	80%	16 000,00 €
Restructuration de l'espace culturel MJC	Crépy-en-Valois	403 969,00 € HT	25%	100 992,25 €
Etude de faisabilité d'un centre aquatique intercommunal	CdeC Pays de Senlis	50 000,00 € TTC	80%	40 000,00 €
Aménagement de l'entrée de la bibliothèque/médiathèque	Chantilly	321 823,00 € HT	21%	67 803,00 €
Aménagement de la salle des sports (1ère phase)	Senlis	150 000,00 € HT	20%	30 000,00 €
SOUS TOTAL ORIENTATION 3		1 275 792,00 €	28%	354 795,25 €
ORIENTATION 4 : AIDE A L'ORGANISATION/MODERNISATION DE SERVICES PUBLICS A LA POPULATION, POLITIQUES DE LOGEMENT ET DE TRANSPORT				
Aménagement d'un bâtiment en halte-garderie/centre de loisirs, 1ère phase	Plessis belleville	155 813,36 € HT	25%	38 953,34 €
Autre équipement services à la population	X	133 179,64 € HT	25%	33 294,91 €
Extension de la salle des fêtes (convention intercommunale)	Glaignes	525 300,00 € HT	25%	131 325,00 €
Modernisation de la salle multifonction (convention intercommunale)	Péroy-les-Gombries	13 000,00 € HT	25%	3 250,00 €
Construction d'un accueil périscolaire et cantine	SRPI Betz-Antilly-Bargny	757 134,00 € HT	25%	189 283,50 €
Aménagement d'une cantine scolaire	Pontarmé	418 192,00 € HT	20%	83 638,40 €
Aménagement d'une cantine scolaire	Rully	18 410,00 € HT	20%	3 682,00 €
Aménagement d'une cantine scolaire	Coye La Foret	640 350,00 € HT	20%	128 070,00 €
Relais Assistance Maternelle intercommunal, fonctionnement	CdeC Pays de Senlis	17 000,00 € TTC	20%	3 400,00 €
Halte garderie intercommunale, fonctionnement 1ère année	CdeC Pays de Senlis	34 000,00 € TTC	20%	6 800,00 €
Halte garderie intercommunale, aide aux investissements	CdeC Pays de Senlis	42 000,00 € HT	20%	8 400,00 €
SOUS TOTAL ORIENTATION 4		2 754 379,00 €	23%	630 097,15 €
TOTAL 2005		7 318 632,00 €	25%	1 834 080,00 €
Interterritoire	136 000,00 €			
C de C Pays de Valois	709 940,00 €			
C de C Aire Cantilienne	684 778,00 €			
C de C Pays de senlis	303 362,00 €			



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du trente juin de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept juin deux mille cinq.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 61

Pouvoirs : 8

Votants : 69

Absents : 34

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) - RYCHTARIK Jean-Paul - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – GIRAUDON Arnaud - VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier - DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – AYAD Saïd – CALLENS Philippe – Mmes RAMBERT Corinne(s) – JAMARD Sylviane(s) – MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – DEVIENNE François – Mme GOUPILLON Maryse(s) – MM. CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François - CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel.

Absents excusés : MM. DALONGEVILLE Fabrice – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – SAPET Joël – LAISIER Claude – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – PROFFIT Benoît – Mme DUMONT Christine – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – PLASMANS Françoise - M. LEFEVRE Michel – LEN Laurent – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – AYCARD-APPEL Lucile – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – CHARDON Pierre – Mlle DENIS Catherine – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – CHOUVELON Jean-Claude.

Pouvoirs : M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. PROVOST Guy (Marolles) à M. DAWINT Jacques (Marolles) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) – M. SKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. AYAD Saïd (Péroy les Gombries) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. RAMET Patrick (Glaignes) – M. BARIZET Jean-Claude (Villers St-Genest) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Délibération N° 2005 / 44

Objet : Composition d'une Commission d'Appel d'Offres représentative du groupement de commandes / Projet OSIRIL, numérisation du Plan Cadastral.



VU l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que la Communauté de Communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres, des compétences relevant de l'Aménagement de l'Espace,

VU la Délibération n° 2004 / 01 du Conseil Communautaire du 16 janvier 2004 approuvant les termes de la Charte de coopération inter-territoires, et la programmation qui lui est associée,

CONSIDERANT que la matrice cadastrale et les plans cadastraux sont des outils indispensables de l'aménagement de l'espace,

CONSIDERANT que le Centre de Gestion de l'Oise lance le projet OSIRIL, en partenariat avec le Conseil Général de l'Oise, afin de procéder à la numérisation du plan cadastral, et de limiter les coûts de ce développement, et que la Communauté de Communes a signé cette convention,

CONSIDERANT que le Centre de Gestion souhaite désormais constituer une Commission d'Appel d'Offres représentative du groupement de commande pour ouvrir les plis relatifs au marché de numérisation du plan cadastral,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE que la Communauté de Communes sera représentée par Monsieur Pierre TISON, au sein de la Commission d'Appel d'Offres spécialement constituée par le Centre de Gestion de l'Oise pour la mise en place du projet OSIRIL,

DECIDE qu'en cas d'indisponibilité de Monsieur Pierre TISON, Monsieur Guy PROVOST assurera la suppléance,

Fait et délibéré le 30 juin 2005, à Crépy en Valois.



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le *05 juillet 2005*

 date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du trente juin de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept juin deux mille cinq.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 61

Pouvoirs : 8

Votants : 69

Absents : 34

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian – Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – GIRAUDON Arnaud – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – AYAD Saïd – CALLENS Philippe – Mmes RAMBERT Corinne(s) – JAMARD Sylviane(s) – MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – DEVIENNE François – Mme GOUPILLON Maryse(s) – MM. CHOIN Jean-Louis – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel.

Absents excusés : MM. DALONGEVILLE Fabrice – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – SAPET Joël – LAISIER Claude – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – PROFFIT Benoît – Mme DUMONT Christine – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – PLASMANS Françoise – M. LEFEVRE Michel – LEN Laurent – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – AYCARD-APPEL Lucile – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – CHARDON Pierre – Mlle DENIS Catherine – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – CHOUVELON Jean-Claude.

Pouvoirs : M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. PROVOST Guy (Marolles) à M. DAWINT Jacques (Marolles) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) – M. SKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. AYAD Saïd (Péroy les Gombries) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. RAMET Patrick (Glaignes) – M. BARIZET Jean-Claude (Villers St-Genest) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Délibération N° 2005 / 45

Objet : Annulation de la Délibération n° 2005 / 26 du Conseil Communautaire du 31 mars 2005 portant attribution du marché d'étude hydrogéologique et d'environnement des captages, et du marché d'étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable, au Cabinet B & R Ingénierie Environnement.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,



VU la délibération n°20/2003 prise par l'Assemblée communautaire le 31 mars 2003, relative à l'étude d'alimentation en eau potable du Pays de Valois,

VU la délibération n°2004/28 prise par l'Assemblée communautaire le 31 mars 2004, relative à l'étude d'alimentation en eau potable du Pays de Valois,

VU la réunion du Bureau du 10 mars 2005 approuvant le souhait d'engager les études d'eau potable et les forages d'essai liés si ceux-ci s'avéraient nécessaires,

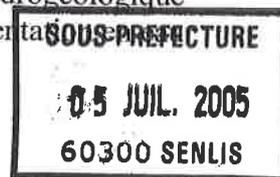
VU la réunion du 10 février 2005 rassemblant les Maires des communes du Pays de Valois, les Présidents de Syndicats d'Eaux, les Présidents des Commissions Locales de l'Eau des SAGE de l'Automne et de la Nonette, les membres du Bureau et ceux de la Commission Eau Assainissement de la Communauté de Communes – réunion au cours de laquelle une présentation très complète des études programmées a été réalisée,

VU la Délibération n° 2005 / 26 du Conseil Communautaire du 31 mars 2005 portant attribution du marché d'étude hydrogéologique et d'environnement des captages, et du marché d'étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable, au Cabinet B & R Ingénierie Environnement,

CONSIDERANT que les remarques formulées par la Sous-Préfecture de Senlis sur les dossiers de consultation des entreprises relatifs au marché d'étude hydrogéologique et d'environnement des captages, et du marché d'étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable rendent préférable de déclarer sans suite l'issue de la première procédure, et de renouveler le lancement de ces 2 marchés,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DECIDE** d'annuler la Délibération n° 2005 / 26 du Conseil Communautaire du 31 mars 2005,
- **DECIDE** en conséquence de déclarer sans suite les marchés d'étude hydrogéologique et d'environnement des captages, et d'étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable publiés au BOAMP le 09 septembre 2004,
- **DECIDE** de relancer les procédures de ces deux marchés.



le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte

est rendu exécutoire le 05 juillet 2005



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du trente juin de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept juin deux mille cinq.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 61

Pouvoirs : 8

Votants : 69

Absents : 34

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) - RYCHTARIK Jean-Paul - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – GIRAUDON Arnaud - VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier - DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – AYAD Saïd – CALLENS Philippe – Mmes RAMBERT Corinne(s) – JAMARD Sylviane(s) - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – DEVIENNE François – Mme GOUPILLON Maryse(s) – MM. CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François - CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel.

Absents excusés : MM. DALONGEVILLE Fabrice – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – SAPET Joël – LAISIER Claude – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – PROFFIT Benoît – Mme DUMONT Christine – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – PLASMANS Françoise - M. LEFEVRE Michel – LEN Laurent – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – AYCARD-APPEL Lucile – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – CHARDON Pierre – Mlle DENIS Catherine – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – CHOUVELON Jean-Claude.

Pouvoirs : M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. PROVOST Guy (Marolles) à M. DAWINT Jacques (Marolles) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) – M. SKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. AYAD Saïd (Péroy les Gombries) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. RAMET Patrick (Glaignes) – M. BARIZET Jean-Claude (Villers St-Genest) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Délibération N° 2005 / 46

Objet : Equipement aquatique intercommunal : Lancement d'une procédure de concours restreint d'architecture et d'ingénierie.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Valois fixés par arrêté du Préfet de l'Oise le 24 décembre 1996, modifiés par la Délibération n° 2005 / 07 du Conseil Communautaire du 03 février 2005 créant la compétence « Equipement aquatique d'intérêt communautaire »,



VU la Délibération n°2004 / 95 du Conseil Communautaire du 07 octobre 2004 fixant le lieu d'implantation du futur équipement aquatique d'intérêt communautaire sur le territoire de la Ville de Crépy en Valois,

VU la Délibération n° 2005 / 34 du Conseil Communautaire du 31 mars 2005 décidant l'acquisition à l'euro symbolique du terrain sur lequel sera implanté l'équipement aquatique intercommunal,

CONSIDERANT que l'état d'avancement des études préalables et des travaux du programmiste permet désormais d'engager la procédure de concours,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

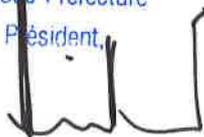
- **AUTORISE** le lancement d'un marché d'étude de maîtrise d'œuvre, après concours restreint d'architecture et d'ingénierie, niveau esquisse plus et soumis à l'anonymat, pour la construction d'un centre aquatique intercommunal, sise à Crépy en Valois,
- **FIXE** à 9 795 000,00 € HT (bâtiment + VRD) le coût prévisionnel estimatif de l'établissement aquatique envisagé,
- **LIMITE** à 4 le nombre de candidats admis à présenter une offre à l'issue de la sélection des candidatures par le jury de concours,
- **FIXE** à 40 000,00 € TTC le montant de la prime allouée à chaque candidat ayant remis une offre non retenue,
- **DELEGUE** au Bureau Communautaire le soin d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises intégrant le programme technique et fonctionnel du futur équipement aquatique intercommunal,
- **VALIDE** le projet d'Avis d'Appel Public à la Concurrence tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré le 30 juin 2005, à Crépy en Valois.

le Président certifie, en application de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte

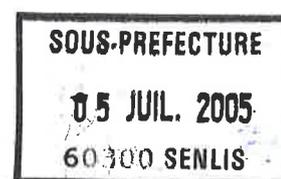
est rendu exécutoire le 05 juillet 2005

 date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,





Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.





ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 01/07/2005

Votre annonce n°05-86758 est maintenant prise en compte par les Journaux officiels. Ceux-ci, en leur qualité d'éditeur officiel se réservent le droit, si nécessaire, de vous la retourner pour compléments ou précisions. Dans ce cas vous en serez averti immédiatement par voie de messagerie.



Attention, Cet aperçu ne reflète que votre saisie.
La Direction des Journaux officiels se réserve la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Avis d'appel public à la concurrence

Département de publication : 60
Annonce No 05-86758
Services

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : communauté de Communes du Pays de Valois.
Personne responsable du marché : M. le président, 07 rue de la Couture, 60440 Nanteuil-le-Haudouin, tél. : 03-44-88-05-09, télécopieur : 03-44-88-37-45, courriel : finances.valois@wanadoo.fr, adresse internet : <http://www.cc-pays-de-valois.fr>.

Objet du marché : **étude de maîtrise d'œuvre, après concours restreint d'architecture et d'ingénierie, niveau esquisse plus et soumis à l'anonymat, pour la construction du Centre Aquatique Intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Valois, sise à Crépy en Valois.**

Type de marché de services : 12.
Classification CPV : *Objet principal* : 74222100-2.

Lieu d'exécution : crépy en Valois (60).

Caractéristiques principales :

réalisation d'un centre aquatique couvert comprenant en partie couverte : (1) Bassin de natation 25m x 21m, (2) bassin de loisirs de 300mètres carrés, (3)toboggan aquatique, (4) Pataugeoire,(5)Espace forme, (6)les annexes fonctionnelles nécessaires à l'exploitation ; et en partie de plein air : (1) terrasse minérale, (2)pelouses.

Le concours est ouvert à tous les architectes ou associations d'architectes français membres de l'ordre, ou européens possédant un diplôme équivalent au sens de la directive 85-384 visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture paru au D.O.C.E. n°1.223 du 21 août 1958. La mission que l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate du concours se verra confier, pour cette opération, portera sur un marché de maîtrise d'œuvre intégrant : (1) une mission de base dont le contenu des éléments de mission figure aux annexes I et II de l'arrêté du 21 décembre 1993, (2) des missions complémentaires (exe) portant sur des études d'exécution partielles destinées à la bonne définition technique et performancielle du projet, et une étude environnementale thermique.

Refus des variantes.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : les groupements conjoints admis à présenter une candidature devront comporter : (1) un architecte inscrit à l'ordre (mandataire). La participation de concepteurs groupés dans une même équipe est acceptée. Le mandataire commun sera alors désigné et le rôle de chacun des concepteurs sera clairement défini. (2) une ou plusieurs structures d'études compétentes dans les domaines suivants : structures, paysage, acoustique, fluides, traitement d'eau, chauffage et ventilation, électricité. L'équipe de maîtrise d'œuvre devra disposer des compétences lui permettant d'inscrire le projet dans une démarche de qualité environnementale du Bâtiment (Qeb) souhaitée par la maîtrise d'ouvrage.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : (1) Composition de l'équipe : compétences, moyens humains et matériels, organisation. (2) Qualité des références architecturales, techniques et environnementales, pour des opérations de nature et de complexité similaires dans le domaine des piscines sport-loisirs.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Déclaration sur l'honneur prévue aux articles 45 et 46 du code des marchés publics;
- Lettre de candidature DC 4;
- Attestation d'assurances;
- Déclaration du candidat DC5;
- La copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire;
- Certificats de qualifications professionnelles;
- (1) Pour les architectes, attestation d'inscription à l'ordre. (2) Un tableau format A4 listant les opérations réalisées de même nature (piscine couverte et de pleine air) précisant : nom et adresse du maître d'ouvrage, description succincte du projet (programme, surfaces, coût de réalisation...), procédure de réalisation, constitution



de l'équipe de maîtrise d'œuvre et rôle du candidat, (3) Une présentation sous forme libre des réalisations des candidats, accompagnée des documents graphiques (dessin ou photos), (4) Le groupement fournira une note de motivation et de présentation de l'équipe précisant les missions de chacun et l'intérêt porté par les candidats vis à vis du projet proposé..

Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : 4.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant).

- Respect du programme et des contraintes / fonctionnalité du projet;
- Qualité architecturale et insertion dans le site;
- Qualité technique et niveau performanciel proposé / qualité environnementale du projet;
- Adéquation du projet avec l'enveloppe financière.

Type de procédure : concours restreint.

Publications relatives à la même consultation :

Date d'envoi du présent avis au J.O.U.E. : 1.e.r juillet 2005.

Date limite de réception des candidatures : 5 septembre 2005, à 11 heures..

Date limite de réception des offres : 12 décembre 2005, à 11 heures..

Date prévue pour l'envoi de l'invitation à présenter une offre aux candidats sélectionnés : 19 septembre 2005..

Autres renseignements :

Définition des études à effectuer par les candidats lors d'un concours, d'un marché de conception-réalisation ou d'un dialogue compétitif : les prestations demandées qui seront précisées aux candidats dans le règlement du concours comprennent notamment : (1) un plan masse au 1/500 ème portant sur l'ensemble de la parcelle, indiquant de manière explicite l'aménagement des espaces extérieurs, (2) les plans de tous les niveaux (y compris le niveau galeries techniques) au 1/200ème, le plan du niveau RDC intégrera les abords proches, (3) plans, façades et coupes au 1/200ème, (4) perspectives intérieure et extérieure du bâtiment dans son environnement, (5) note descriptive (architecturale, technique, environnementale), (6) estimation prévisionnelle sommaire du coût de réalisation, (7)...

Récompenses et jury :

Nombre et valeur des primes qui seront attribuées : chaque concurrent ayant remis des prestations conformes aux stipulations du règlement du concours recevra une indemnité d'un montant maximum de 33 444 € (H.T.), soit 40 000 € (T.T.C.). La rémunération du titulaire du marché de maîtrise d'œuvre à intervenir tient compte de la prime afférente au concours. Il ne lui sera donc pas versé de prime en supplément du marché de maîtrise d'œuvre.

Renseignements complémentaires : coût prévisionnel estimatif de l'établissement aquatique envisagé : 9 795 000,00 € (H.T.) (Bâtiment + vrd). Dématérialisation des procédures : Candidatures et offres peuvent être déposées sur :

http://www.achatpublic.com/boite56/NV3LTZZNP9_COMMUNAUTE_DE_COMMUNES_DU_PAYS_DE_VALOIS
Référence à renseigner : Piscine Intercommunale / Concours. Seuls les fichiers au format excel, word, pdf, et jpeg seront acceptés.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 1.e.r juillet 2005.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : sport Loisirs Concept 45, rue Rebéval, 75019 Paris, tél. : 01-42-41-24-41, télécopieur : 01-42-38-14-12.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : communauté de Communes du Pays de Valois 07 rue de la Couture, 60440 Nanteuil-le-Haudouin, tél. : 03-44-88-05-09, télécopieur : 03-44-88-37-45.

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées : communauté de Communes du Pays de Valois "Dossier de candidature - centre Aquatique Intercommunal" 07 rue de la Couture, 60440 Nanteuil-le-Haudouin.

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : **Piscine Concou**

Libellé de la facture : Cté de Communes Pays Valois 07 rue de la Couture, 60440 Nanteuil-le-Haudouin

Classification des produits :

- Services personnels



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du trente juin de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept juin deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 61

Pouvoirs : 8

Votants : 69

Absents : 34

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) - RYCHTARIK Jean-Paul - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – GIRAUDON Arnaud - VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier - DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – AYAD Saïd – CALLENS Philippe – Mmes RAMBERT Corinne(s) – JAMARD Sylviane(s) - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – DEVIENNE François – Mme GOUPILLON Maryse(s) – MM. CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François - CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel.

Absents excusés : MM. DALONGEVILLE Fabrice – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – SAPET Joël – LAISIER Claude – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – PROFFIT Benoît – Mme DUMONT Christine – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – PLASMANS Françoise - M. LEFEVRE Michel – LEN Laurent – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – AYCARD-APPEL Lucile – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – CHARDON Pierre – Mlle DENIS Catherine – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – CHOUVELON Jean-Claude.

Pouvoirs : M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. PROVOST Guy (Marolles) à M. DAWINT Jacques (Marolles) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) – M. SKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. AYAD Saïd (Péroy les Gombries) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. RAMET Patrick (Glaignes) – M. BARIZET Jean-Claude (Villers St-Genest) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Délibération N° 2005 / 47



Objet : Constitution d'un jury de concours pour étudier les candidatures et les offres du concours restreint d'architecture et d'ingénierie relatif à la construction d'un centre aquatique intercommunal.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics, et notamment son article 25 relatif à la constitution d'un jury de concours,

VU la Délibération n° 2005 / 46 du Conseil Communautaire autorisant le lancement d'une procédure de concours restreint d'architecture et d'ingénierie pour la construction d'un établissement aquatique intercommunal,

CONSIDERANT qu'en l'espèce, la constitution d'un jury de concours est rendue obligatoire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DECIDE** que le jury de concours créé dans le cadre de la procédure de concours restreint d'architecture et d'ingénierie lancée pour la construction d'un établissement aquatique intercommunal est ainsi composé :

- **Avec voix délibérative :**

- o **6 élus communautaires,**

Titulaires	Suppléants
Philippe DRILLET, Président	Guy PROVOST
Pierre PRADDAUDE	Yves DAUDRE
Philippe DUPILLE	Denis PROFFIT
Jean-Claude NAU	Michel CASSA
Daniel ADAM	Jean-Marie GUYOT
Arnaud FOUBERT	Hubert BRIATTE

- o **2 personnes désignées**, choisies en raison de l'intérêt particulier qu'elles présentent au regard de l'objet du concours. Ces personnes seront déterminées par arrêté du Président.
- o **4 architectes**, représentant ainsi 1/3 de l'ensemble des membres du Jury. Ces personnes seront déterminées par arrêté du Président, après consultation de l'Ordre des Architectes.

- **Avec voix consultative :**

- o **Le Comptable du Trésor, et un représentant de la DGCCRF** pourront être invités par le Président.



le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le 05 juillet 2005

Fait et délibéré le 30 juin 2005, à Crépy en Valois.



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du trente juin de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept juin deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : **61**

Pouvoirs : **8**

Votants : **69**

Absents : **34**

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) - RYCHTARIK Jean-Paul - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – GIRAUDON Arnaud - VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier - DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – AYAD Saïd – CALLENS Philippe – Mmes RAMBERT Corinne(s) – JAMARD Sylviane(s) - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – DEVIENNE François – Mme GOUPILLON Maryse(s) – MM. CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François - CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel.

Absents excusés : MM. DALONGEVILLE Fabrice – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – SAPET Joël – LAISIER Claude – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – PROFFIT Benoît – Mme DUMONT Christine – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – PLASMANS Françoise - M. LEFEVRE Michel – LEN Laurent – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – AYCARD-APPEL Lucile – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – CHARDON Pierre – Mlle DENIS Catherine – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – CHOUVELON Jean-Claude.

Pouvoirs : M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. PROVOST Guy (Marolles) à M. DAWINT Jacques (Marolles) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) – M. SKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. AYAD Saïd (Péroy les Gombries) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. RAMET Patrick (Glaignes) – M. BARIZET Jean-Claude (Villers St-Genest) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Délibération N° 2005 / 48



Objet : Contrat rural : Volet Collectivités / Programme d'actions 2005 / Modification

VU la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

VU la délibération n°2005/08 du 3 février 2005 du Conseil Communautaire adoptant le programme d'actions 2005,

VU l'avis favorable émis par le Bureau lors de sa séance du 19 mai 2005 et de sa séance du 16 juin 2005,

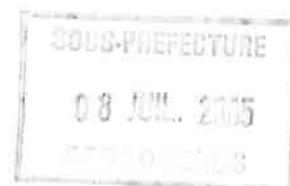
APRES avoir pris connaissance de l'état d'avancement de l'exécution financière du programme d'actions 2005,

CONSIDERANT que la programmation a été établie pour l'année 2005 à minima et qu'ont été alors prises en compte uniquement les opérations pour lesquelles les dossiers de demande de subvention étaient complets, quand il y avait l'assurance qu'elles soient effectivement engagées au premier semestre 2005,

CONSIDERANT que des travaux supplémentaires initialement non inscrits à la programmation 2005 sont prêts à être engagés d'ici la fin de l'année,

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité de pilotage du contrat rural sur ces demandes de travaux supplémentaires,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,



DECIDE d'inscrire à la prochaine décision modificative les aides à verser aux communes pour la réalisation des travaux supplémentaires suivants, ainsi que la recette relative :

ETUDE D'ASSAINISSEMENT		
<i>Collectivités maîtres d'ouvrage</i>	<i>Travaux concernés</i>	<i>Montant d'aide sollicité auprès de l'Agence de l'Eau</i>
Commune de Betz	Etude diagnostique du réseau d'assainissement	73 150 €
Commune de Boursonne	Etudes préalable d'assainissement : étude parcellaire, levé topographique, étude géotechnique	55 685 €
Commune de Vaumoise	Etude diagnostique d'assainissement	29 428,70 €
TOTAL		158 264 €

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
<i>Collectivités maîtres d'ouvrage</i>	<i>Travaux concernés</i>	<i>Montant d'aide sollicité auprès de l'Agence de l'Eau</i>
Commune de Bonneuil en Valois	Construction du réseau de collecte des eaux usées – Tranche ferme du marché de travaux	550 893 €
Commune de Bonneuil en Valois	Construction d'une station d'épuration de 800 Equivalents Habitants	226 106 €
Commune de Mareuil sur Ourcq	Correction des branchements de particuliers	34 800 €
TOTAL		811 799 €

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		
Collectivités maîtres d'ouvrage	Travaux concernés	Montant d'aide sollicité auprès de l'Agence de l'Eau
Commune de Fresnoy le Luat	Mise en conformité des assainissements non collectifs 1 ^{ère} tranche (63 habitations)	366 568 €

SOLLICITE l'aide financière correspondante auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois, ou le Président de la « Commission Eau Assainissement », par délégation, à signer tous les actes nécessaires.

Fait et délibéré, le 30 juin 2005, à Crépy en Valois



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le 08 juillet 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture

le Président,



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du trente juin de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept juin deux mille cinq.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 61

Pouvoirs : 8

Votants : 69

Absents : 34

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) - RYCHTARIK Jean-Paul - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – GIRAUDON Arnaud - VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier - DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – AYAD Saïd – CALLENS Philippe – Mmes RAMBERT Corinne(s) – JAMARD Sylviane(s) - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – DEVIENNE François – Mme GOUPILLON Maryse(s) – MM. CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François - CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel.

Absents excusés : MM. DALONGEVILLE Fabrice – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – SAPET Joël – LAISIER Claude – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – PROFFIT Benoît – Mme DUMONT Christine – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – PLASMANS Françoise - M. LEFEVRE Michel – LEN Laurent – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – AYCARD-APPEL Lucile – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – CHARDON Pierre – Mlle DENIS Catherine – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – CHOUVELON Jean-Claude.

Pouvoirs : M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. PROVOST Guy (Marolles) à M. DAWINT Jacques (Marolles) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) – M. SKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. AYAD Saïd (Péroy les Gombries) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. RAMET Patrick (Glaignes) – M. BARIZET Jean-Claude (Villers St-Genest) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de Séance : M. NICOLAS Germain

Délibération N° 2005 / 49

Objet : Indemnité de conseil attribuée au Comptable du Trésor.

VU le Décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,

VU l'Arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les modalités de calcul de l'indemnité de conseil qui peut être alloué au Comptable du Trésor,



CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Pays de Valois souhaite bénéficier de prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, et qu'elle sollicite pour cela les services de la Trésorerie de Nanteuil le Haudouin,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer au Comptable du Trésor de la Trésorerie de Nanteuil le Haudouin, une indemnité de conseil d'un montant de 1 086,23 €, correspondant à 100 % du montant issu des modalités de calcul fixées à l'article 4 de l'Arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Fait et délibéré le 30 juin 2005, à Crépy en Valois.



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.**

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 08 juillet 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 30 JUIN 2005**

Séance du trente juin de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept juin deux mille cinq.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 61

Pouvoirs : 8

Votants : 69

Absents : 34

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) - RYCHTARIK Jean-Paul - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – GIRAUDON Arnaud - VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier - DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – AYAD Saïd – CALLENS Philippe – Mmes RAMBERT Corinne(s) – JAMARD Sylviane(s) - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – DEVIENNE François – Mme GOUPILLON Maryse(s) – MM. CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François - CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel.

Absents excusés : MM. DALONGEVILLE Fabrice – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – SAPET Joël – LAISIER Claude – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – PROFFIT Benoît – Mme DUMONT Christine – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – PLASMANS Françoise - M. LEFEVRE Michel – LEN Laurent – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – AYCARD-APPEL Lucile – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – CHARDON Pierre – Mlle DENIS Catherine – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – CHOUVELON Jean-Claude.

Pouvoirs : M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. PROVOST Guy (Marolles) à M. DAWINT Jacques (Marolles) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) – M. SKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. AYAD Saïd (Péroy les Gombries) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. RAMET Patrick (Glaignes) – M. BARIZET Jean-Claude (Villers St-Genest) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de Séance : M. NICOLAS Germain

Délibération n ° 2005 / 50

Objet : Evolution du tableau des effectifs par la création et suppression simultanées d'un poste d'agent administratif, et la création et suppression simultanées d'un poste de Chef de Garage principal.

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT la nécessité de transformer un poste d'agent administratif à temps non complet de 17h30 en un poste à 21h30 hebdomadaire, pour pallier la mise en place d'un travail à temps partiel au profit d'un autre agent,

CONSIDERANT que pour assurer l'encadrement de la régie de collecte des déchets ménagers, il est nécessaire de remplacer le Chef des Equipages démissionnaire en créant un poste à temps complet de Chef de Garage principal,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de supprimer un poste d'agent administratif à temps non complet de 17h30 hebdomadaire, et de le remplacer par un poste d'agent administratif à temps non complet de 21h30 hebdomadaire,

DECIDE de supprimer un poste de Chef de Garage principal à temps non complet de 07h00 hebdomadaire, et de le remplacer par un poste de Chef de Garage principal à temps complet,

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs pour tenir compte de ces modifications,

DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges découlant de ces modifications seront inscrits au budget, chapitre 012, article 64111.

Fait et délibéré le 30 juin 2005, à Crépy en Valois.



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 08 juil 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



Tableau des emplois au 1^{er} juillet 2005

Grades ou Emplois	Catégories	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes pourvus par des titulaires	Nombre de postes pourvus par des contractuels	Dont temps non complets
ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
Emploi fonctionnel Directeur territorial	A	1	1	0	
Attaché territorial	A	1	1	0	
Adjoint administratif	C	2	2	0	
Agent administratif	C	1	1	0	
GYMNASES, CHANTIER ÉCOLE					
Rédacteur	B	1	1	0	
Agents techniques	C	13	0	13 (CEC et CES)	
Agent d'entretien	C	4	4	0	
COLLECTE					
Attaché	A	1	0	1 (emploi-jeune)	
Agent de salubrité	C	3	3	0	
Agent de salubrité en Chef	C	1	1	0	
Agent de salubrité principal et qualifié	C	3	3	0	
Chef de Garage Principal	C	1	0	0	
Chef de garage	C	1	1	0	
Animateur du Tri	C	2	0	2 (emplois-jeunes)	
Conducteur spécialisé 1 ^{er} et 2 ^{ème} niveau	C	4	4	0	
ASSAINISSEMENT					
Ingénieur subdivisionnaire	A	1	0	1	
Agent administratif	C	1	1	0	



Tableau des emplois au 1^{er} juillet 2005

Grades ou Emplois	Catégories	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes pourvus par des titulaires	Nombre de postes pourvus par des contractuels	Dont temps non complets
MUSIQUE					
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	B	4	2	2	1 (15h/sem) 1 (6h/sem)
Assistant d'enseignement artistique	B	8	1	7	2 (12h/sem) ; 2(10h/sem) 2(6h/sem) ; 1 (3h/sem)
Agents administratifs	C	2	2	0	1 (21h30/sem)
PICARDIE EN LIGNE					
Adjoint d'animation territoriale	B	1	0	1 (emploi-jeune)	
Agent d'animation territoriale	C	2	0	2 (1 emploi-jeune et 1 contrat emploi consolidé)	
PATRIMOINE					
Attaché	A	1	1	0	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE					
Attaché	A	1	1	0	
Total Général	A / B / C	60	30	29	

SOIT UN TOTAL DE :

- 59 postes ouverts, couverts par :
 - 30 postes occupés par 30 agents titulaires (dont 2 temps non complets),
 - 29 postes occupés par 29 agents contractuels (dont 7 à temps non complets)
 - 1 poste à temps complet ouvert au recrutement



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du trente juin de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept juin deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : **61**

Pouvoirs : **8**

Votants : **69**

Absents : **34**

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) - RYCHTARIK Jean-Paul - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – GIRAUDON Arnaud - VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier - DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – AYAD Saïd – CALLENS Philippe – Mmes RAMBERT Corinne(s) – JAMARD Sylviane(s) - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – DEVIENNE François – Mme GOUPILLON Maryse(s) – MM. CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François - CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel.

Absents excusés : MM. DALONGEVILLE Fabrice – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – SAPET Joël – LAISIER Claude – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – PROFFIT Benoît – Mme DUMONT Christine – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – PLASMANS Françoise - M. LEFEVRE Michel – LEN Laurent – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – AYCARD-APPEL Lucile – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – CHARDON Pierre – Mlle DENIS Catherine – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – CHOUVELON Jean-Claude.

Pouvoirs : M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. PROVOST Guy (Marolles) à M. DAWINT Jacques (Marolles) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) – M. SKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. AYAD Saïd (Péroy les Gombries) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. RAMET Patrick (Glaignes) – M. BARIZET Jean-Claude (Villers St-Genest) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de Séance : M. NICOLAS Germain

Délibération N° 2005 / 51

Objet : Attribution du marché de travaux « Programme de réfection de voirie 2005 »

VU la Délibération n° 2005 / 28 du Conseil Communautaire du 31 mars 2005 autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour le programme d'amélioration de la voirie communale 2005,

VU l'article 8 du Nouveau Code des Marchés Publics autorisant la constitution de groupements de commande par des personnes publiques,



CONSIDERANT qu'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert a été lancée le 29 avril 2005 par l'insertion au BOAMP d'un avis d'appel public à concurrence,

CONSIDERANT que le 28 juin 2005, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis reçus avant le 27 juin 2005, 10h00, conformément aux dispositions énoncées dans l'AAPC,

CONSIDERANT que si les quatre entreprises soumissionnaires avaient des offres aux valeurs techniques similaires, la Société SCREG Nord Picardie se distinguait par son prix inférieur à celui des autres offres, et emportait ainsi la préférence de la Commission d'Appel d'Offres,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DESIGNE la Société SCREG Nord Picardie comme attributaire du marché « Programme de réfection de voirie 2005 », pour un montant de 136 192,11 € TTC,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché avec la Société SCREG Nord Picardie.

Fait et délibéré le 30 juin 2005, à Crépy en Valois.



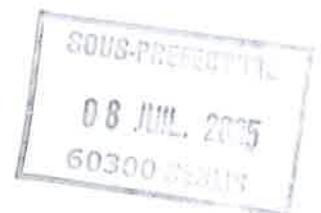
**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le 08 juillet 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 30 JUIN 2005**

Séance du trente juin de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept juin deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 61

Pouvoirs : 8

Votants : 69

Absents : 34

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) - RYCHTARIK Jean-Paul - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – GIRAUDON Arnaud - VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier - DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – AYAD Saïd – CALLENS Philippe – Mmes RAMBERT Corinne(s) – JAMARD Sylviane(s) - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – DEVIENNE François – Mme GOUPILLON Maryse(s) – MM. CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François - CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel.

Absents excusés : MM. DALONGEVILLE Fabrice – JUIN EUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – SAPET Joël – LAISIER Claude – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – PROFFIT Benoît – Mme DUMONT Christine – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – PLASMANS Françoise - M. LEFEVRE Michel – LEN Laurent – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – AYCARD-APPEL Lucile – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – CHARDON Pierre – Mlle DENIS Catherine – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – CHOUVELON Jean-Claude.

Pouvoirs : M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. PROVOST Guy (Marolles) à M. DAWINT Jacques (Marolles) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) – M. SKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. AYAD Saïd (Péroy les Gombries) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. RAMET Patrick (Glaignes) – M. BARIZET Jean-Claude (Villers St-Genest) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de Séance : M. NICOLAS Germain.



Délibération N° 2005 / 52

Objet : Avant-Projet Sommaire pour la construction du Centre Social Rural du Canton de Betz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes, et notamment son article 3, 4) offrant la possibilité de soutenir les acteurs locaux impliqués dans l'action sociale,

CONSIDERANT le projet de construction d'un bâtiment pour le Centre Social Rural du Canton de Betz pour lequel la Communauté de Communes du Pays de Valois est maître d'ouvrage,

CONSIDERANT que pour compléter les dossiers de demande de subventions présentés à ses partenaires financiers (Conseil Régional de Picardie, le Conseil Général de l'Oise et la CAF de Creil), la Communauté de Communes doit joindre un avant projet sommaire de l'opération,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **AUTORISE** la réalisation d'un Avant Projet Sommaire pour la réalisation d'un bâtiment pour le Centre Social Rural de Betz , pour un coût estimatif de 45 000 € HT,
- **CONDITIONNE** la réalisation de cette étude à une réponse positive de la Préfecture de l'Oise quant à la demande de la Communauté de Communes du Pays de Valois pour obtenir une subvention dans le cadre de la Dotation de Développement Rural,
- **CONDITIONNE** la réalisation de cette étude à la garantie que la Commune de Betz assumera solidairement avec le Centre Social Rural le paiement du loyer dû, jusqu'à amortissement intégral de l'opération (y compris les dépenses imprévues de maintenance et d'entretien qui adviendraient après la construction du bâtiment et pendant l'occupation par le locataire),
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes en rapport.

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le 20 juillet 2005



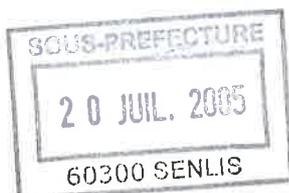
date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.

Par délégation
Le Directeur Général des Services,

Anne-Claire CHOQUER



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 30 JUIN 2005**

Séance du trente juin de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept juin deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : **61**

Pouvoirs : **8**

Votants : **69**

Absents : **34**

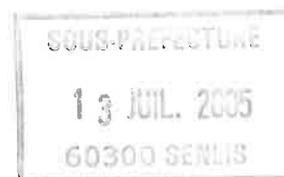
Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) - RYCHTARIK Jean-Paul - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – GIRAUDON Arnaud - VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier - DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – AYAD Saïd – CALLENS Philippe – Mmes RAMBERT Corinne(s) – JAMARD Sylviane(s) - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – DEVIENNE François – Mme GOUPILLON Maryse(s) – MM. CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François - CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel.

Absents excusés : MM. DALONGEVILLE Fabrice – JUIN EUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – SAPET Joël – LAISIER Claude – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – PROFFIT Benoît – Mme DUMONT Christine – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – PLASMANS Françoise - M. LEFEVRE Michel – LEN Laurent – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – AYCARD-APPEL Lucile – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – CHARDON Pierre – Mlle DENIS Catherine – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – CHOUVELON Jean-Claude.

Pouvoirs : M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. PROVOST Guy (Marolles) à M. DAWINT Jacques (Marolles) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) – M. SKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. AYAD Saïd (Péroy les Gombries) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. RAMET Patrick (Glaignes) – M. BARIZET Jean-Claude (Villers St-Genest) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de Séance : M. NICOLAS Germain.

Délibération N° 2005 / 53



Objet : **Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale pour la Communauté de Communes du Pays de Valois**

VU la Loi de Cohésion Sociale n° 2005-32 du 18 janvier 2005 limitant les porteurs de chantiers d'insertion aux associations ou CIAS,

CONSIDERANT que si la Communauté de Communes souhaite pérenniser le Chantier Ecole qui facilite l'insertion professionnelle et sociale de certains demandeurs d'emplois du Pays de

Valois, tout en permettant la valorisation du patrimoine communal, elle doit désormais recourir à un Centre Intercommunal d'Action Sociale,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Valois,

PRECISE que la compétence de ce CIAS sera limitée au portage du ou des chantiers-école de la Communauté de Communes du Pays de Valois,

DECIDE que la création de ce CIAS ne serait pas opérée si l'amendement actuellement étudié par le parlement permettait à nouveau aux Communauté de Communes de porter directement les chantiers d'insertion sans avoir recours à un CIAS.

Fait et délibéré le 30 juin 2005, à Crépy en Valois.

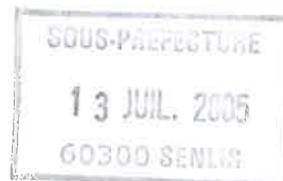


**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 13 juillet 2005

 date de son dépôt
en Sous-Préfecture

le Président,



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 30 JUIN 2005**

Séance du trente juin de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept juin deux mille cinq.

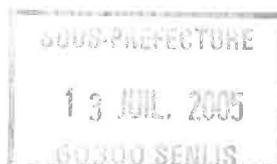
Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 61

Pouvoirs : 8

Votants : 69

Absents : 34



Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian – Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) – RYCHTARIK Jean-Paul – PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – GIRAUDON Arnaud – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – AYAD Saïd – CALLENS Philippe – Mmes RAMBERT Corinne(s) – JAMARD Sylviane(s) – MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – DEVIENNE François – Mme GOUPILLON Maryse(s) – MM. CHOIN Jean-Louis – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel.

Absents excusés : MM. DALONGEVILLE Fabrice – JUIN EUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – SAPET Joël – LAISIER Claude – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – PROFFIT Benoît – Mme DUMONT Christine – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – PLASMANS Françoise – M. LEFEVRE Michel – LEN Laurent – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – AYCARD-APPEL Lucile – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – CHARDON Pierre – Mlle DENIS Catherine – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – CHOUVELON Jean-Claude.

Pouvoirs : M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. PROVOST Guy (Marolles) à M. DAWINT Jacques (Marolles) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) – M. SKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. AYAD Saïd (Péroy les Gombries) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. RAMET Patrick (Glaignes) – M. BARIZET Jean-Claude (Villers St-Genest) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de Séance : M. NICOLAS Germain.

Délibération N° 2005 / 54

Objet : Adoption du nouveau règlement de collecte des ordures ménagères

VU l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité pour les communautés de communes d'exercer des compétences en matière de protection de l'environnement,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 15 novembre 1999 instaurant la mise en place d'une collecte sélective des déchets ménagers sur le territoire intercommunal,

VU la Délibération n° 2004 / 107 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2004 attribuant le nouveau marché de collecte des ordures ménagères à la Société Aubine Onyx,

CONSIDERANT que le renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères a conduit à une nouvelle organisation du service qui nécessite une évolution du règlement de collecte,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VALIDE le nouveau règlement de collecte des ordures ménagères tel qu'annexé,

Fait et délibéré le 30 juin 2005, à Crépy en Valois.



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 13 juillet 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président





**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS**

REGLEMENT DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2224-13 à L 2224-29,
Vu le Règlement Sanitaire Départemental,
Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L 541-3,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2005 adoptant le règlement.

Article 1 : OBJET

Il a pour but de fixer les modalités de la collecte des déchets ménagers sur le territoire communautaire du Pays de Valois.

Article 2 : DEFINITION DU SERVICE DE COLLECTE

La Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) assure la collecte des déchets ménagers des habitants résidant dans les communes adhérentes à la collectivité.

La collecte est exécutée sur toutes les voies publiques et privées ouvertes à la circulation et accessibles en marche normale aux camions automobiles, suivant les règles du Code de la Route.

Les déchets ménagers doivent être déposés dans des récipients individuels normalisés, la veille au soir des jours de collecte, devant les habitations en bordures de trottoir ou à l'entrée des voies inaccessibles aux camions-benne (sans présenter de danger pour les piétons).

Article 3 : CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION DU SERVICE

La collecte des déchets ménagers est effectuée par le personnel spécialisé de la régie intercommunale et de la société Aubine-Onyx dans toutes les communes de la CCPV, à l'aide de camions à benne tasseuse et selon les fréquences suivantes :

- deux fois par semaine pour les ordures ménagères
- tous les quinze jours pour les emballages et journaux-magazines
- enlèvement à domicile des objets encombrants sur rendez-vous
- vidage du verre assuré tous les quinze jours

Les agents doivent saisir avec précaution les récipients et éviter tout dégagement de poussière et toute projection de détritrus ailleurs que dans la benne, en veillant à débarrasser entièrement les poubelles de leur contenu. Les conteneurs et autres récipients vidés sont ensuite déposés sur leur fond (couverts refermés), à l'endroit même où ils se trouvaient avant la collecte.

L'exécution du service doit s'effectuer en évitant le bruit et toute détérioration des récipients. Il est interdit au personnel de se livrer au chiffonnage.

Important : Les agents chargés de la collecte doivent veiller à ne collecter que les bacs du tri ne contenant que des déchets valorisables (emballages et journaux-magazines). Tout bac du tri contenant des matériaux indésirables (matières fermentescibles, autres ordures ménagères, mélange de flux,...) devra être pourvu par l'agent d'une affichette fournie par la CCPV rappelant les consignes de tri. **Ce bac ne sera pas vidé et laissé sur le trottoir.**

Le personnel de la CCPV effectuera régulièrement dans l'année des opérations de contrôle de tri afin de vérifier le contenu des bacs avant la collecte, relever précisément les erreurs de tri et informer les habitants sur les consignes à respecter. Les mairies seront préalablement informées du passage des agents du tri et des résultats enregistrés dans la commune.

Les colonnes à verre sont vidées par un camion-benne muni d'un système de levage. Si une colonne est pleine, la société de collecte intervient rapidement pour la vider, sur demande de la collectivité.

Toute réclamation, toute plainte de tout ordre se rapportant à l'exécution du service de collecte devra être faite au Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois ☒ 7, rue de la Couture – 60440 Nanteuil-le-Haudouin ☎ 03 44 88 30 91.

Article 4 : RECIPIENTS

* Trois types de contenants sont autorisés et préconisés pour présenter **les ordures ménagères** :

- des poubelles à couvercle, facilement maniables et résistantes aux chocs, munies de poignées fixes, et ayant une capacité maximum de 100 litres (poids maximum de 30 kg)
- des bacs roulants conformes aux normes en vigueur (Afnor NF EN 840 1-6) avec prises et ayant une capacité de 120 à 240 litres maximum pour les habitations individuelles, de 120 à 660 litres maximum pour les immeubles d'habitat collectif, les artisans et commerçants.
- des sacs plastiques résistants (25 kg de charge maximum autorisée), fermés et non complètement remplis pour faciliter la manutention lors de la collecte et ne contenant pas d'objets contendants ou coupants susceptible d'occasionner des blessures aux ripeurs.

Important : la fourniture et l'entretien des récipients à ordures ménagères sont à la charge des habitants. Les bacs présentés doivent être maintenus en état de propreté permanent. Tous les autres types de récipients sont proscrits et notamment les lessiveuses et autres bidons de toute sorte.

* **Les emballages et les papiers ménagers valorisables** sont collectés dans les contenants qui ont été fournis et distribués par la CCPV.

Pour les habitations individuelles (pavillons), chaque foyer utilise :

- un bac 120 litres roulant à couvercle jaune pour contenir les emballages
- une caissette bleue de 35 litres munie d'un couvercle pour contenir les papiers

Pour les habitations collectives (immeubles), chaque établissement est équipé :

- de bacs roulants d'une capacité de 240, 360 ou 660 litres à couvercle jaune pour contenir les emballages.
- de bacs roulants d'une capacité de 120 ou 240 litres à couvercle bleu pour recevoir les journaux-magazines.

Pour des raisons pratiques (manque de place pour stocker les bacs par exemple), certains foyers ont été équipés par les soins de la CCPV, de lots de sacs plastique 50 litres spécialement conçus pour le tri des déchets valorisables (sacs transparents jaunes pour les emballages et sacs transparents bleus pour les journaux-magazines).

Ces sacs sont également utilisés par les foyers pour augmenter leur capacité de stockage des emballages durant 15 jours. Les foyers comprenant au moins 5 personnes peuvent être équipés d'un second bac 120 litres à couvercle jaune pour stocker les emballages entre deux collectes.

Important : L'utilisation des bacs et des sacs conçus pour le tri des déchets est interdite pour présenter des ordures ménagères. Un guide pratique du tri des matériaux recyclables est disponible sur simple demande auprès de la CCPV.

* Deux types de contenants sont préconisés pour présenter **les déchets de jardin** :

- des **poubelles classique rondes, sans leur couvercle**, facilement maniables et résistantes aux chocs, munies de poignées fixes, et ayant une capacité maximum de 100 litres (poids maximum de 30 kg),
- des bacs roulants conformes aux normes en vigueur (Afnor NF EN 840 1-6) avec prises et ayant une capacité de 120 à 280 litres maximum,

Important : la fourniture et l'entretien des récipients à ordures ménagères sont à la charge des habitants. Les poubelles lourdes en métal, les bidons coupés ou les très petits contenants (comme les seaux) ne sont pas acceptés ; les sacs plastiques sont vivement déconseillés.

Les tailles de haies, coupes d'arbustes et les branchages doivent être présentés en fagots liés avec de la ficelle. Ceux-ci doivent avoir une longueur maximale de 1,20 m et ne pas dépasser 25 kg.

Les fagots doivent être réalisés avec de la ficelle : surtout pas de fil de fer, de fil électrique ou de liens en plastique qui ne sont pas biodégradables.

* **Les encombrants** sont présentés en vrac sur les trottoirs ou regroupés à l'entrée des voies inaccessibles aux camions.

*Les habitants du Valois apportent le **verre** d'emballage dans des colonnes d'une capacité de 4 m³ équipées d'un système de levage.

Article 5 : HORAIRES ET ITINERAIRES

Les itinéraires et les horaires ont été établis par l'autorité territoriale en concertation avec la société de collecte.

Il est rappelé que le service est effectué en matinée et débute en général à 3 heures 30.

Un calendrier des tournées de collecte prévues chaque année est publiée dans la Lettre du Valois et distribué dans les boîtes aux lettres des usagers avant le début de l'année concernée.

Important : En cas de fortes chutes de neige ou de verglas rendant les routes impraticables ou pour tout autre cas de force majeure, le service peut être interrompu ou décalé dans le temps, avec ou sans préavis. Le départ des camions peut être anticipé les jours fériés.

Article 6 : DEFINITION DES DECHETS MENAGERS

Les déchets valorisables

Les emballages

Les déchets des emballages alimentaires correspondent aux :

- flaconnages plastiques (bouteilles transparentes d'eau, de boisson gazeuse, sirop de fruits,... et bouteilles opaques d'adouçissants, de lait,...),
- boîtes de conserve en acier (conserves de légumes,...) et barquettes en aluminium,
- boîtes de boisson en aluminium ou acier (cannettes de bière, soda, bouteilles de sirop de fruit,...) et les aérosols utilisés pour l'alimentation ou l'hygiène corporelle,
- emballages types « briques » (pour jus de fruits, lait, vin, potage,...),
- boîtes (pour lessives,...), sur-emballages en carton (pour yaourts,...) et les gros cartons

Les déchets d'emballage seront déposés dans le **bac jaune** et présentés à la collecte organisée en porte à porte, les jours de ramassage.

Ne sont pas compris dans la dénomination :

- * les sacs en plastique des supermarchés et les films plastiques d'emballage,
 - * les pots de crème fraîche et des yaourts,
 - * les barquettes alimentaires en polystyrène (pour les viandes, poissons,...),
 - * les bouteilles d'huile,
 - * les flacons de produits dangereux et inflammables,
 - * les cartons pizzas salis,
 - * les couches-culottes (..)
- ✓ Ces types de déchets seront jetés dans la poubelle des ordures ménagères.

Les papiers

Ils comprennent les journaux, papiers de bureau, prospectus, magazines, catalogues et annuaires.

Les journaux et magazines seront déposés dans le **bac bleu** et présentés à la collecte organisée en porte à porte les jours de ramassage.

Ne sont pas compris dans la dénomination :

- * le papier alimentaire souillé, gras,
 - * les films plastiques enveloppant les revues,
 - * le papier essuie-tout et le papier sanitaire,
 - * le papier calque et les enveloppes à fenêtre.
- ✓ Ces types de déchets doivent être jetés dans la poubelle des ordures ménagères.

Les déchets de jardin

Appelés « déchets verts », ils correspondent aux :

- tontes de gazon,
- feuilles mortes et autres végétaux flétris,
- tailles de haies,
- branchages.

Les usagers utilisent leurs propres récipients (poubelles ou conteneurs) pour présenter leurs déchets de jardin, à la collecte organisée en porte à porte, les jours de ramassage. Les branchages et tailles de haies doivent être présentés en fagots liés à la collecte.

Important : Seules 3 poubelles de 80 à 100 litres maxi de déchets de jardin ou 3 fagots (ou volume équivalent déposé dans un conteneur) sont autorisés par foyer et par jour de ramassage.

Les déchets de jardin collectés sont déposés dans un centre de compostage pour y être transformés en un amendement naturel.

Ne sont pas compris dans la dénomination :

- * souches, troncs et racines d'arbres, et les branches dont le diamètre excède 40 mm ou d'une longueur supérieure à 1,20 m,
- * pots de rempotage, sacs plastiques de terreau usagers, barquettes plastiques,
- * la terre, les gravats et sciures de bois.

Les grosses quantités de déchets de jardin ou tailles volumineuses doivent être déposées dans les déchetteries du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise ☎ 0 800 60 2002.

Le verre

Les bouteilles, pots ou bocaux en verre de différente couleur sont interdits dans les ordures ménagères. Leur présence peut entraîner la non collecte de la poubelle.

Des colonnes à verre disposées dans toutes les communes sont réservées aux verres d'emballage (sans leurs bouchons, couvercles ou capsules).

Ne sont pas compris dans la dénomination des verres :

- * la vaisselle de type « Arcopal »,
 - * les vitres ou miroirs brisés,
 - * les ampoules et néons.
- ✓ Ces types de déchets, les capsules et les bouchons des verres d'emballage seront jetés dans le bac des ordures ménagères.

Les encombrants et les ordures ménagères

Les encombrants

Ce sont les objets encombrants provenant de la consommation courante des ménages, tels que :

- Appareils ménagers,
- Matelas, sommiers,
- Meubles,
- Tuyaux de poêles, tôles de couverture, grillages légers et autres ferrailles

Si leur poids n'excède pas 50 kg et si leurs dimensions permettent leur chargement dans le camion, ces objets encombrants peuvent être enlevés à domicile sur rendez-vous. Pour en bénéficier, les usagers doivent composer le numéro vert **0 800 880 944** (appel gratuit) ; un rendez-vous leur sera fixé dans un délai moyen d'une semaine à un mois.

Ne sont pas compris dans la dénomination des encombrants :

- * toute pièce détachée de voiture,
- * les pneumatiques de véhicules automobiles,
- * les déblais, la terre, les déchets de jardin,
- * les gravats et matériaux,
- * les encombrants provenant de l'activité industrielle ou artisanale,
- * les « vide-grenier » : déchets divers et en grande quantité issus de déménagements,
- * les déchets liquides, toxiques ou nécessitant le recours d'un établissement spécialisé (peinture, solvants, huiles de vidange, batteries, bidons de toute nature).

✓ Ces déchets sont interdits à la collecte des encombrants et des ordures ménagères. Hormis les déchets industriels, ces déchets peuvent être déposés dans **les déchetteries** du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) ☎ 0 800 60 2002.

Les ordures ménagères

Sont compris dans cette dénomination les déchets ménagers ordinaires provenant de la préparation des repas et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verre et de vaisselle, cendres froides, chiffons, balayures et résidus divers, desquels sont exclus les matériaux recyclables et les encombrants tels que définis précédemment. Les ordures ménagères doivent être jetées dans la poubelle traditionnelle.

Important :

↳ Les déchets de jardin tels que les tontes de pelouse ou tailles d'arbustes sont interdits à la collecte des ordures ménagères, sauf pendant la période d'arrêt de la collecte des déchets de jardin (l'hiver).

↳ Les tissus, vêtements, textiles divers (couvertures, rideaux,...), les chaussures et autres accessoires d'habillement peuvent être déposés dans des conteneurs spécifiques déposés dans des communes par la Croix Rouge, Le Relais ou autres organismes collecteurs, afin d'être réutilisés ou transformés.

↳ Les piles usagées sont reprises par les commerces distributeurs (des bornes spécifiques sont disponibles dans les surfaces commerciales).

↳ Les médicaments inutilisés ou périmés et leurs emballages seront déposés dans les pharmacies.

✓ Les déchets ménagers présentés au service de collecte ne doivent contenir aucun produit ou objet susceptible d'exploser, d'enflammer les détritiques, ou d'altérer les récipients, de blesser le public et les préposés chargés de l'enlèvement et du tri des déchets, de constituer des dangers ou une impossibilité pratique pour leur collecte ou leur traitement.

Pour des raisons de sécurité, *sont notamment interdits à la collecte* : les bouteilles ou bonbonnes de gaz, même préalablement vidées, les déchets de soins à risques, tels que les aiguilles et seringues, les cadavres d'animaux, les déchets contenant de l'amiante, les cendres chaudes.

Les déchets non ménagers

Les déchets des artisans, commerçants et des petites entreprises situés sur le territoire du Valois peuvent être collectés en même temps que les déchets des ménages s'ils sont de même nature que les déchets courants des ménages et que leur volume ne dépasse pas 660 litres à chaque tournée.

Pour être collectés, ces déchets d'origine commerciale ou artisanale doivent être déposés dans des récipients dans les mêmes conditions que les déchets des habitations. Les cartons d'emballage seront présentés pliés, ficelés et rangés sur le trottoir afin de faciliter la manutention lors de la collecte.

Les artisans et commerçants ont la possibilité de déposer certains déchets de leur activité (emballages volumineux par exemple) dans les déchetteries du SMVO, moyennant le paiement d'une redevance par mètre cube d'apport.

Sont strictement interdits à la collecte :

- * les déchets industriels ou agricoles non assimilables aux ordures ménagères et relevant d'une réglementation obligeant leurs producteurs à en assurer leur élimination (bidons phytosanitaires, déchets du bâtiment, ..),
- * les déchets contaminés provenant des hôpitaux ou cliniques,
- * les déchets et issues d'abattoirs,
- * les déchets spéciaux qui, en raison de leur inflammabilité, toxicité, corrosivité, explosivité ou autres propriétés, ne peuvent pas être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risques pour les personnes et l'environnement.

Important : Les agents chargés de la collecte doivent veiller à ne pas collecter ces déchets non autorisés et sont tenus de signaler à la collectivité tout problème de collecte rencontré au cours des tournées.

CONCLUSION :

Pour le bon fonctionnement du service de collecte, l'entente entre le personnel de la collectivité et les administrés, il est indispensable de se conformer au présent règlement.

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Valois,
Philippe DRILLET.

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 30 JUIN 2005**

Séance du trente juin de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept juin deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : **61**

Pouvoirs : **8**

Votants : **69**

Absents : **34**

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) - RYCHTARIK Jean-Paul - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – GIRAUDON Arnaud - VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier - DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – AYAD Saïd – CALLENS Philippe – Mmes RAMBERT Corinne(s) – JAMARD Sylviane(s) - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – DEVIENNE François – Mme GOUPILLON Maryse(s) – MM. CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François - CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel.

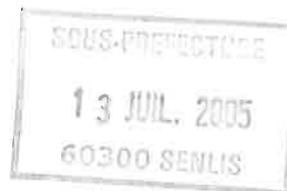
Absents excusés : MM. DALONGEVILLE Fabrice – JUIN EUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – SAPET Joël – LAISIER Claude – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – PROFFIT Benoît – Mme DUMONT Christine – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – PLASMANS Françoise - M. LEFEVRE Michel – LEN Laurent – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – AYCARD-APPEL Lucile – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – CHARDON Pierre – Mlle DENIS Catherine – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – CHOUVELON Jean-Claude.

Pouvoirs : M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. PROVOST Guy (Marolles) à M. DAWINT Jacques (Marolles) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) – M. SKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. AYAD Saïd (Péroy les Gombries) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. RAMET Patrick (Glaignes) – M. BARIZET Jean-Claude (Villers St-Genest) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de Séance : M. NICOLAS Germain.

Délibération N° 2005 / 55

Objet : Rapport d'activités des services de la Communauté de Communes du Pays de Valois de l'exercice 2004.



VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

CONSIDERANT que ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND ACTE que le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Valois a fait l'objet d'une large diffusion auprès des délégués communautaires, et des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Fait et délibéré le 30 juin 2005, à Crépy en Valois.



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le 13 juillet 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 30 JUIN 2005**

Séance du trente juin de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept juin deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : **61**

Pouvoirs : **8**

Votants : **69**

Absents : **34**

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) - RYCHTARIK Jean-Paul - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – GIRAUDON Arnaud - VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier - DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – AYAD Saïd – CALLENS Philippe – Mmes RAMBERT Corinne(s) – JAMARD Sylviane(s) - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – DEVIENNE François – Mme GOUPILLON Maryse(s) – MM. CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François - CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel.

Absents excusés : MM. DALONGEVILLE Fabrice – JUIN EUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – SAPET Joël – LAISIER Claude – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – Mme FRIEZ Josette – MM. PIREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – PROFFIT Benoît – Mme DUMONT Christine – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – PLASMANS Françoise - M. LEFEVRE Michel – LEN Laurent – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – AYCARD-APPEL Lucile – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – CHARDON Pierre – Mlle DENIS Catherine – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – CHOUVELON Jean-Claude.

Pouvoirs : M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. PROVOST Guy (Marolles) à M. DAWINT Jacques (Marolles) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) – M. SKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. AYAD Saïd (Péroy les Gombries) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. RAMET Patrick (Glaignes) – M. BARIZET Jean-Claude (Villers St-Genest) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de Séance : M. NICOLAS Germain.

Délibération N° 2005 / 56



Objet : Rapport d'activités du service de collecte des déchets ménagers / Exercice 2004

VU l'article L.2224-5 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères,

CONSIDERANT que ce rapport doit être présenté aux délégués intercommunaux dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, et transmis aux maires des communes adhérentes avant le 30 juin suivant la fin de l'exercice,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND ACTE que le rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets a fait l'objet d'une large diffusion auprès des délégués communautaires, et des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Fait et délibéré le 30 juin 2005, à Crépy en Valois.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Drillet'.

Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le 13 juillet 2005

 date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Drillet'.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 30 JUIN 2005**

Séance du trente juin de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept juin deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : **61**

Pouvoirs : **8**

Votants : **69**

Absents : **34**

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) - RYCHTARIK Jean-Paul - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – GIRAUDON Arnaud - VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier - DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – AYAD Saïd – CALLENS Philippe – Mmes RAMBERT Corinne(s) – JAMARD Sylviane(s) - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – DEVIENNE François – Mme GOUPILLON Maryse(s) – MM. CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François - CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel.

Absents excusés : MM. DALONGEVILLE Fabrice – JUIN EUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – SAPET Joël – LAISIER Claude – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – PROFFIT Benoît – Mme DUMONT Christine – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – PLASMANS Françoise - M. LEFEVRE Michel – LEN Laurent – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – AYCARD-APPEL Lucile – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – CHARDON Pierre – Mlle DENIS Catherine – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – CHOUVELON Jean-Claude.

Pouvoirs : M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. PROVOST Guy (Marolles) à M. DAWINT Jacques (Marolles) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte-Félicité) – M. SKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. AYAD Saïd (Péroy les Gombries) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. RAMET Patrick (Glaignes) – M. BARIZET Jean-Claude (Villers St-Genest) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de Séance : M. NICOLAS Germain.

Délibération N° 2005 / 57



Objet : Retrait des adhésions individuelles des Communes de Cramoisy, Saint-Leu-d'Esserent et Saint-Vaast-les-Mello du SMVO

VU la Délibération n° 2004 / 107 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2004 acceptant l'adhésion de la Communauté de Communes Pierre Sud Oise au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise,

CONSIDERANT que les Communes de Cramoisy, Saint-Leu-d'Esserent et Saint-Vaast-les-Mello membres de la Communauté de Communes Pierre Sud Oise, adhéraient déjà individuellement au SMVO,

CONSIDERANT que ces adhésions individuelles n'ont plus lieu d'être dans la mesure où ces communes demeurent adhérentes du SMVO par le biais de l'adhésion de la Communauté de Communes Pierre Sud Oise,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTTE le retrait des adhésions individuelles au SMVO des Communes de Cramoisy, Saint-Leu-d'Esserent et Saint-Vaast-les-Mello.

Fait et délibéré le 30 juin 2005, à Crépy en Valois.



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 13 juillet 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 30 JUIN 2005**

Séance du trente juin de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept juin deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : **61**

Pouvoirs : **8**

Votants : **69**

Absents : **34**

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) - RYCHTARIK Jean-Paul - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – GIRAUDON Arnaud - VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier - DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – AYAD Saïd – CALLENS Philippe – Mmes RAMBERT Corinne(s) – JAMARD Sylviane(s) - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – DEVIENNE François – Mme GOUPILLON Maryse(s) – MM. CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François - CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel.

Absents excusés : MM. DALONGEVILLE Fabrice – JUIN EUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – SAPET Joël – LAISIER Claude – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – PROFFIT Benoît – Mme DUMONT Christine – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – PLASMANS Françoise - M. LEFEVRE Michel – LEN Laurent – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – AYCARD-APPEL Lucile – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – CHARDON Pierre – Mlle DENIS Catherine – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – CHOUVELON Jean-Claude.

Pouvoirs : M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. PROVOST Guy (Marolles) à M. DAWINT Jacques (Marolles) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) – M. SKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. AYAD Saïd (Péroy les Gombries) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. RAMET Patrick (Glaignes) – M. BARIZET Jean-Claude (Villers St-Genest) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de Séance : M. NICOLAS Germain.

Délibération N° 2005 / 58 - 1

Objet : Fixation des modalités d'exercice du travail à temps partiel sur autorisation



VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le Décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT l'avis du Comité Technique Paritaire du 23 juin 2005,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE l'application du régime de travail à temps partiel à tous les agents à temps complet, titulaires, stagiaires et non titulaires de la collectivité, remplissant les conditions prévues par la réglementation, selon les modalités exposées ci-après :

1) Organisation du travail

Le temps partiel peut être organisé dans un cadre :

- quotidien : le service est réduit chaque jour
- hebdomadaire : le nombre de jours de travail sur la semaine est réduit
- mensuel : la répartition de la durée du travail est inégale entre les différentes semaines
- annuel

Ainsi, l'autorité territoriale pourra décider suivant les cas, la meilleure organisation du temps de travail en fonction du service d'affectation de l'agent.

2) Durée de l'autorisation

En l'absence de précisions dans les dispositions législatives et réglementaires, l'autorité territoriale fixe la durée de l'autorisation de travail à temps partiel à 6 mois ou 1 an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

Pour les agents non titulaires, la durée de l'autorisation n'excédera pas le terme du contrat.

3) Quotité de temps partiel

Les quotités de temps partiel peuvent être fixées à 50, 60, 70, 80, 90 % de la durée hebdomadaire des agents exerçant les mêmes fonctions à temps plein ou être modulées entre 50 et 99 % en fonction des nécessités du service concerné par la demande de l'agent.

4) Demande de l'agent (demande initiale et renouvellement)

L'agent doit formuler sa demande par écrit et il appartient à l'autorité de fixer le délai. Pour les personnels enseignants, ce délai est fixé par la réglementation au plus tard au 31 mars précédant l'ouverture de l'année scolaire, soit cinq mois avant la date d'effet demandée par l'agent. Il est proposé pour la Communauté de Communes que la demande de l'agent soit présentée 4 mois au moins avant l'éventuelle prise d'effet, en raison notamment de la réflexion à réaliser par les responsables du service sur son organisation.

A l'issue d'une période de trois ans, le renouvellement de l'autorisation doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse. A chaque renouvellement, l'agent peut demander à modifier les conditions d'exercice de son service à temps partiel (période d'autorisation, quotité, mode d'organisation).

5) Période intercalaire à temps plein entre deux autorisations de service à temps partiel

Eventuellement, la Communauté de Communes peut fixer une période intercalaire à temps plein entre deux autorisations de service à temps partiel. Un agent travaillant à temps plein à l'issue d'une période à temps partiel doit effectuer 6 mois d'exercice à temps plein pour pouvoir à nouveau bénéficier d'une période à temps partiel

6) Modification des conditions d'exercice du temps partiel traditionnel en cours de période

Le choix de la quotité et du mode d'organisation arrêté par l'autorité territoriale est fixe pour la durée de l'autorisation.

Une modification des conditions d'exercice du temps partiel pourra intervenir en cours de période s'il y a accord entre l'autorité territoriale et l'agent qui le souhaite, ou à l'initiative de l'autorité territoriale si les nécessités du service, notamment une obligation impérieuse de continuité, l'exigent.

7) Réintégration anticipée à temps plein à l'initiative de l'agent

Pour le temps partiel annualisé, les dispositions réglementaires prévoient expressément cette possibilité qui s'exercera dans les conditions réglementaires fixées. Pour le temps partiel traditionnel, l'agent peut solliciter sa réintégration à temps plein avant l'expiration de la période de travail à temps partiel dans les conditions suivantes :

* La demande de l'agent doit être formulée 3 mois avant la date souhaitée ou sans délai en cas de motif grave notamment en cas de diminution substantielle des revenus du ménage ou de changement dans la situation familiale de l'agent

* La réintégration anticipée ne constitue pas un droit pour l'agent et sera accordée par l'autorité territoriale au regard des contraintes d'organisation du service.

8) Sort de l'autorisation de temps partiel pendant les périodes de formation professionnelle pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires

Le temps passé en formation alors que l'agent aurait dû ne pas travailler en raison du temps partiel s'analyse comme du travail supplémentaire, qui peut être récupéré par une absence d'égale durée ou rémunérée au taux de l'heure supplémentaire normale. C'est l'autorité territoriale qui en décidera en fonction des nécessités du Service.

La durée du stage des fonctionnaires stagiaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel est allongée de manière à ce qu'elle corresponde à la durée effectuée par les agents à temps plein.

Fait et délibéré le 30 juin 2005, à Crépy en Valois.

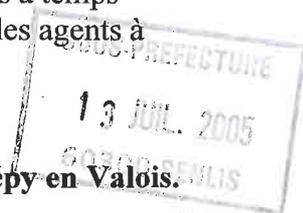
le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 13 juillet 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.**



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 30 JUIN 2005**

Séance du trente juin de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept juin deux mille cinq.

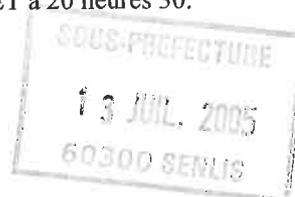
Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : **61**

Pouvoirs : **8**

Votants : **69**

Absents : **34**



Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) - RYCHTARIK Jean-Paul - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – GIRAUDON Arnaud - VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier - DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – AYAD Saïd – CALLENS Philippe – Mmes RAMBERT Corinne(s) – JAMARD Sylviane(s) - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – DEVIENNE François – Mme GOUPILLON Maryse(s) – MM. CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François - CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel.

Absents excusés : MM. DALONGEVILLE Fabrice – JUIN EUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – SAPET Joël – LAISIER Claude – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – PROFFIT Benoît – Mme DUMONT Christine – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – PLASMANS Françoise - M. LEFEVRE Michel – LEN Laurent – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – AYCARD-APPEL Lucile – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – CHARDON Pierre – Mlle DENIS Catherine – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – CHOUVELON Jean-Claude.

Pouvoirs : M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. PROVOST Guy (Marolles) à M. DAWINT Jacques (Marolles) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) – M. SKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. AYAD Saïd (Péroy les Gombries) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. RAMET Patrick (Glaignes) – M. BARIZET Jean-Claude (Villers St-Genest) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de Séance : M. NICOLAS Germain.

Délibération N° 2005 / 58 - 2

Objet : Fixation des modalités d'exercice du travail à temps partiel de droit pour raison familiale

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le Décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT l'avis du Comité Technique Paritaire du 23 juin 2005,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,



DECIDE que seront accordées de plein droit aux agents titulaires à temps complet et à temps non complet ainsi qu'aux agents non titulaires à temps complet et traitées dans les conditions fixées par le décret du 29 juillet 2004 précité, les demandes de travail à temps partiel présentées pour les raisons familiales suivantes :

- à l'occasion de chaque naissance jusqu'au 3^{ème} anniversaire de l'enfant (ou en cas d'adoption pendant trois ans à compter de l'arrivée de l'enfant au foyer),
- pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant gravement malade ou handicapé, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave,
- le temps partiel de droit peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel. L'autorité territoriale pourra décider suivant les cas, la meilleure organisation du temps de travail en fonction du service d'affectation de l'agent,
- les agents (à temps complet ou à temps non complet) demandant le temps partiel de droit pourront solliciter l'une des quotités suivantes : 50%, 60%, 70%, 80% ou 90 % de la durée hebdomadaire des agents exerçant leurs fonctions à temps complet, ou être modulées entre 50 et 99 % en fonction des nécessités du service concerné par la demande de l'agent,
- les demandes d'autorisation devront être formulées dans un délai d'au moins 1 mois avant le début de la période souhaitée ; ce délai pourra être réduit en cas d'urgence,
- Chaque fois qu'il sera possible, les modalités d'organisation du travail à temps partiel de droit seront régies par les modalités d'organisation du travail à temps partiel sur autorisation. C'est au Président qu'il appartiendra de juger si les certificats fournis par l'agent sollicitant un travail à temps partiel de droit, justifient qu'il soit dérogé au régime général pour instaurer un régime plus favorable.

Fait et délibéré le 30 juin 2005, à Crépy en Valois.

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le 13 juillet 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture

le Président,



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 30 JUIN 2005**

Séance du trente juin de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept juin deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 61

Pouvoirs : 8

Votants : 69

Absents : 34

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) - RYCHTARIK Jean-Paul - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – GIRAUDON Arnaud - VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier - DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – AYAD Saïd – CALLENS Philippe – Mmes RAMBERT Corinne(s) – JAMARD Sylviane(s) - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – DEVIENNE François – Mme GOUPILLON Maryse(s) – MM. CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François - CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel.

Absents excusés : MM. DALONGEVILLE Fabrice – JUIN EUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – SAPET Joël – LAISIER Claude – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – PROFFIT Benoît – Mme DUMONT Christine – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – PLASMANS Françoise - M. LEFEVRE Michel – LEN Laurent – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – AYCARD-APPEL Lucile – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – CHARDON Pierre – Mlle DENIS Catherine – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – CHOUVELON Jean-Claude.

Pouvoirs : M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. PROVOST Guy (Marolles) à M. DAWINT Jacques (Marolles) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) – M. SKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. AYAD Saïd (Péroy les Gombries) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. RAMET Patrick (Glaignes) – M. BARIZET Jean-Claude (Villers St-Genest) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de Séance : M. NICOLAS Germain.

Délibération N° 2005 / 59

Objet : Evolution du Service « Valois Mobilité » : Mise en place d'un dispositif de transport pour la cueillette des pommes dans des exploitations du pays de Valois en septembre- Octobre 2005

VU la Délibération n° 2004 / 79 du Bureau Communautaire du 16 septembre 2004 décidant la reconduction du Service « Valois Mobilité »,



CONSIDERANT la demande du Service Public pour l'Emploi pour la mise en place d'un dispositif facilitant le déplacement de certains demandeurs d'emploi vers les arboriculteurs du Pays de Valois,

CONSIDERANT que cette demande peut être prise en compte dans le cadre du Service « Valois Mobilité » porté par la Communauté de Communes,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A la majorité,**

- **DECIDE** que la Communauté de Communes du Pays de Valois participe financièrement à la mise en place d'un dispositif de transport pour permettre le déplacement des demandeurs d'emploi vers les exploitations pendant la saison de cueillette des pommes, dans la limite de 1/3 du coût total de l'opération et pour un maximum de 3 500 €. Le complément devant être apporté par le Service Public de l'Emploi et les exploitants concernés,
- **SOUHAITE** que les utilisateurs participent financièrement et de façon symbolique à l'utilisation de ce service,
- **DEMANDE** qu'un bilan intermédiaire soit réalisé après 2 semaines d'utilisation et se réserve la possibilité de suspendre sa participation si la fréquentation du service n'est pas jugée suffisante,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents utiles à cette mise en place, et à solliciter les subventions.

Fait et délibéré le 30 juin 2005, à Crépy en Valois.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Drillet'.

**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le *13 juillet 2005*



date de son dépôt
en Sous-Prefecture
le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Drillet'.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 30 JUIN 2005**

Séance du trente juin de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept juin deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : **61**

Pouvoirs : **8**

Votants : **69**

Absents : **34**

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) - RYCHTARIK Jean-Paul - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – GIRAUDON Arnaud - VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier - DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – AYAD Saïd – CALLENS Philippe – Mmes RAMBERT Corinne(s) – JAMARD Sylviane(s) - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – DEVIENNE François – Mme GOUPILLON Maryse(s) – MM. CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François - CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel.

Absents excusés : MM. DALONGEVILLE Fabrice – JUIN EUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – SAPET Joël – LAISIER Claude – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – PROFFIT Benoît – Mme DUMONT Christine – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – PLASMANS Françoise - M. LEFEVRE Michel – LEN Laurent – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – AYCARD-APPEL Lucile – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – CHARDON Pierre – Mlle DENIS Catherine – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – CHOUVELON Jean-Claude.

Pouvoirs : M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. PROVOST Guy (Marolles) à M. DAWINT Jacques (Marolles) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) – M. SKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. AYAD Saïd (Péroy les Gombries) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. RAMET Patrick (Glaignes) – M. BARIZET Jean-Claude (Villers St-Genest) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de Séance : M. NICOLAS Germain.

Délibération N° 2005 / 60



Objet : Attribution de subventions aux associations

VU l'article L. 2313-1-2° du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que la liste des concours attribués par la commune aux associations sous forme de subventions ou de prestations en nature, doit être jointe au budget,

VU l'article L. 2313-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui étend le champ d'application de l'article L. 2313-1 aux établissements publics de coopération intercommunale,

CONSIDERANT que les crédits qui figurent à l'article 657 ne sont ouverts et ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution,

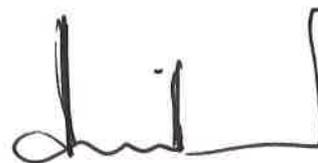
CONSIDERANT que les Commissions Locales de Nanteuil, de Betz, et de Crépy en Valois, disposent chacune d'une enveloppe annuelle de 20 000 € à répartir,

CONSIDERANT la volonté exprimée par le Conseil Communautaire de consacrer des enveloppes budgétaires particulières aux « Projets de Territoire », à des actions « Patrimoine », « Culture », ou « en faveur de l'enfance et de l'adolescence »,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **DECIDE** que l'Association Scène en Valois percevra en 2005 une subvention de 690,00 €. Cette subvention vient en déduction de l'enveloppe annuelle gérée par la Commission Locale de Betz.
- **DECIDE** que l'Association Automne Village percevra en 2005 une subvention de 1 000,00 €. Cette subvention vient en déduction de l'enveloppe « Projets de Territoire ».

Fait et délibéré le 30 juin 2005, à Crépy en Valois.



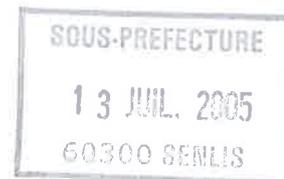
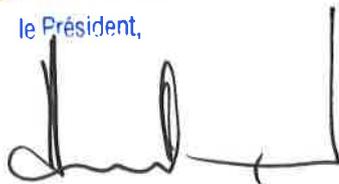
**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.**

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le 13 juillet 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 30 JUIN 2005**

Séance du trente juin de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept juin deux mille cinq.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 61

Pouvoirs : 8

Votants : 69

Absents : 34

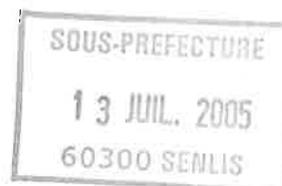
Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) - RYCHTARIK Jean-Paul - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – GIRAUDON Arnaud - VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier - DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – AYAD Saïd – CALLENS Philippe – Mmes RAMBERT Corinne(s) – JAMARD Sylviane(s) - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – DEVIENNE François – Mme GOUPILLON Maryse(s) – MM. CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François - CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel.

Absents excusés : MM. DALONGEVILLE Fabrice – JUIN EUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – SAPET Joël – LAISIER Claude – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – PROFFIT Benoît – Mme DUMONT Christine – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – PLASMANS Françoise - M. LEFEVRE Michel – LEN Laurent – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – AYCARD-APPEL Lucile – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – CHARDON Pierre – Mlle DENIS Catherine – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – CHOUVELON Jean-Claude.

Pouvoirs : M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. PROVOST Guy (Marolles) à M. DAWINT Jacques (Marolles) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) – M. SKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. AYAD Saïd (Péroy les Gombries) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. RAMET Patrick (Glaignes) – M. BARIZET Jean-Claude (Villers St-Genest) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de Séance : M. NICOLAS Germain.

Délibération N° 2005 / 61



Objet : Mise en place d'une convention d'occupation de la Déchetterie du Plessis Belleville / Décompte Général et Définitif de l'opération

VU l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité pour les communautés de communes d'exercer des compétences en matière de protection de l'environnement,

CONSIDERANT que l'achèvement de la construction de la Déchetterie du Plessis Belleville permet que le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise exploite le site,

CONSIDERANT que les modalités de calcul du montant du loyer doivent permettre, au terme de 10 ans d'exploitation, d'amortir complètement le coût résiduel de l'opération supporté par la Communauté de Communes,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **DECIDE** d'autoriser le Président à signer la convention relative à l'occupation de la Déchetterie du Plessis Belleville avec le SMVO ci-jointe,
- **FIXE** à 10 789,17 € le montant du loyer annuel dû par le SMVO,
- **CONSTATE** le décompte général et définitif suivant de l'opération :

⚡ **Coût total de l'opération pour la Communauté de Communes**

Terrains :	102 381,55 €
Travaux :	612 802,68 €
Intérêts d'emprunt :	16 832,67 €
Total opération :	732 016,90 €

⚡ **Recettes perçues par CCPV**

DDR :	178 911,59 €
FCTVA :	95 357,08 €
Remboursement Terrains par SMVO :	86 896,00 €
Fonds de concours du SMVO :	262 960,56 €
10 loyers à 10 789,17 € :	107 891,70 €
Total des recettes perçues par CCPV :	732 016,93 €

Fait et délibéré le 30 juin 2005, à Crépy en Valois.



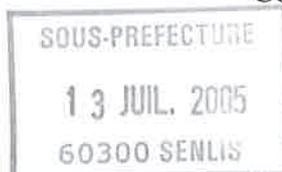
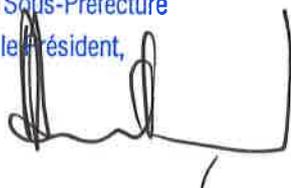
**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte

est rendu exécutoire le 13 juillet 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**Convention relative à l'occupation d'une déchetterie située au
PLESSIS BELLEVILLE**

Entre :

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés, représenté par son Président, Monsieur Philippe MARINI, habilité à signer la présente convention par
et ci-après dénommé « le SMVO »

D'une part,

La Communauté de Communes du Pays du Valois, représentée par son Président, Monsieur Philippe DRILLET, habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Communautaire en date du _____ et ci-après dénommée « la CCPV »

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule.

Rappel du dispositif de réalisation de la déchetterie du Plessis Belleville

Dans le cadre de ses statuts modifiés par arrêté préfectoral du 26 avril 2002, le SMVO « peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de la construction d'un réseau de déchetteries ».

Par convention authentifiée le 16 mai 2003, la CCPV a confié au SMVO un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de la déchetterie du Plessis Belleville. Cette convention de mandat fût assortie d'une convention financière authentifiée à la même date.

Aux termes de ces deux conventions, le SMVO a réalisé pour le compte de la CCPV le lancement, le suivi et le financement des marchés d'études et des marchés de travaux, la réception des ouvrages, la gestion des assurances décennales, la gestion financière, administrative et comptable de l'opération.

La CCPV quant à elle, a versé régulièrement des acomptes au SMVO sur la base d'un échéancier prévisionnel.

Aux termes de la convention financière, le SMVO a versé à la CCPV un fonds de concours égal au coût global de la réalisation de la déchetterie, déduction faite du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), de la dotation de développement rural (DDR) et de l'autofinancement exigé représentatif de 20% du coût prévisionnel de l'opération.

Enfin, compte tenu que c'est le SMVO qui assure l'exploitation des déchetteries, conformément à ses statuts, celles-ci doivent, une fois réceptionnées, lui être mises à disposition, contre paiement d'une redevance, au travers d'une convention de « location » d'une durée de 10 ans.

Le montant global de la redevance est représentatif du coût resté à la charge du maître d'ouvrage après perception du fonds de concours versé au cours de la construction par le SMVO, de la DDR et du FCTVA perçus de l'Etat.

Article 1 : Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition d'un bâtiment à usage de déchetterie situé au lieu dit «Enclos de Poclairn » sur le territoire de la commune du Plessis Belleville appartenant à la CCPV.

Le terrain d'assiette de l'opération est situé au nord ouest de la commune, entre la RN2 et sa déviation, le long de la RD 100 et derrière la voie ferrée. Il est cadastré section Z n°44, 45, 46 et 47 en partie.

Un plan de masse est annexé à la présente convention.

Article 2 : Obligations réciproques

La CCPV laisse à disposition du SMVO un bien immobilier en parfait état de fonctionnement. En tant que maître d'ouvrage, elle s'engage à réaliser les éventuels travaux relevant du propriétaire au sens de l'article 606 du code civil, lesquels seraient subordonnés à l'accord exprès du SMVO. Le cas échéant, le montant de la redevance d'occupation serait éventuellement revu, après accord des cocontractants (toutefois, les parties peuvent s'entendre pour laisser ces travaux à la charge du SMVO).

En contrepartie, le SMVO en tant que locataire - exploitant s'engage à maintenir la déchetterie en bon état de fonctionnement. Il informe la CCPV du mode de gestion choisi pour l'exploitation (régie ou marché de prestations).

A la demande de la CCPV il lui communique le nom de l'exploitant.

Article 3 : Assurances

La CCPV assure le bien immobilier objet de la présente convention en « dommages aux biens » en tant que propriétaire non occupant ainsi que sa responsabilité civile.

Lorsque le SMVO exploite la déchetterie en régie directe, elle lui confère la qualité de co-assuré au titre de la police « dommages ». Elle communique au SMVO sur simple demande de celui-ci une attestation d'assurance et un exemplaire des polices souscrites.

Le SMVO assure le bien immobilier en tant qu'exploitant ainsi que sa responsabilité civile. Il communique à la CCPV, à la demande de celle-ci, ses attestations d'assurance, ainsi que celles de son exploitant le cas échéant.

Article 4: Conditions financières

La CCPV met à disposition du SMVO la déchetterie décrite à l'article 1 de la présente convention moyennant le versement d'une redevance annuelle représentative de cette occupation, et s'élevant à 10.789,17 €.

La décomposition du coût de cette redevance d'occupation est détaillée en annexe 2 de la présente convention.

Cette redevance sera versée chaque année par le SMVO au cours du premier trimestre, sur présentation d'une facture à établir par la CCPV.

Le montant de la redevance pourra être revu, en cas de travaux imprévus entrant en compte dans le calcul du coût global de l'opération, ou pour tout autre cas, comme par exemple celui où le SMVO reprendrait à son compte l'assurance « dommages » du bien immobilier.

Le cas échéant, les parties devraient régulariser entre elles un avenant à la présente convention.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est d'une durée de 10 ans démarrée à compter du 1^{er} janvier 2005 (soit jusqu'au 31 décembre 2014).

Elle pourra ensuite être prolongée par reconduction expresse pour des durées ne pouvant excéder une année.

Le cas échéant, l'occupation par le SMVO se ferait à titre gracieux.

Fait à Compiègne, le

Le Président du Syndicat Mixte
de la Vallée de l'Oise

Le Président de la Communauté de
Communes du Pays du Valois



ANNEXE 2

CALCUL de la REDEVANCE d'OCCUPATION de la DECHETTERIE du PLESSIS

DEPENSES

OBJET	MONTANT
1er versement convention mandat	80 000,00 €
2ème versement convention mandat	80 000,00 €
3ème versement convention mandat	80 000,00 €
4ème versement convention mandat	80 000,00 €
5ème versement convention mandat	292 802,68 €
achat terrain	102 381,55 €
intérêts d'emprunt	16 832,67 €
Total	732 016,90 €

RECETTES

OBJET	MONTANT
terrain	86 896,00 €
Dotation de développement rural (DDR)	178 911,59 €
fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	95 357,08 €
1er versement fonds de concours SMVO	20 000,00 €
2ème versement fonds de concours SMVO	20 000,00 €
3ème versement fonds de concours SMVO	20 000,00 €
4ème versement fonds de concours SMVO	20 000,00 €
5ème versement fonds de concours SMVO	182 960,56 €
Total	624 125,23 €

différence restée à la charge de la CCPN 107 891,67 €
soit redevance annuelle **10 789,17 €**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 30 JUIN 2005**

Séance du trente juin de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le dix-sept juin deux mille cinq.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 61

Pouvoirs : 8

Votants : 69

Absents : 34

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) - RYCHTARIK Jean-Paul - PRADDAUDE Pierre – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – GIRAUDON Arnaud - VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette - MM. BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier - DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – Mme GUILLON Marie-Odile – MM. THUILLIER Philippe – Mme de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – AYAD Saïd – CALLENS Philippe – Mmes RAMBERT Corinne(s) – JAMARD Sylviane(s) - MM. LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – DEVIENNE François – Mme GOUPILLON Maryse(s) – MM. CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François - CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel.

Absents excusés : MM. DALONGEVILLE Fabrice – JUIN EUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – SAPET Joël – LAISIER Claude – SALMON Jean-Luc – FOIX Pascal – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – PETIT Jean-Claude – DAUDRE Yves – LEGER Daniel – PROFFIT Benoît – Mme DUMONT Christine – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – PLASMANS Françoise - M. LEFEVRE Michel – LEN Laurent – SMAGUINE Dominique – MASSAU Hubert – AYCARD-APPEL Lucile – Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – CHARDON Pierre – Mlle DENIS Catherine – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – CHOUVELON Jean-Claude.

Pouvoirs : M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. PROVOST Guy (Marolles) à M. DAWINT Jacques (Marolles) – M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) à M. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) – M. SKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. AYAD Saïd (Péroy les Gombries) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à M. RAMET Patrick (Glaignes) – M. BARIZET Jean-Claude (Villers St-Genest) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de Séance : M. NICOLAS Germain.

Délibération N° 2005 / 61 - 2

Objet : Avenant aux conventions avec le Conseil Général de l'Oise portant définition des conditions financières d'occupation des gymnases intercommunaux de Betz (salle Marcel Pagnol), Crépy en Valois (salle Jules Michelet) et Nanteuil le Haudouin (salle Marcel Villiot)

VU la délibération 404 du Conseil Général de l'Oise en date du 27 juin 1997 prévoyant la passation d'une convention entre la Communauté de Communes du Pays de Valois propriétaire et le département de l'Oise pour l'utilisation par les collèges Marcel Pagnol de

Betz, Guillaume Cale de Nanteuil le Haudouin et Jean de la Fontaine de Crépy en Valois des gymnases intercommunaux,

VU les conventions en date du 20 avril 2004 et 22 juin 1998 portant définition des conditions financières d'occupation des gymnases intercommunaux,

VU la Délibération 404 du Conseil Général de l'Oise en date du 3 février 2005 arrêtant les nouveaux tarifs et plafond de la participation départementale aux dépenses de fonctionnement des gymnases communaux et intercommunaux. Cette délibération précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2005 la participation financière du département est fixée à 5,10 € de l'heure d'utilisation. Le plafond par année civile correspondant à une utilisation maximale de 840 heures est donc porté à 4 278,00 €,

CONSIDERANT qu'il convient de faire évoluer la convention initiale pour intégrer l'évolution de cette participation financière,

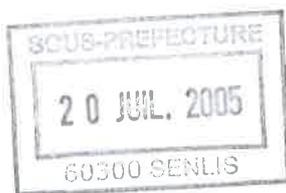
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois à signer les avenants aux conventions qui prennent en considération les modifications apportées par la délibération 404 du Conseil Général de l'Oise en date du 3 février 2005.

Fait et délibéré le 30 juin 2005, à Crépy en Valois.



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois.**



le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le 20 juillet 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture

le Président,

Par déléguation
Le Directeur Général des Services,

Anne-Claire CHOQUER

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 07 JUILLET 2005**

Date de la séance : 07 juillet 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 1^{er} juillet 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 12

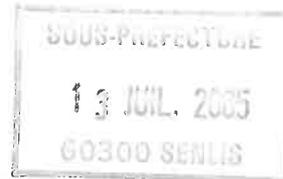
Pouvoirs : 0

Votants : 12

Etaient présents : MM. Philippe BOULLAND, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Denis PROFFIT.

Absents excusés : Daniel ADAM, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Michel CASSA, Arnaud FOUBERT, Marc LAFOND, Guy MOREAU, Pierre PRADDAUDE, Guy PROVOST.

Délibération N° 2005 / 62



Objet : **ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES D'INTERET COMMUNAUTAIRE
CHOIX D'UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

VU l'Article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que la Communauté de Communes exerce de plein droit des actions en matière d'aménagement de l'espace, et de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2004 / 45 du 24 juin 2004, approuvant le projet de création d'une zone d'activités économiques intercommunale de 20 hectares en extension de la zone d'activités économiques communale de Nanteuil-le-Haudouin,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2004 / 104 du 16 décembre 2004, approuvant la modification du Schéma directeur du Valois en vue de permettre la création de ladite zone,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2004 / 113 du 16 décembre 2004, étendant les statuts de la Communauté de communes du Pays de Valois à la « l'élaboration, création, aménagement, mise en oeuvre et gestion de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) » pour les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2004 / 115 du 16 décembre 2004, approuvant le choix de la procédure ZAC pour l'aménagement de la zone d'activités intercommunale,

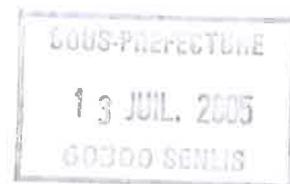
CONSIDERANT que le Conseil communautaire a donné délégation au Bureau pour la souscription des assistances à maîtrise d'ouvrage qui seraient rendues nécessaires à la mise en oeuvre de la zone d'activités économiques intercommunale,

CONSIDERANT la consultation de cabinets d'assistance à maîtrise d'ouvrage organisée du 18 mai au 27 juin 2005 puis l'analyse des offres qui laisse apparaître que le cabinet *Economie Aménagement Urbanisme* sis 105 rue de l'Abbé-Groult 75015 PARIS est le moins disant et que par ailleurs sa précédente mission pour le compte de la Communauté de communes du Pays de Valois a donné satisfaction,

CONSIDERANT, enfin, la programmation du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie (FRAPP) Valois/Senlis/Chantilly,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A la majorité:

DECIDE



-de **RETENIR** l'offre du cabinet *Economie Aménagement Urbanisme*,

-d'**AUTORISER** le Président à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont les honoraires s'élèvent à 20 000 €HT soit 23 920 €TTC,

-d'**AUTORISER** le Président à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil régional de Picardie une subvention de 16 000 € (soit 80% du montant hors TVA des honoraires du cabinet) au titre du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie (FRAPP), soit le plan de financement suivant :

Conseil régional de Picardie	16 000 € soit 80% du montant HT de la mission
CCPV	7 920 €
Montant total TTC	23 920 €

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le 13 juillet 2005

date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



Fait et délibéré, le 07 juillet 2005, à Nanteuil le Haudouin.



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté
de Communes du Pays de Valois

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 07 JUILLET 2005**

Date de la séance : 07 juillet 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 1^{er} juillet 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Votants : 12



Etaient présents : MM. Philippe BOULLAND, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Denis PROFFIT.

Absents excusés : Daniel ADAM, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Michel CASSA, Arnaud FOUBERT, Marc LAFOND, Guy MOREAU, Pierre PRADDAUDE, Guy PROVOST.

Délibération N° 2005 / 63

Objet : **Contrat rural - Volet Collectivités - Programme d'actions 2005. Accords de dérogation :**

- *Commune de Bonneuil en Valois : Construction d'une station d'épuration de 800 EH*
- *Commune de Bonneuil en Valois : Construction d'un réseau de collecte des eaux usées – tranche ferme*
- *Commune de Marolles : Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration de 600 EH*
- *Commune d'Authueil en Valois : Expertise hydrogéologique préalable à la construction d'une station d'épuration*

VU la délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d'attribution des aides pour les opérations inscrites au volet Collectivités et Fonctionnement du contrat rural,

VU la délibération n°2004/88 du 7 octobre 2004 par laquelle le Conseil communautaire a modifié le règlement d'attribution des aides approuvé le 13 décembre 2001,

VU la délégation du 13 décembre 2001 pour l'examen des dossiers instruits dans le cadre du contrat rural et la décision de versement des subventions,

APRES avoir pris connaissance des demandes d'aides déposées par les collectivités du pays de Valois, dans le cadre du contrat rural,

CONSIDERANT les avis qu'ont portés le Comité technique Collectivités et le Comité de pilotage sur ces demandes d'aides,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE d'accorder une dérogation :

➤ A la commune de Bonneuil en Valois	Pour le commencement anticipé de la construction d'une station d'épuration de 800 équivalents habitants	A compter du 1 ^{er} juillet 2005
➤ A la commune de Bonneuil en Valois	Pour la construction d'un réseau de collecte des eaux usées	A compter du 1 ^{er} juillet 2005
➤ A la commune de Marolles	Pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration de 600 équivalents habitants	A compter du 29 mars 2005
➤ A la commune d'Autheuil en Valois	Pour une étude préalable aux travaux d'assainissement collectif: expertise hydrogéologique de l'incidence du rejet des eaux usées traitées de la commune sur les eaux souterraines et sur la préservation de la ressource en eau	A compter du 21 avril 2005

PRECISE que ces dérogations ne constituent pas des décisions d'aide mais permettent aux communes concernées de ne pas perdre leurs droits.

Fait et délibéré le 07 juillet 2005, à Nanteuil le Haudouin,



le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le 20 juillet 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture

Par délégation
Le Directeur Général des Services,

**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

Choquer

Anne-Claire CHOQUER

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 07 JUILLET 2005**

Date de la séance : 07 juillet 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 1^{er} juillet 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Votants : 12



Etaient présents : MM. Philippe BOULLAND, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Denis PROFFIT.

Absents excusés : Daniel ADAM, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Michel CASSA, Arnaud FOUBERT, Marc LAFOND, Guy MOREAU, Pierre PRADDAUDE, Guy PROVOST.

Délibération N° 2005 / 64

Objet : Contrat rural - Volet Collectivités - Programme d'actions 2005. Accords de subvention :

- *Commune de Marolles : Création d'un stockage de boues à la station d'épuration*
- *Commune d'Ermenonville : Création d'un stockage de boues à la station d'épuration*
- *Commune de Betz : Etude diagnostique du réseau d'assainissement*
- *Commune de la Villeneuve sous Thury : Mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement*
- *Commune d'Acy en Multien : mise à enquête publique du zonage d'assainissement*
- *Commune d'Authueil en Valois : expertise hydrogéologique*
- *Commune de Boursonne : études préalables d'assainissement*
- *Commune de Vaumoise : étude diagnostique du réseau d'assainissement et de la station d'épuration*
- *Commune de Mareuil sur Ourcq : travaux de mise en conformité des branchements de particuliers*
- *Commune de Bonneuil en Valois : travaux de création d'une station d'épuration de 800 EH et d'un réseau de collecte des eaux usées (tranche ferme du marché de travaux BARRIQUAND)*

VU la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

VU la délibération du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d'attribution des aides pour les opérations inscrites au volet Collectivités et Fonctionnement du contrat rural,

VU la délibération n°2004/88 du 7 octobre 2004 par laquelle le Conseil communautaire a modifié le règlement d'attribution des aides approuvé le 13 décembre 2001,

VU la délégation du 13 décembre 2001 pour l'examen des dossiers instruits dans le cadre du contrat rural et la décision de versement des subventions,

VU la délibération n°2005/08 du Conseil Communautaire du 3 février 2005 adoptant le programme d'actions 2005 du contrat rural,

Vu la délibération n°2005/48 du Conseil Communautaire du 30 juin 2005 prévoyant une modification du programme d'actions 2005 du contrat rural,

APRES avoir pris connaissance des demandes d'aides déposées par les collectivités du pays de Valois, dans le cadre du contrat rural,

CONSIDERANT les avis qu'ont portés le Comité technique Collectivités et le Comité de pilotage sur ces demandes d'aides,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

VALIDE les tableaux récapitulant les propositions de concours financiers de la Communauté de Communes approuvées par le comité de pilotage du contrat rural le 1^{er} juillet 2005,

DECIDE d'accorder :

➤ A la commune de Marolles	Pour la mise en conformité de la filière de traitement des boues d'épuration de la station. Installation d'un stockage souple de 150 m3. Travaux d'aménagement, fourniture et pose de la citerne, installation d'une pompe d'extraction des boues, d'un poste de reprise des filtrants, raccordements hydrauliques et électriques. Dérogation accordée à compter du 01/12/04	Une subvention de 6 432,5€
➤ A la commune d'Ermenonville	Pour la mise en conformité de la filière de traitement des boues d'épuration de la station. Installation d'un stockage souple de 250 m3. Travaux d'aménagement, fourniture et pose de la citerne, installation d'une pompe d'extraction des boues, d'un poste de reprise des filtrants, raccordements hydrauliques et électriques. Convention liée à la convention n°118 Dérogation accordée à compter du 01/12/04	Une subvention de 9 985 €
➤ A la commune de Betz	Pour l'étude diagnostique du réseau d'assainissement. Marche SETEGUE. Mise à jour des plans. Etude Diagnostique – phase 1 : reconnaissance préalable et phase 2 : quantification et localisation à l'exception des mesures de flux polluants complémentaires. Assistance à maîtrise d'ouvrage : DDAF de l'Oise Etude complémentaire de l'étude de suivi de la qualité du milieu naturel (convention n°71), ainsi que de l'étude parcellaire (convention n°105)	Une subvention de 21 086,50 €

➤ A la commune de La Villeneuve sous Thury	Pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration de 250 Equivalents Habitants : BEMO Nord. 1 ^{ère} tranche de financement. Eléments EP, AVP, PRO, ACT.	Une subvention de 12 000 €
➤ A la commune d'Acy en Multien	Pour la mise à enquête publique du zonage d'assainissement	Une subvention de 1 540 €
➤ A la commune d'Autheuil en Valois	Pour l'étude préalable aux travaux d'assainissement collectif : expertise hydrogéologique de l'incidence du rejet des eaux usées traitées de la commune sur les eaux souterraines et sur la préservation de la ressource en eau	Une subvention de 325 €
➤ A la commune de Boursonne	Pour l'étude 2 ^{ème} phase, d'après les préconisations de la Charte Qualité des Chantiers de canalisations Aisne – Ardenne – Oise, comprenant la réalisation : <ul style="list-style-type: none"> ○ d'une étude à la parcelle (140 habitations) ○ d'une étude géotechnique 1^{ère} phase, ○ d'un levé topographique. 	Une subvention de 24 241 €
➤ A la commune de Vaumoise	Pour l'étude diagnostique du réseau d'assainissement (350 logements) et de la station d'épuration existante (750 EH) – Marché CETE Nord Picardie – Laboratoire des Ponts et Chaussées : mise à jour des plans, élaboration des scénarios de zonage d'assainissement, dossier d'enquête publique de zonage d'assainissement, diagnostic (recueil des données, enquêtes et mesures, investigations complémentaires : ITV, tests au colorant, tests à la fumée, élaboration des projets et études technico-économiques, définition d'une programmation de travaux). Assistance à maîtrise d'ouvrage : DDE de l'Oise.	Une subvention de 29 429 €
➤ A la commune de Mareuil sur Ourcq	Pour la mise en conformité de 2 branchements de particuliers en domaine privé et 41 déconnexions des eaux de gouttières : rue J. Muzard, allée de la Scierie, allée des Tamaris, allée des Sorbiers, rue de la Tuilerie, rue M. Curie, allée des Coquelicots, allée des Bleuets, rue de Souville, allée des Peupliers, rue de Meaux, rue du Moulin, rue du Sac, rue de Thury, rue de l'Eglise.	Une subvention de 34 734, 50 €
➤ A la commune de Bonneuil en Valois	Pour la construction d'un réseau de collecte des eaux usées : tranche ferme – Marché Barriquand. Pose de 2 425 ml de canalisation principale grès 200, 637 ml de canalisation de branchements PVC 160. 95 branchements desservant 123 logements. Maîtrise d'œuvre : DDE de l'Oise. Coordination SPS. Contrôles extérieurs : SMVT. Frais de publicité. Travaux réalisés sous Charte Qualité Aisne Ardennes Oise.	Une subvention de 550 893 €

<p>➤ A la commune de Bonneuil en Valois</p>	<p>Pour la construction d'une station d'épuration de 800 équivalents habitants (Marché HYDREA y compris actualisation de 12,5%). Maîtrise d'œuvre : DDAF de l'Oise. Coordination SPS. Contrôles techniques. Amenée des réseaux d'eau, électrique et France Telecom.</p>	<p>Une subvention de 226 106 €</p>
---	---	------------------------------------

AUTORISE le Président à signer les documents permettant le versement de cette subvention ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif, chapitre 65, article 65 754, et qu'un complément de crédits sera demandé dans le cadre de la prochaine Décision Modificative de l'année 2005.

Fait et délibéré le 07 juillet 2005, à Nanteuil le Haudouin,



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**



le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le 20 juillet 2005

date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,

Par délégation
Le Directeur Général des Services,

Anne-Claire CHOQUER

VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES EN COMITE DE PILOTAGE
DU 1^{er} JUILLET 2005

Convention AESN	N° convention	Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	Subvention Taux	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
05 1319	122	EU/05 - 01	Commune de Marolles	Mise en conformité de la filière de traitement des boues d'épuration de la station. Installation d'un stockage souple de 150 m3. Travaux d'aménagement, fourniture et pose de la citerne, installation d'une pompe d'extraction des boues, d'un poste de reprise des filtrants, raccordements hydrauliques et électriques. Convention liée à la convention n°117 Dérogation accordée à compter du 01/12/04	12 865 € H.T	50%	6 432,5 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'ordre de service ou de la lettre de commande Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Copie du procès verbal de réception des travaux ✓ Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.
05 1319	123	EU/05 - 02	Commune de Ermenonville	Mise en conformité de la filière de traitement des boues d'épuration de la station. Installation d'un stockage souple de 250 m3. Travaux d'aménagement, fourniture et pose de la citerne, installation d'une pompe d'extraction des boues, d'un poste de reprise des filtrants, raccordements hydrauliques et électriques. Convention liée à la convention n°118 Dérogation accordée à compter du 01/12/04	19 970 € HT	50%	9 985 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'ordre de service ou de la lettre de commande Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Copie du procès verbal de réception des travaux ✓ Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.



**VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES EN COMITE DE PILOTAGE
DU 1^{er} JUILLET 2005**

Convention AESN	N° convention	Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	Subvention Taux	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
05 3558	124	EU/05-05	Commune de Betz	<p>Etude diagnostique du réseau d'assainissement. Marche SETEGUE. Mise à jour des plans. Etude Diagnostique – phase 1 : reconnaissance préalable et phase 2 : quantification et localisation à l'exception des mesures de flux polluants complémentaires. Assistance à maîtrise d'ouvrage : DDAF de l'Oise</p> <p>Etude complémentaire de l'étude de suivi de la qualité du milieu naturel (convention n°71), ainsi que de l'étude parcellaire (convention n°105)</p>	30 123,50 € HT	70%	21 086,50 €	<p>Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois</p> <p>Fournir une copie de l'ordre de service ou de la lettre de commande</p> <p>Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Plans mis à jour en deux exemplaires ✓ Rapports des phases 1 et 2 de l'étude diagnostique en deux exemplaires ✓ Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.
05 1325	125	EU/05 - 10	Commune de La Villeneuve sous Thury	Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration de 250 Equivalents Habitants : BEMO Nord. 1 ^{ère} tranche de financement. Eléments EP, AVP, PRO, ACT.	24 000 € HT	50%	12 000 €	<p>Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois</p> <p>Fournir une copie de l'ordre de service ou de la lettre de commande</p> <p>Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports et plans à fournir en deux exemplaires ✓ Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.
05 1321	126	EU/05-06	Commune d'Acy en Multien	Mise à enquête publique du zonage d'assainissement	2 200 € TTC	70%	1 540 €	<p>Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois</p> <p>Fournir une copie de l'arrêté prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement</p> <p>Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Copie du rapport du Commissaire enquêteur, ✓ Délibération d'approbation du zonage ✓ Attestation d'achèvement et de conformité des travaux

VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES EN COMITE DE PILOTAGE
DU 1^{er} JUILLET 2005

Convention AESN	N° convention	Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	Subvention Taux	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
05 0410	127	EU/05-07	Commune d'Autheuil en Valois	Etude préalable aux travaux d'assainissement collectif : expertise hydrogéologique de l'incidence du rejet des eaux usées traitées de la commune sur les eaux souterraines et sur la préservation de la ressource en eau	650 € HT	50%	325 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 12 mois Fournir une copie de l'ordre de service ou de la lettre de commande Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : ✓ Rapport définitif de l'étude à fournir en deux exemplaires ✓ Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
05 3558	128	EU/05-08	Commune de Boursonne	Etude d'assainissement 2 ^{ème} phase, d'après les préconisations de la Charte Qualité des Chantiers de canalisations Aisne – Ardenne – Oise, comprenant la réalisation : - d'une étude à la parcelle (140 habitations) - d'une étude géotechnique 1 ^{ère} phase, - d'un levé topographique.	34 630 € HT	70%	24 241 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 24 mois Fournir une copie de l'ordre de service Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : ✓ Dossier de chaque habitation visitée comprenant la fiche de l'état actuel de l'assainissement, la proposition technique et financière de raccordement au futur réseau, ✓ Rapport de l'étude géotechnique, ✓ Plans topographiques, ✓ Rapports définitifs à fournir en deux exemplaires, ✓ Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.
05 3558	129	EU/05-09	Commune de Vaumoise	Etude diagnostique du réseau d'assainissement (350 logements) et de la station d'épuration existante (750 EH) – Marché CETE Nord Picardie – Laboratoire des Ponts et Chaussées : mise à jour des plans, élaboration des scénarios de zonage d'assainissement, dossier d'enquête publique de zonage d'assainissement, diagnostic (recueil des données, enquêtes et mesures, investigations complémentaires : ITV, tests au colorant, tests à la fumée, élaboration des projets et études technico-économiques, définition d'une programmation de travaux). Assistance à maîtrise d'ouvrage : DDE de l'Oise.	42 041 €	70%	29 429 €	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'ordre de service et des marchés Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : ✓ Plans mis à jour en deux exemplaires, ✓ Rapport d'étude en deux exemplaires : étude de choix de zonage, dossier pour la mise à enquête publique du zonage d'assainissement, rapport définitif de l'étude diagnostique, 3 ✓ Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

**VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES EN COMITE DE PILOTAGE
DU 1^{er} JUILLET 2005**

Convention AESN	N° convention	Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	Subvention Taux	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
? voir prochaine commission des aides		EU/03-19	Commune de Bonneuil en Valois	Construction d'un réseau de collecte des eaux usées : tranche ferme – Marché Barriquand. Pose de 2 425 ml de canalisation principale grès 200, 637 ml de canalisation de branchements PVC 160. 95 branchements desservants 123 logements. Maîtrise d'œuvre : DDE de l'Oise. Coordination SPS. Contrôles extérieurs : SMVT. Frais de publicité. Travaux réalisées sous Charte Qualité Aisne Ardennes Oise.	1 101 786 € HT	50%	550 893 €	Raccordement d'une population de : 369 équivalents habitants Délai contractuel d'exécution des travaux = 36 mois Fournir une copie de l'ordre de service et du marché Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : ✓ Rapport du contrôle de l'étanchéité ✓ Rapport du contrôle du compactage ✓ Rapports des contrôles visuels et télévisuels ✓ Rapports à fournir en 2 exemplaires ✓ Plan de recollement ✓ Copie du procès verbal de réception des travaux ✓ Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES EN COMITE DE PILOTAGE
DU 1^{er} JUILLET 2005

Convention AESN	N° convention	Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	Subvention Taux	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
? voir prochaine commission des aides		EU/02-34	Commune de Bonneuil en Valois	Construction d'une station d'épuration de 800 équivalents habitants (Marché HYDREA y compris actualisation de 12,5%). Maîtrise d'œuvre : DDAF de l'Oise. Coordination SPS. Contrôles techniques. Amenée des réseaux d'eau, électrique et France Telecom.	452 212 € HT	50%	226 106 €	<p>Elimination d'une pollution égale ou supérieure à :</p> <p>Matières organiques : 44,4 kg/ jour ou 92,5 % d'efficacité</p> <p>Matières en suspension : 68,4 kg/ jour ou 95 % d'efficacité</p> <p>Matières azotées : 9,6 kg/ jour ou 80 % d'efficacité</p> <p>Délai contractuel d'exécution des travaux : 36 mois.</p> <p>Réaliser une étude du milieu naturel pour observer la qualité amont/aval du point de rejet des systèmes d'assainissement actuels sur le rû de Bonneuil, puis de la future station d'épuration.</p> <p>Fournir les données de l'autosurveillance à la Communauté de Communes du Pays de Valois.</p> <p>Pièces à fournir au commencement des travaux : copie du marché de travaux et de l'ordre de service.</p> <p>Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture des procès verbaux d'étanchéité des bassins et des essais d'oxygénation, - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

**VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES EN COMITE DE PILOTAGE
DU 1^{er} JUILLET 2005**

Conventi on AESN	N° conven tion	Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	Subven on Tau	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
05 1319		EU/05 - 09	Commune de Marolles	Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration de 600 Equivalents Habitants : BEMO Nord. 1 ^{ère} tranche de financement. Eléments EP, AVP, Assistance au montage de dossiers d'aide financière et autorisations administratives, ACT.	15 400 € HT	50%	7 700 € Sous réserve que la commune fournisse les pièces administratives du contrat de maîtrise d'oeuvre	Délai contractuel d'exécution des travaux = 18 mois Fournir une copie de l'ordre de service ou de la lettre de commande Pièces à fournir à l'achèvement des travaux : ✓ Rapports et plans à fournir en deux exemplaires ✓ Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

Contrat rural du Pays de Valois

**VOLET COLLECTIVITES : PROPOSITIONS DE CONCOURS FINANCIERS VALIDEES EN COMITE DE PILOTAGE
DU 1^{er} AVRIL 2005**

Dossier n°	Attributaire	Travaux concernés	Montant retenu	Subvention Taux	Montant de l'aide accordée par la CCPV	Engagement de l'attributaire
EU/05 - 07	Commune de Mareuil sur Ourcq	<p>Mise en conformité de 2 branchements des particuliers en domaine privé et 41 déconnexions des eaux de gouttières : rue J.Muzard, allée de la Scierie, allée des Tamaris, allée des Sorbiers, rue de la Tuilerie, rue M.Curie, allée des Coquelicots, allée des Bleuets, rue de Souville, allée des Peupliers, rue de Meaux, rue du Moulin, rue du Sac, rue de Thury, rue de l'Eglise. Ces travaux ont fait l'objet d'une délibération en date du 8 juin 2004 justifiant de l'intérêt public local de l'opération. La commune accepte d'être mandataire de la Communauté de Communes du Pays de Valois et s'engage à verser l'aide attribuée aux particuliers selon les modalités suivantes : la subvention reversée à chaque riverain ne peut excéder 50% du montant TTC des travaux. S'agissant d'une opération groupée, les prix de référence sont de :</p> <p>2 611 € TTC par branchement pour la mise en conformité,</p> <p>1 567 € TTC par branchement pour la déconnexion des eaux de gouttières.</p>	69 469 € TTC	50%	34 734,5 €	<p>Délai contractuel d'exécution des travaux : 36 mois</p> <p>Pièces à fournir au commencement des travaux : copie de l'ordre de service ou de la lettre de commande</p> <p>Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Récapitulatif financier précisant les coordonnées des particuliers attributaires d'une subvention, le montant TTC des travaux, le montant de la subvention versée, ✓ Rapport certifiant la conformité de chacun des branchements, ✓ Attestation d'achèvement et de conformité des travaux.

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 08 SEPTEMBRE 2005**

Date de la séance : 08 septembre 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 02 septembre 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 16

Pouvoirs : 0

Votants : 16

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Yves DAUDRE, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Arnaud FOUBERT, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, Guy PROVOST.

Absents excusés :. Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Jean-Paul DOUET, Philippe MOQUET, Guy MOREAU.



Délibération n° 2005/65

Objet : AJUSTEMENTS AU PROGRAMME Interterritoire VALOIS-SENLIS-CHANTILLY dans le cadre du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie pour l'année 2005.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le BUDGET primitif de la communauté de communes du Pays de Valois approuvé le 31 mars 2005,

VU la délibération du Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Valois en date du 17 mai 2005, approuvant le programme prévisionnel pour l'Année 2005 du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie de l'interterritoire Pays de Valois-Pays de Senlis, Aire Cantilienne,

CONSIDERANT que certains projets inscrits à ce programme sont soit abandonnés, soit ne seront prêts que dans le courant de l'année 2006,

CONSIDERANT que d'autres projets inscrits au programme et prêts à débiter nécessitent des crédits complémentaires,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,**

SOMETTRA au Conseil Communautaire du 29 septembre 2005 l'ensemble du Programme FRAPP 2005, avec les ajustements demandés par le Pays de Senlis et l'Aire Cantilienne également.

RAPPELLE, que les projets suivants, s'ils ne sont pas prêts aujourd'hui, ne sont pas abandonnés :

. Mission de Conseil en aménagement du territoire en environnement et en urbanisme à mettre en œuvre pour la Communauté de Communes et les 62 communes qui la composent ;

. Cahier des charges pour l'établissement d'un plan paysage le long de la RN 2 et des zones d'activités situées à proximité ;

. La restructuration de la Salle des Fêtes de la commune de GLAIGNES, dont l'Avant-Projet-Sommaire est en cours d'élaboration par l'architecte ;

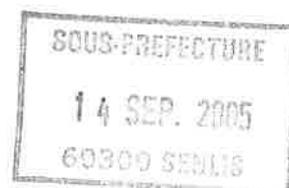
DEMANDE l'inscription de ces opérations au prochain programme triennal du FRAPP de Picardie,

EST D'ACCORD, en cas de crédits non consommés par le Pays de Valois pour les proposer au Pays de Senlis et à l'Aire Cantilienne s'ils en ont besoin au titre du FRAPP 2005, afin que l'enveloppe allouée à l'interterritoire soit optimisée (1 834 080,00 euros).

Fait et délibéré le 8 septembre 2005, à Nanteuil le Haudouin,

Philippe DRILLET

**Président de la Communauté de Communes
Du Pays de Valois**



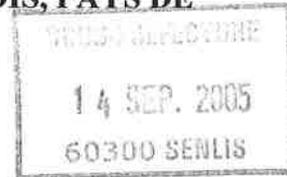
A N N E X E

A LA DELIBERATION N° 65 /2005

**DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS**

Réunion du 8 septembre 2005

**OBJET : AJUSTEMENTS DES CREDITS AU PROGRAMME F.R.A.P.P. 2005 du
Pays de Valois, dans le cadre de l'Interterritoire PAYS DE VALOIS, PAYS DE
SENLIS, AIRE CANTILIEENNE.**



Projets prévus dans le programme approuvé le 17 mai 2005, et qui sont abandonnés ou qui seront prêts en 2006 :

. Commune du PLESSIS-BELLEVILLE abandonne son projet d'aménagement de Halte-garderie et de centre de loisirs. Le montant de l'aide sollicitée était de 38 953,34 €.

. Commune de GLAIGNES : l'avant-projet –sommaire de l'extension de la salle des fêtes est en cours d'élaboration mais ne sera prêt que début 2006. Le montant de l'aide sollicitée était de 131 325 €.

. Communauté de Communes du Pays de Valois : élaboration d'un cahier des charges pour faire réaliser un plan paysage le long de la RN2 et des zones d'activités situées à proximité. Le cahier des charges n'est pas prêt. Il le sera en 2006. Le montant de l'aide sollicitée était de 40 000,00 € ;

. Communauté de Communes du Pays de Valois : Mission de conseil en aménagement du territoire, urbanisme et environnement pour la CCPV et les 62 communes qui la composent ; L'aide sollicitée était de 36 000,00 €.

Le total des crédits de ces quatre opérations au titre du FRAPP 2005 représente une somme de 246 278,34 euros.

L'ajustement suivant est validé par le Bureau à l'unanimité :

Les crédits sont attribués aux opérations suivantes :

Etude de faisabilité d'une coulée verte pédestre, cycliste et équestre en utilisant le délaissé ferroviaire d'Ormoy-Villers à Mareuil sur Ourcq :

. Assiette : 45 000 euros TTC

. Taux d'aide demandé : 65 pour cent

. Montant d'aide sollicité : 29 250,00 EUROS

Restructuration de la MJC de Crépy-en-Valois :

. Assiette : 647 028,00 € Hors Taxe

. Taux demandé : 38 pour cent

. Aide sollicitée : 245 870,64

SRPI Antilly-Betz-Bargny :

. Assiette : 757 134,00 € Hors Taxe

. Taux : 38 pour cent

. Aide sollicitée : 287 710,92

Le Bureau Valide ces ajustements à hauteur de 246 156,31 €, soit des crédits abandonnés à hauteur de 122,03 euros.

Le Président

Philippe DRILLET



**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 08 SEPTEMBRE 2005**

Date de la séance : 08 septembre 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 02 septembre 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 16

Pouvoirs : 0

Votants : 16



Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Yves DAUDRE, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Arnaud FOUBERT, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, Guy PROVOST.

Absents excusés : Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Jean-Paul DOUET, Philippe MOQUET, Guy MOREAU.

Délibération N° 2005 / 66

Objet : Etude de définition du projet d'aménagement du délaissé ferroviaire Mareuil-sur-Ourcq / Ormoy-Villers

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif de la Communauté de Communes du Pays de Valois approuvé le 31 mars 2005,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 13 avril 2001 déléguant au Bureau le soin d'appeler les subventions pour les actions éligibles au Fonds Régional de Développement Local devenu Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie,

VU la délibération du Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Valois en date du 17 mai 2005, approuvant le programme prévisionnel pour l'année 2005 du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie de l'interterritoire Pays de Valois / Pays de Senlis / Aire Cantilienne,

CONSIDERANT la réflexion engagée concernant la transformation de la ligne de chemin de fer Mareuil-sur-Ourcq / Ormoy-Villers désaffectée depuis plusieurs années,

CONSIDERANT la proposition de la Commission patrimoine / tourisme, réunie le 1^{er} septembre 2005, d'engager une étude de définition de ce projet,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,**

- **VALIDE** le cahier des charges de l'étude de définition du projet d'aménagement du délaissé ferroviaire Mareuil-sur-Ourcq / Ormoy-Villers,
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

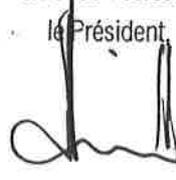
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
14 SEP. 2005
CCPV OISELLES

	Montant	Pourcentage
Région	29 250	65%
Département	6 750	15%
CCPV	9 000	20%
Total TTC	45 000	100%

- **SOLLICITE**
 - de la part du Conseil régional de Picardie, une subvention de 65 % du montant prévisionnel TTC de l'étude, dans le cadre du Fonds régional d'aide aux pays de Picardie,
 - et, de la part du Conseil général de l'Oise, une subvention de 15 % du montant prévisionnel TTC de l'étude,
- **AUTORISE** le président à solliciter tout autre financement pour la réalisation du projet,
- **DEMANDE** au Conseil communautaire
 - de valider le principe de cette étude,
 - d'autoriser le Président à lancer une consultation afin de désigner un cabinet susceptible de conduire cette étude de définition,
 - de déléguer au Bureau le choix du prestataire.

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le 14 sept 05

 date de son dépôt en Sous-Préfecture

le Président.


Fait et délibéré le 8 septembre 2005, à Nanteuil le Haudouin.


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOIN


Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 08 SEPTEMBRE 2005

Date de la séance : 08 septembre 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à
18 heures

Date de convocation : 02 septembre 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 16

Pouvoirs : 0

Votants : 16

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Yves DAUDRE, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Arnaud FOUBERT, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, Guy PROVOST.

Absents excusés : Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Jean-Paul DOUET, Philippe MOQUET, Guy MOREAU.



Délibération n° 2005/67

Objet : Etude de définition d'un observatoire territorial du Pays de Valois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Budget Primitif 2005 de la Communauté de Communes du Pays de Valois approuvé le 31 mars 2005

VU la Délibération n° 2004 / 25 du Conseil Communautaire du 31 mars 2005 autorisant la création d'un observatoire inter territoires,

VU la Délibération n° 2005 / 65 du Bureau Communautaire du 08 septembre 2005 approuvant le programme du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie pour l'année 2005, de l'inter territoires Pays de Valois, Pays de Senlis, Aire Cantilienne,

CONSIDERANT la nécessité de créer un observatoire inter territoires complémentaire de celui élaboré par le Parc Naturel Régional Oise Pays de France,

CONSIDERANT la délégation permanente faite par le Conseil Communautaire au Bureau pour ce qui concerne l'approbation des opérations présentées au titre des programmes FRAPP,

CONSIDERANT que le Comité de Pilotage de l'inter territoires a validé le projet de cahier des charges de l'étude de définition de cet observatoire,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le cahier des charges de l'étude de définition de l'observatoire de l'inter territoires Pays de Valois – Pays de Senlis – Aire Cantilienne,

AUTORISE le Président à lancer une consultation de bureaux d'étude pour ce faire et à solliciter la participation du Conseil Régional de Picardie au titre du FRAPP 2005, pour un montant TTC de 45 000 euros de coût de l'étude au taux de 80 %, soit 36 000 euros.

Fait et délibéré le 8 septembre 2005, à Nanteuil le Haudouin



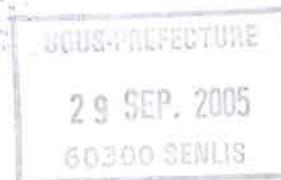
Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le 29 sept 05



date de son dépôt en Sous-Préfecture le Président,

A handwritten signature in black ink, written over the text "le Président,".



**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 08 SEPTEMBRE 2005**

Date de la séance : 08 septembre 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

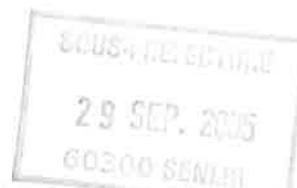
Date de convocation : 02 septembre 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 16

Pouvoirs : 0

Votants : 16



Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Yves DAUDRE, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Arnaud FOUBERT, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, Guy PROVOST.

Absents excusés :. Michel CASSA, Jean-Luc CHARTIER, Jean-Paul DOUET, Philippe MOQUET, Guy MOREAU.

Délibération N° 2005 / 68

Objet : Equipement aquatique intercommunal : Validation du Dossier de Consultation du Concours.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Valois fixés par arrêté du Préfet de l'Oise le 24 décembre 1996, modifiés par la Délibération n° 2005 / 07 du Conseil Communautaire du 03 février 2005 créant la compétence « Equipement aquatique d'intérêt communautaire »,

VU la Délibération n° 2004 / 95 du Conseil Communautaire du 07 octobre 2004 fixant le lieu d'implantation du futur équipement aquatique d'intérêt communautaire sur le territoire de la Ville de Crépy en Valois,

VU la Délibération n° 2005 / 34 du Conseil Communautaire du 31 mars 2005 décidant l'acquisition à l'euro symbolique du terrain sur lequel sera implanté l'équipement aquatique intercommunal,

VU la Délibération n° 2005 / 46 du Conseil Communautaire du 30 juin 2005 déléguant au Bureau Communautaire le soin d'approuver le Dossier de Consultation du Concours,

CONSIDERANT que le Jury de Concours se réunit le mardi 13 septembre 2005 afin de sélectionner les 4 groupements d'architectes admis à concourir, et qu'à l'issue de cette sélection, les 4 groupements se verront remettre le Dossier de Consultation du Concours,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **VALIDE** les pièces constitutives du Dossier de Consultation du Concours, à savoir :
 - o Le programme fonctionnel et technique,
 - o Le règlement du concours,
 - o L'acte d'engagement,
 - o Le cahier des clauses administratives particulières.

Fait et délibéré le 08 septembre 2005, à Nanteuil le Haudouin.



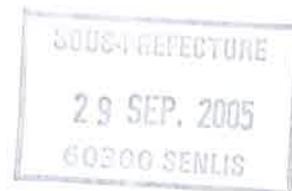
Philippe DRILLET,
Président de la Communauté
de Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 29 septos



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Philippe Drillet", written over the text "le Président,".



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 29 SEPTEMBRE 2005**

Séance du vingt-neuf septembre de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le 16 septembre 2005.

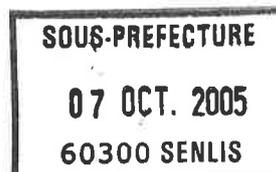
Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 61

Pouvoirs : 9

Votants : 70

Absents : 33



Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) – PRADDAUDE Pierre – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – PLASMANS Françoise – MM. PELLE Eric(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François – BARBIER Gilles(s) – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – GABES André(s) – Melle DENIS Catherine – MM. MORA Roger – CHOIN Jean-Louis – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel. TOUPET Jean-Claude(s).

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – M. HEURTAUT Jean-Marc – MOQUET Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian – Mme AVISSE Alice – MM. SAPET Joël – RYCHTARIK Jean-Paul – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. CHARTIER Jean-Luc – BONNEL Jean-Philippe – PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – LEFEVRE Michel – LOISEL Georges – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mmes AYCARD-APPEL Lucile – FOUANT Huguette – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice – BACOT François – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Pouvoirs : M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. Sylvain BURATTI (Crépy en Valois) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – Mme GUILLON Marie-Odile (Morienvall) à Mme DUMONT Christine (Morienvall) – M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud FOUBERT.

Délibération n° 2005 / 69

**Objet : Budget Annexe du Bâtiment Industriel Locatif /
Décision modificative N° 1.**

VU que l'article L. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité au Conseil Communautaire de voter le Budget par nature,

VU que l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales offre également la possibilité au Conseil Communautaire de voter le Budget par chapitre,

VU la Délibération n°2005 / 22 du Conseil Communautaire du 31 mars 2005 fixant le budget annexe du Bâtiment Industriel Locatif pour l'exercice 2005,

CONSIDERANT que l'exécution budgétaire de l'exercice en cours rend nécessaire le vote d'une décision modificative,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative n°1 telle que annexée à la présente délibération,

RAPPELLE que la spécialisation des votes est faite :

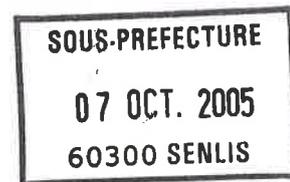
- par nature,
- par chapitre,

PRECISE que le Budget 2005 total, DM1 et restes à réaliser compris, s'élève ainsi à :

En section de fonctionnement :
66 392,00 € en dépenses,
66 392,00 € en recettes,

En section d'investissement :
74 736,89 € en dépenses,
74 736,89 € en recettes,

Soit un budget 2004 total de :
141 128,89 € de dépenses,
141 128,89 € en recettes.



Fait et délibéré le 29 septembre 2005, à Marolles,

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 07/10/05



date de son dépôt
en Sous-Prefecture
le Président,



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

Décisions modificatives

Du n°00000001 au n°00000001

(en Euros)

Numéro	Date	Motif					Montant dép.	Montant rec.
00000001	29/09/2005	Augmentation de la taxe foncière						
Sens Article	Chapitre	Fonction	Opération	Programme	Montant dép.	Montant rec.		
Dép 63512	Taxes foncières	90			512,00			
Rec 752	Revenus des immeubles	90				512,00		
				Totaux	512,00	512,00		
				Solde	0,00			

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 29 SEPTEMBRE 2005**

Séance du vingt-neuf septembre de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le 16 septembre 2005.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 61

Pouvoirs : 9

Votants : 70

Absents : 33



Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) – PRADDAUDE Pierre – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – PLASMANS Françoise – MM. PELLE Eric(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François – BARBIER Gilles(s) – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – GABES André(s) – Melle DENIS Catherine – MM. MORA Roger – CHOIN Jean-Louis – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel. TOUPET Jean-Claude(s).

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – M. HEURTAUT Jean-Marc – MOQUET Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian – Mme AVISSE Alice – MM. SAPET Joël – RYCHTARIK Jean-Paul – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. CHARTIER Jean-Luc – BONNEL Jean-Philippe – PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – LEFEVRE Michel – LOISEL Georges – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mmes AYCARD-APPEL Lucile – FOUANT Huguette – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice – BACOT François – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Pouvoirs : M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. Sylvain BURATTI (Crépy en Valois) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – Mme GUILLON Marie-Odile (Morienvil) à Mme DUMONT Christine (Morienvil) – M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme GIBERT Dominique (Rééz Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud FOUBERT.

Délibération n° 2005 / 70

Objet : Budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Valois /
Décision modificative N° 1.

VU que l'article L. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité au Conseil Communautaire de voter le Budget par nature,

VU que l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales offre également la possibilité au Conseil Communautaire de voter le Budget par chapitre,

VU la Délibération n°2005 / 21 du Conseil Communautaire du 31 mars 2005 fixant le budget primitif de la Communauté de Communes du Pays de Valois pour l'exercice 2005,

CONSIDERANT que l'exécution budgétaire de l'exercice en cours rend nécessaire le vote d'une décision modificative,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la Décision Modificative telle que annexée à la présente délibération,

RAPPELLE que la spécialisation des votes est faite :

- par nature,
- par chapitre,

PRECISE que le Budget 2005 total, DM1 et restes à réaliser compris, s'élève ainsi à :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : 12 111 422,73 €
- En recettes : 13 027 436,70 €

En section d'investissement :

- En dépenses : 2 321 990,35 €
- En recettes : 2 460 989,75 €

Soit :

- En dépenses : 14 433 413,08 €
- En recettes : 15 488 426,45 €



le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 07/10/05



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



Fait et délibéré le 29 septembre 2005, à Marolles,

**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

Décisions modificatives

Du n°00000001 au n°00000001

(en Euros)

Numéro	Date	Motif							
00000001	29/09/2005	Décision modificative n°1							
Sens Article	Chapitre	Fonction	Opération	Programme	Montant dép.	Montant rec.			
Dép 60623	Alimentations	523			-12 000,00				
Dép 64111	Rémunération principale	523			12 000,00				
Dép 64111	Rémunération principale	01			10 000,00				
Dép 61523	Voies et réseaux	822			-100 000,00				
Dép 611	Contrats de prest.de serv.avec des entreprises	520			3 500,00				
Dép 678	Autres charges exceptionnelles	324			490,00				
Dép 6554	Contributions aux organismes de regroupement	812			25 000,00				
Dép 6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelle	01			5 864,40				
Dép 65754	Communes	811			1 241 549,33				
Dép 6231	Annonces et insertions	811			2 000,00				
Rec 7473	Départements	822					-38 606,00		
Rec 7474	Communes	822					-60 000,00		
Rec 74831	Attribution du Fonds national de la taxe prof.	01					85 364,00		
Rec 74124	Dotation de base des groupements de communes	01					62 854,00		
Rec 758	Produits divers de gestion courante	812					10 350,00		
Rec 758	Produits divers de gestion courante	253					1 430,00		
Rec 778	Autres produits exceptionnels	812					12 688,00		
Rec 7478	Autres organismes	811					1 342 995,00		
Dép 1391	Subv. d'équip.(à subdiviser comme le compte 131)	01			451,00				
Dép 2188	Autres	812			20 000,00				
Rec 281	Amortissements des immobilisations coprorelles	01					5 864,40		
Rec 1318	Autres	812					8 000,00		
Rec 1316	Autres établissements publics locaux	812					145 586,00		
					Totaux	1 208 854,73	1 576 525,40		
					Solde	367 670,67			

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 29 SEPTEMBRE 2005**

Séance du vingt-neuf septembre de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le 16 septembre 2005.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 61

Pouvoirs : 9

Votants : 70

Absents : 33

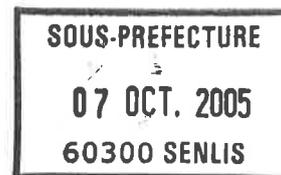
Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) – PRADDAUDE Pierre – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – PLASMANS Françoise – MM. PELLE Eric(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François – BARBIER Gilles(s) – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – GABES André(s) – Melle DENIS Catherine – MM. MORA Roger – CHOIN Jean-Louis – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel. TOUPET Jean-Claude(s).

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – M. HEURTAUT Jean-Marc – MOQUET Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian – Mme AVISSE Alice – MM. SAPET Joël – RYCHTARIK Jean-Paul – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. CHARTIER Jean-Luc – BONNEL Jean-Philippe – PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – LEFEVRE Michel – LOISEL Georges – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mmes AYCARD-APPEL Lucile – FOUANT Huguette – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice – BACOT François – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Pouvoirs : M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. Sylvain BURATTI (Crépy en Valois) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – Mme GUILLON Marie-Odile (Morienvil) à Mme DUMONT Christine (Morienvil) – M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud FOUBERT.

Délibération n° 2005 / 71



Objet : Evolution du tableau des effectifs / Enseignement musical

VU l'article 34 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

CONSIDERANT que le service culturel s'est réorganisé pour prodiguer l'enseignement de la musique pendant l'année scolaire 2005-2006 et que cela nécessite un nouvel aménagement des postes dévolus à ce service,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE

- Les **suppressions** d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps complet (20 heures d'enseignement) et de **deux** postes d'assistants spécialisés d'enseignement artistique à temps non complet de 12 heures d'enseignement
- Les **créations** de **deux** postes d'assistants spécialisés d'enseignement artistique à temps non complet de 12 et 10 heures d'enseignement artistique et de **deux** postes d'assistants d'enseignement artistique à temps non complet de 13 et 9 heures d'enseignement
- La modification du tableau des effectifs comme ci-après :

Grade d'assistant d'enseignement artistique :

- * ancien effectif : 4 dont 2 à temps non complets (15 h et 6 h)
- * nouvel effectif : 6 dont 4 à temps non complets (15 h, 6 h, 10 h, 12 h)

Grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique :

- * ancien effectif : 8 dont 7 à temps non complets (2 à 12 h, 2 à 10 h, 2 à 6 h et 1 à 3 h)
- * nouvel effectif : 7 à temps non complets (1 à 13 h, 2 à 10 h, 1 à 9 h, 2 à 6 h, 1 à 3 h)

Fait et délibéré le 29 septembre 2005, à Marolles.



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 07/10/05



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,

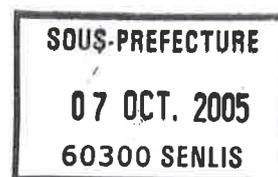


Tableau des emplois au 1^{er} octobre 2005

Grades ou Emplois	Catégories	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes pourvus par des titulaires	Nombre de postes pourvus par des contractuels	Dont temps non complets
ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
Emploi fonctionnel Directeur territorial	A	1	1		
Attaché territorial	A	1	1		
Adjoint administratif	C	2	2		
Agent administratif	C	1	1		
GYMNASES, CHANTIER ÉCOLE					
Rédacteur	B	1	1		
Agents techniques	C	13		13 (2 CEC et 11 CAE)	
Agent d'entretien	C	4	4		
COLLECTE					
Attaché	A	1		1	
Agent de salubrité	C	3	3		
Agent de salubrité en Chef	C	1	1		
Agent de salubrité principal et qualifié	C	3	3		
Chef de Garage Principal	C	1	0	0	
Chef de garage	C	1	1		
Animateur du Tri	C	2		2 (emplois-jeunes)	
Conducteur spécialisé 1 ^{er} et 2 ^{ème} niveau	C	4	4		
ASSAINISSEMENT					
Ingénieur subdivisionnaire	A	1	0	1	
Agent administratif	C	1	1		

Tableau des emplois au 1^{er} octobre 2005

Grades ou Emplois	Catégories	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes pourvus par des titulaires	Nombre de postes pourvus par des contractuels	Dont temps non complets
MUSIQUE					
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	B	6	2	4	1 (15h/sem); 1 (12h/sem) 1 (10h/sem); 1 (6h/sem)
Assistant d'enseignement artistique	B	7	1	6	1 (13h/sem) ; 2(10h/sem) 1 (9h/sem); 2(6h/sem) ; 1 (3h/sem)
Agents administratifs	C	2	2		1 (21h30/sem)
PICARDIE EN LIGNE					
Adjoint d'animation territoriale	B	1		1 (emploi-jeune)	
Agent d'animation territoriale	C	2		2 (1 emploi-jeune et 1 contrat emploi consolidé)	
PATRIMOINE					
Attaché	A	1	1		
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE					
Attaché	A	1	1		
Total Général	A / B / C	61	30	30	

SOIT UN TOTAL DE :

- 61 postes ouverts, couverts par :
 - 30 postes occupés par 30 agents titulaires (dont 2 temps non complets),
 - 30 postes occupés par 30 agents contractuels (dont 10 à temps non complets)
 - 1 poste à temps complet ouvert au recrutement

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 29 SEPTEMBRE 2005**

Séance du vingt-neuf septembre de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le 16 septembre 2005.

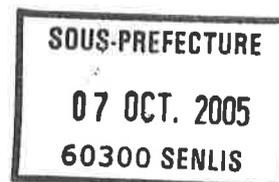
Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 61

Pouvoirs : 9

Votants : 70

Absents : 33



Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) – PRADDAUDE Pierre – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – PLASMANS Françoise – MM. PELLE Eric(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François – BARBIER Gilles(s) – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – GABES André(s) – Melle DENIS Catherine – MM. MORA Roger – CHOIN Jean-Louis – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel. TOUPET Jean-Claude(s).

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – M. HEURTAUT Jean-Marc – MOQUET Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian – Mme AVISSE Alice – MM. SAPET Joël – RYCHTARIK Jean-Paul – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. CHARTIER Jean-Luc – BONNEL Jean-Philippe – PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – LEFEVRE Michel – LOISEL Georges – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mmes AYCARD-APPEL Lucile – FOUANT Huguette – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice – BACOT François – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Pouvoirs : M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. Sylvain BURATTI (Crépy en Valois) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – Mme GUILLON Marie-Odile (Morienvall) à Mme DUMONT Christine (Morienvall) – M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud FOUBERT.

Délibération n° 2005 / 72

Objet : Ajustements du Programme FRAPP 2005

VU le Programme du Fonds Régional d'Appui au Pays de Valois-Senlis Chantilly (PRAPP) pour l'année 2005, tel que résultant de la Délibération n° 2005 / 65 du Bureau du 8 septembre 2005,

CONSIDERANT qu'il il y a lieu, suite à l'abandon ou à l'ajournement de certains projets, de procéder à un réajustement de la programmation des opérations éligibles au FRAPP,

AU VU du nouveau tableau des opérations présenté,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **APPROUVE** les ajustements apportés au programme, ainsi que le tableau FRAPP 2005 modifié,
- **AUTORISE** le Président à soumettre ces ajustements au Conseil régional de Picardie et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré le 29 septembre 2005, à Marolles,



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le 07/10/05



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



PAYS DE VALOIS-SENLIS-CHANTILLY : PROPOSITION DE PROGRAMME 2005 (FRAPP)

Maîtrise d'Ouvrage	OPERATIONS	MONTAGE DOSSIER			INSTRUCTION AMIENS				Assiette	Taux	FRAPP
		FS	Plèce à Fournir	Trans ^o AMIENS	Plèce à Fournir	RAP	Date CP	Arrêté			
ORIENTATION 1 : MAITRISE DE LA PRESSION FONCIERE ET URBAINE - RENFORCEMENT DE LA QUALITE URBANISTIQUE ET PAYSAGERE DES PROJETS											
CdeCPays de Valois	Etude de définition d'un observatoire territorial		INTERTER				NOV				
CdeCPays de Valois	Mission de Conseil en urbanisme-paysage, année 1		CCPV				NOV		45 000,00 €	80%	36 000,00 €
CdeCPays de Valois	Charte paysagère du Valois, 1ère phase		CCPV				NOV	report 2006			
Gouvieux	Réaménagement de la Place Amic		CCAC	X			NOV	Report 2006			
Raray	Aménagement de la traversée de village	X	CCPS	X			SEPT		1 839 278,00 €	20%	367 885,00 €
Ognon	Aménagement de place	X	CCPS	X			SEPT		364 883,00 €	20%	72 976,00 €
Vineuil St Firmin	Aménagement de place	X	CCAC	X			SEPT		73 500,00 €	20%	14 700,00 €
Brasseuse	Aménagement de place	X	CCPS	X			SEPT		91 808,00 €	20%	18 361,00 €
Lamorlaye	Aménagement d'un parc familial		CCAC				SEPT		18 825,00 €	20%	3 765,00 €
								Ajournée			
ORIENTATION 2 : PRESERVATION ET VALORISATION DES PATRIMOINES - DEVELOPPEMENT D'UN TOURISME DE QUALITE											
CdeCPays de Valois	Organisation d'événementiel (fête de l'archerie, 1ère année)	X	CCPV	X			SEPT				
Crépy-en-Valois	Musée du Valois : complément d'étude de programmation	X	CCPV	X			SEPT		55 805,00 €	60%	33 483,00 €
CdeCPays de Valois	Circuits de petites randonnées, 1ère tranche (INV)	X	CCPV	X			SEPT		9 000,00 €	70%	6 300,00 €
OTSI Crépy-en-Valois	Circuits de petites randonnées, 1ère tranche (FONCT)	X	CCPV	X			SEPT		70 335,00 €	56%	39 444,00 €
CdeCPays de Valois	Etude de faisabilité itinéraire vert/véloroute		CCPV				NOV		18 000,00 €	40%	7 200,00 €
CdeCPays de Senlis	Etude de faisabilité pistes cyclables		CCPS				NOV		45 000,00 €	65%	29 250,00 €
CdeC Aire Cantillienne	Aménagement d'une piste cyclable intercommunale		CCAC				NOV		38 000,00 €	80%	30 400,00 €
									605 000,00 €	17%	102 687,80 €
ORIENTATION 3 : DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE CONCERTÉ ET DE GRANDS EQUIPEMENTS STRUCTURANTS (SPORTIFS, CULTURELS, ECONOMIQUES)											
Mission Locale	Mission Locale interterritoire, aide au démarrage 2ème année	X	INTERTER	X			SEPT				
CdeCPays de Valois	Zac économique : assistance à Maîtrise d'Ouvrage	X	CCPV	X			SEPT		330 000,00 €	30%	100 000,00 €
Crépy-en-Valois	Restructuration de l'espace culturel MJC		CCPV				NOV		20 000,00 €	80%	16 000,00 €
CdeCPays de Senlis	Etude de faisabilité d'un centre aquatique intercommunal		CCPS				NOV		647 028,00 €	39%	249 938,54 €
Chantilly	Aménagement de l'entrée de la bibliothèque / médiathèque		CCAC				NOV		46 000,00 €	80%	36 800,00 €
Senlis	Aménagement de la salle des sports (1ère phase)		CCPS				NOV		321 823,00 €	25%	80 455,75 €
									150 000,00 €	20%	30 000,00 €
ORIENTATION 4 : AIDE A L'ORGANISATION/MODERNISATION DE SERVICES PUBLICS A LA POPULATION, POLITIQUES DE LOGEMENT ET DE TRANSPORT											
Plessis belleville	Aménagement d'un bâtiment en halte garderie/centre de loisirs, 1ère phase		CCPV				NOV				
Mareuil sur Ourcq	Construction d'un bâtiment péri/extra scolaire, dernière tranche	X	CCPV	X			SEPT	abandonné			
Glaignes	Extension de la salle des fêtes (convention intercommunale)	X	CCPV	X			SEPT		133 179,64 €	25%	33 294,91 €
Péroy-les-Gombries	Modernisation de la salle multifonction (convention intercommunale)		CCPV				SEPT	Report 2006			
SRPI Betz-Antilly-Bargny	Construction d'un accueil périscolaire et cantine		CCPV				NOV		13 000,00 €	25%	3 250,00 €
Pontarmé	Aménagement d'une cantine scolaire	X	CCPS	X			NOV		757 134,00 €	39%	291 779,54 €
Rully	Aménagement d'une cantine scolaire	X	CCPS	X			SEPT		418 192,00 €	20%	83 638,40 €
Coye la Foret	Aménagement d'une cantine scolaire	X	CCAC	X			SEPT		18 410,00 €	20%	3 682,00 €
CdeCPays de Senlis	Relais Assistance maternelle intercommunal, fonctionnement		CCPS				SEPT		592 180,00 €	20%	118 436,00 €
CdeCPays de Senlis	Halte garderie intercommunale, fonctionnement 1ère année		CCPS				NOV		19 000,00 €	20%	3 800,00 €
CdeCPays de Senlis	Halte garderie intercommunale, aide aux investissements		CCPS				NOV		43 000,00 €	20%	12 153,06 €
									42 000,00 €	20%	8 400,00 €
									6 825 380,64 €	26,9%	1 834 080,00 €

CCPV	Opérations CdeC Pays du Valois	709 939,99 €
CCPS	Opérations CdeC Pays de Senlis	300 314,46 €
CCAC	Opérations CdeC Aire Cantillienne	687 825,55 €
INTERTER	Opérations interterritoriales	136 000,00 €
		1 834 080,00 €

Potentiel

1 834 080,00 €

- €

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 29 SEPTEMBRE 2005**

Séance du vingt-neuf septembre de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le 16 septembre 2005.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 61

Pouvoirs : 9

Votants : 70

Absents : 33

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) – PRADDAUDE Pierre – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – PLASMANS Françoise – MM. PELLE Eric(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François – BARBIER Gilles(s) – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – GABES André(s) – Melle DENIS Catherine – MM. MORA Roger – CHOIN Jean-Louis – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel. TOUPET Jean-Claude(s).

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – M. HEURTAUT Jean-Marc – MOQUET Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian – Mme AVISSE Alice – MM. SAPET Joël – RYCHTARIK Jean-Paul – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. CHARTIER Jean-Luc – BONNEL Jean-Philippe – PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – LEFEVRE Michel – LOISEL Georges – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mmes AYCARD-APPEL Lucile – FOUANT Huguette – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice – BACOT François – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Pouvoirs : M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. Sylvain BURATTI (Crépy en Valois) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – Mme GUILLON Marie-Odile (Morierval) à Mme DUMONT Christine (Morierval) – M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme GIBERT Dominique (Rééz Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud FOUBERT.

Délibération n° 2005 / 73

Objet : Etude de définition du projet d'aménagement du délaissé ferroviaire Mareuil-sur-Ourcq / Ormoy-Villers.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,



VU la Délibération n° 2005 / 31 du Conseil Communautaire du 31 mars 2005, engageant une réflexion relative à 3 projets structurants en matière de développement touristique, et de valorisation du patrimoine du Valois,

VU la Délibération n° 2005 / 66 du Bureau Communautaire du 8 septembre 2005 validant le cahier des charges de l'étude de définition pour celui des 3 projets qui concerne l'aménagement en voie verte du délaissé ferroviaire Mareuil-sur-Ourcq / Ormoy-Villers,

CONSIDERANT que le riche patrimoine tant naturel que culturel du Valois représente un atout pour l'identité, la cohésion sociale et l'économie touristique du territoire,

CONSIDERANT que la Commission Patrimoine / Tourisme préconise le lancement de cette étude sur ce projet qui est le plus abouti,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A la majorité (64 pour, 1 contre, 5 abstentions)

AUTORISE le Président à lancer une consultation sur la base du projet d'étude validé par le Bureau Communautaire en séance du 08 septembre 2005,

AUTORISE le Bureau Communautaire, à l'issue de la consultation, à désigner un cabinet susceptible de conduire cette étude de définition,

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Général,

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Régional dans le cadre du programme FRAPP,

SOLLICITE tout autre financement pour la réalisation de ce projet,

FIXE à 45 000,00 € maximum le montant de cette étude.

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 07/10/05.



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



Fait et délibéré le 29 septembre 2005, à Marolles,



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 29 SEPTEMBRE 2005**

Séance du vingt-neuf septembre de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le 16 septembre 2005.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 61

Pouvoirs : 9

Votants : 70

Absents : 33

SOUS-PREFECTURE

12 OCT. 2005

60300 SENLIS

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) – PRADDAUDE Pierre – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – PLASMANS Françoise – MM. PELLE Eric(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François – BARBIER Gilles(s) – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – GABES André(s) – Melle DENIS Catherine – MM. MORA Roger – CHOIN Jean-Louis – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel. TOUPET Jean-Claude(s).

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – M. HEURTAUT Jean-Marc – MOQUET Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian – Mme AVISSE Alice – MM. SAPET Joël – RYCHTARIK Jean-Paul – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. CHARTIER Jean-Luc – BONNEL Jean-Philippe – PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – LEFEVRE Michel – LOISEL Georges – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mmes AYCARD-APPEL Lucile – FOUANT Huguette – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice – BACOT François – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Pouvoirs : M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. Sylvain BURATTI (Crépy en Valois) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – Mme GUILLON Marie-Odile (Morienvall) à Mme DUMONT Christine (Morienvall) – M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud FOUBERT.

Délibération n° 2005 / 74

Objet : Etude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une Maison de l'Emploi et de la Formation de l'inter territoires Valois-Senlis-Chantilly.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

CONSIDERANT que la création de 300 Maisons de l'Emploi et de la Formation constitue l'une des mesures phares du volet « emploi » du plan de cohésion sociale,

CONSIDERANT que cette démarche vise à observer, analyser, et anticiper les besoins en emplois et en formation d'un territoire pour permettre de développer l'emploi et la création d'entreprises, ainsi que l'accès et le retour à l'emploi,

CONSIDERANT enfin que la création d'une Maison de l'Emploi et de la Formation a pour objectifs d'ancrer le service public de l'emploi dans les territoires des collectivités territoriales, et de fédérer l'action des différents partenaires pour améliorer le service aux entreprises, aux salariés et aux demandeurs d'emplois,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de poursuivre jusqu'à son terme la réflexion engagée avec les services de l'Etat pour la création d'une Maison de l'Emploi et de la Formation de l'inter territoires Valois-Senlis-Chantilly.

Fait et délibéré le 29 septembre 2005, à Marolles,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Drillet'.

**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 12/10/05



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



Par déléation
Le Directeur Général des Services,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Claire Choquer'.

Anne-Claire CHOQUER

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 29 SEPTEMBRE 2005**

Séance du vingt-neuf septembre de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le 16 septembre 2005.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 61

Pouvoirs : 9

Votants : 70

Absents : 33

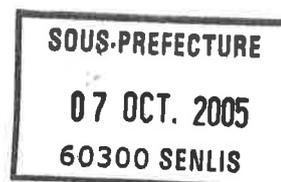
Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) – PRADDAUDE Pierre – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel – Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy – DAWINT Jacques – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – PLASMANS Françoise – MM. PELLE Eric(s) – GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert – DUPONT Michel – CALLENS Philippe – PHILIPON François – BARBIER Gilles(s) – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – GABES André(s) – Melle DENIS Catherine – MM. MORA Roger – CHOIN Jean-Louis – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel. TOUPET Jean-Claude(s).

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – M. HEURTAUT Jean-Marc – MOQUET Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian – Mme AVISSE Alice – MM. SAPET Joël – RYCHTARIK Jean-Paul – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. CHARTIER Jean-Luc – BONNEL Jean-Philippe – PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – LEFEVRE Michel – LOISEL Georges – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mmes AYCARD-APPEL Lucile – FOUANT Huguette – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice – BACOT François – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Pouvoirs : M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. Sylvain BURATTI (Crépy en Valois) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – Mme GUILLON Marie-Odile (Morienvil) à Mme DUMONT Christine (Morienvil) – M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme GIBERT Dominique (Réz Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud FOUBERT.

Délibération n° 2005 / 75



Objet : Définition des modalités de concertation pour la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à vocation d'activités économiques d'intérêt communautaire

VU l'Article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que la Communauté de Communes exerce de plein droit des actions en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2004 / 45 du 24 juin 2004, approuvant le projet de création d'une zone d'activités économiques intercommunale de 20 hectares en extension de la zone d'activités économiques communale de Nanteuil-le-Haudouin,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2004 / 104 du 16 décembre 2004, approuvant la modification du Schéma directeur du Valois en vue de permettre la création de ladite zone,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2004 / 113 du 16 décembre 2004, étendant les statuts de la Communauté de communes du Pays de Valois à la « l'élaboration, création, aménagement, mise en oeuvre et gestion de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) » pour les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire,

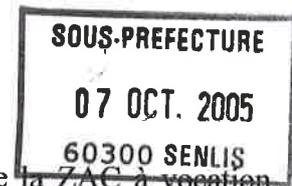
VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2004 / 115 du 16 décembre 2004, approuvant le choix de la procédure ZAC pour l'aménagement de la zone d'activités intercommunale,

VU l'article L.300-2 du code de l'urbanisme relatif à l'obligation de concertation du public,

CONSIDERANT que des mesures de concertation et d'information du public sur la création d'une zone d'activités économiques intercommunale ont déjà été mises en oeuvre dans le cadre de la modification du Schéma Directeur du Valois ayant donné lieu à enquête publique, de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Nanteuil-le-Haudouin approuvé le 7 mai 2005 et de la publication d'un dossier spécial dans le sixième numéro de « Valois la Lettre », journal semestriel de la Communauté de communes du Pays de Valois distribué dans toutes les boîtes aux lettres de ses 62 communes membres à la fin du mois de septembre 2005,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire du 8 septembre 2005,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**



- **DECIDE** que les modalités de concertation relatives à la création de la ZAC à vocation d'activités économiques d'intérêt communautaire consisteront en la mise à disposition du public d'un document d'information et d'un registre destiné à recueillir les avis au siège de la Communauté de communes du Pays de Valois et en l'affichage, en mairie, dans les communes membres, d'une information sur la tenue desdits document et registre au siège de la Communauté de communes du Pays de Valois durant les mois d'octobre et novembre 2005.

Fait et délibéré le 29 décembre 2005, à Marolles.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le 7/10/05.



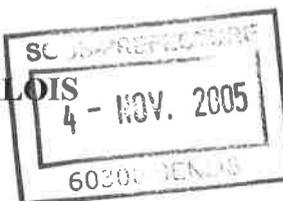
date de son dépôt

à Sous-Préfecture
le Président.



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 29 SEPTEMBRE 2005**



Séance du vingt-neuf septembre de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le 16 septembre 2005.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 61

Pouvoirs : 9

Votants : 70

Absents : 33

Présents : M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît – BARA Alain – LOISELEUR Jean-Michel - FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – PROFFIT Denis – KOWACE Christian(s) - PRADDAUDE Pierre – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – Mme FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain - BOURGEOIS René – Mme BRILLON Catherine – MM. TISON Pierre – PETIT Jean-Claude – CASSA Michel - Mme REPETTI Yveline – MM. RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - DELACROIX Jean – LEJEUNE Jean-Marc(s) – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel - GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – PROVOST Guy - DAWINT Jacques – Mme DUMONT Christine – MM. DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle - de BESOMBES Myriam – PLASMANS Françoise - MM. PELLE Eric(s) - GAGE Daniel – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert – DUPONT Michel - CALLENS Philippe – PHILIPON François – BARBIER Gilles(s) – MEURANT Christian – CHARDON Pierre - GABES André(s) – Melle DENIS Catherine - MM. MORA Roger – CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel. TOUPET Jean-Claude(s).

Absents : MM. DALONGEVILLE Fabrice – M. HEURTAUT Jean-Marc – MOQUET Philippe – PELLERIN Jean – SIMAR Christian – Mme AVISSE Alice – MM. SAPET Joël – RYCHTARIK Jean-Paul – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mme VALUN Yvette – MM. CHARTIER Jean-Luc – BONNEL Jean-Philippe – PROFFIT Benoît – GENTIL Didier – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – LEFEVRE Michel – LOISEL Georges – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mmes AYCARD-APPEL Lucile – FOUANT Huguette – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – CHOUVELON Jean-Claude – MOREAU Guy – LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – VECTEN Patrice – BACOT François – OURY Bertrand – BARIZET Jean-Claude.

Pouvoirs : M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. Sylvain BURATTI (Crépy en Valois) – M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – Mme GUILLON Marie-Odile (Morierval) à Mme DUMONT Christine (Morierval) – M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. SZKOBEL Denis (Péroy les Gombries) à M. NAU Jean-Claude (Péroy les Gombries) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. PROFFIT Denis (Bouillancy).

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud FOUBERT.

Délibération n° 2005 / 76

Objet : Contractualisation triennale d'objectifs avec le Conseil Général de l'Oise en matière de développement équilibré et durable des territoires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier du 11 mars 2005 de Monsieur Yves ROME, Président du Conseil Général de l'Oise, proposant à la Communauté de Communes la mise en place d'un contrat triennal d'objectifs pour promouvoir les opérations favorisant un développement équilibré et durable des territoires,

VU le courrier du 17 mars 2005 du Président de la Communauté de Communes marquant son intérêt pour cette proposition,

CONSIDERANT les réunions de travail organisées entre les Directions du Conseil Général et de la Communauté de Communes pour formaliser cette démarche,

CONSIDERANT que par cette contractualisation, le Conseil Général vise la promotion d'un projet de développement territorial basé sur les projets propres des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt que présente cette démarche pour le soutien de nos projets de développement,

CONSIDERANT enfin que la Communauté de Communes a été sélectionnée en première liste par le Conseil Général pour participer à cette contractualisation,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,



DONNE un accord de principe à la mise en place de cette contractualisation, et à la signature de l'acte par le Président,

DELEGUE au Bureau Communautaire et au Président le soin d'approuver ladite convention, et les opérations qui y figureront.

Fait et délibéré le 29 septembre 2005, à Marolles,

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 04/11/05



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 20 OCTOBRE 2005**

Date de la séance : 20 octobre 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

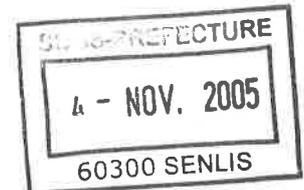
Date de convocation : 14 octobre 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 16

Pouvoirs : 0

Votants : 16



Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Michel CASSA, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, Guy PROVOST.

Absents excusés : Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Arnaud FOUBERT, Marc LAFOND, Guy MOREAU.

Délibération N° 2005 / 77

- Objet :** **Contrat rural - Volet Collectivités - Programme d'actions 2005. Accords de dérogation :**
- Commune de Péroy les Gombries – Mission de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration de 1 500 EH
 - Commune de Rosoy en Multien - Mission de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration de 650 EH
 - Commune d'Ivors – Actualisation étude à la parcelle ; mission de suivi animation des travaux de raccordement des particuliers
 - Commune d'Ormoy le Davien - Actualisation étude à la parcelle ; mission de suivi animation des travaux de raccordement des particuliers
 - Commune de Bonneuil en Valois - Actualisation étude à la parcelle ; mission de suivi animation des travaux de raccordement des particuliers

VU la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

VU la délibération du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d'attribution des aides pour les opérations inscrites au volet Collectivités et Fonctionnement du contrat rural,

VU la délibération n°2004/88 du 7 octobre 2004 par laquelle le Conseil communautaire a modifié le règlement d'attribution des aides approuvé le 13 décembre 2001,

VU la délégation du 13 décembre 2001 pour l'examen des dossiers instruits dans le cadre du contrat rural et la décision de versement des subventions,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

SOUS-PREFECTURE

4 - NOV. 2005

60300 SENLIS

DECIDE d'accorder une dérogation :

<p>➤ A la commune de PEROY LES GOMBRIES</p>	<p>Pour le commencement anticipé de la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration de 1 500 EH</p>	<p>A compter du 1^{er} avril 2005</p>
<p>➤ A la commune de ROSOY EN MULTIEN</p>	<p>Pour le commencement anticipé de la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration de 650 EH</p>	<p>A compter du 1^{er} avril 2005</p>

DECIDE d'accorder une dérogation :

<p>➤ A la commune d'IVORS</p>	<p>Pour le commencement anticipé de l'actualisation des études à la parcelle – mission de suivi animation des travaux de raccordement des particuliers</p>	<p>A compter du 20 octobre 2005</p>
<p>➤ A la commune d'ORMOY LE DAVIEN</p>	<p>Pour le commencement anticipé de l'actualisation des études à la parcelle – mission de suivi animation des travaux de raccordement des particuliers</p>	<p>A compter du 20 octobre 2005</p>
<p>➤ A la commune de BONNEUIL EN VALOIS</p>	<p>Pour le commencement anticipé de l'actualisation des études à la parcelle – mission de suivi animation des travaux de raccordement des particuliers</p>	<p>A compter du 20 octobre 2005</p>

PRECISE que ces dérogations ne constituent pas une décision d'aide mais permet aux communes de ne pas perdre leurs droits.

Fait et délibéré le 20 octobre 2005, à Nanteuil le Haudouin,

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte

est rendu exécutoire le 04/11/05



date de son dépôt en Sous-Préfecture

le Président,

[Signature]



[Signature]

Philippe DRILLET, Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 20 OCTOBRE 2005**

Date de la séance : 20 octobre 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

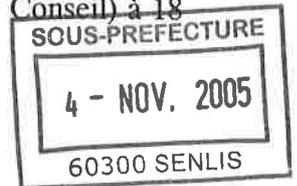
Date de convocation : 14 octobre 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 16

Pouvoirs : 0

Votants : 16



Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Michel CASSA, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, Guy PROVOST.

Absents excusés : Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Arnaud FOUBERT, Marc LAFOND, Guy MOREAU.

Délibération N° 2005 / 78

Objet : Attribution du marché pour la constitution des « Dossiers techniques amiante » des établissements recevant du public des communes

VU la Délibération du Conseil Communautaire du 13 avril 2001 donnant délégation au Bureau Communautaire pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics lorsque les crédits ont été inscrits au Budget,

Vu la Délibération n°2005 / 35 du Conseil Communautaire du 31 mars 2005 autorisant le lancement d'un marché pour la réalisation, sous mandats des communes, des « Dossiers techniques amiante » des bâtiments des communes,

VU l'article 8 du Nouveau Code des Marchés Publics autorisant la constitution de groupements de commande par des personnes publiques,

CONSIDERANT que 37 communes ont manifesté leur souhait de voir leurs bâtiments inscrits dans ce marché,

CONSIDERANT qu'au 29 septembre 2005, date limite de réception des offres, 8 opérateurs avaient remis 9 propositions allant de 10 000,00 € à 23 410,00 € TTC pour l'ensemble du marché à procédure adaptée (coûts auxquels s'ajoutent, pour certains opérateurs, les frais éventuels d'analyses d'échantillons envoyés en laboratoire),

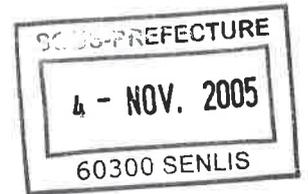
CONSIDERANT que l'offre de la Société QUALITAT apparaît la plus intéressante puisque, pour un coût forfaitaire de 12 500,00 €, elle intègre les frais d'analyse en laboratoire des échantillons,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE l'attribution à la Société QUALITAT du marché pour la constitution des « Dossiers techniques amiante » des établissements recevant du public des communes, pour un montant de 12 500,00 € TTC,

AUTORISE le Président à signer tous les actes s'y rapportant,

DECIDE la sollicitation de subventions auprès des financeurs potentiels,



Fait et délibéré, le 20 octobre 2005 à Nanteuil le Haudouin,



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 04/11/05



date de son dépôt
en sous-Prefecture
le Président

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 20 OCTOBRE 2005**

Date de la séance : 20 octobre 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

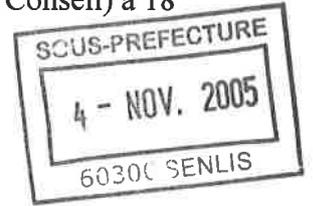
Date de convocation : 14 octobre 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 16

Pouvoirs : 0

Votants : 16



Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Michel CASSA, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, Guy PROVOST.

Absents excusés : Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Arnaud FOUBERT, Marc LAFOND, Guy MOREAU.

Délibération N° 2005 / 79

Objet : Choix du Mode de Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif

VU la Délibération n°2005/06 en date du 3 février 2005 du Conseil Communautaire par laquelle la Communauté de Communes du Pays de Valois prend la compétence « Service Public du Contrôle de l'Assainissement Non Collectif d'Intérêt Communautaire »,

VU l'Arrêté du Préfet en date du 7 juin 2005, modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Valois en constatant notamment la prise de compétence du contrôle de l'assainissement non collectif,

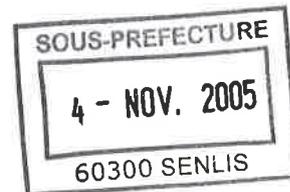
CONSIDERANT que pour mettre en place ce service de contrôle de l'assainissement non collectif, plusieurs mode de gestion ont été étudiées, et qu'il semble judicieux de préconiser la mise en place d'une régie directe avec recours à un prestataire,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le mode de gestion du service public d'assainissement non collectif proposé, à savoir : régie directe avec prestataire dans le cadre d'un marché public (a priori marché à bons de commandes de 4 ans), sous réserve de l'avis favorable à émettre de la Commission Eau Assainissement,

AUTORISE le Président à lancer une consultation afin de choisir un prestataire,

Fait et délibéré le 20 octobre 2005 à Nanteuil le Haudouin,



PHILIPPE DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Drillet'.

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 04/11/05



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Drillet'.

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 20 OCTOBRE 2005**

Date de la séance : 20 octobre 2005, mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 14 octobre 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 16

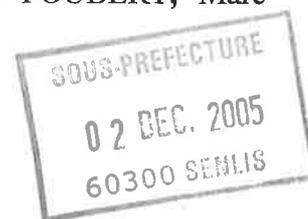
Pouvoirs : 0

Votants : 16

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Philippe CALLENS, Michel CASSA, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT, Guy PROVOST.

Absents excusés : Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Arnaud FOUBERT, Marc LAFOND, Guy MOREAU.

Délibération N° 2005 / 80



Objet : Contractualisation triennale d'objectifs avec le Conseil Général de l'Oise en matière de développement équilibré et durable des territoires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier du 11 mars 2005 de Monsieur Yves ROME, Président du Conseil Général de l'Oise, proposant à la Communauté de Communes la mise en place d'un contrat triennal d'objectifs pour promouvoir les opérations favorisant un développement équilibré et durable des territoires,

VU le courrier du 17 mars 2005 du Président de la Communauté de Communes marquant son intérêt pour cette proposition,

VU la Délibération n° 2005 / 76 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2005 autorisant la contractualisation triennale d'objectifs avec le Conseil Général de l'Oise et déléguant au Bureau Communautaire le soin d'approuver ladite convention et les opérations qui y figurent,

CONSIDERANT les réunions de travail organisées entre les Directions du Conseil Général et de la Communauté de Communes pour formaliser cette démarche,

CONSIDERANT l'intérêt que présente cette démarche pour le soutien de nos projets de développement,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le contrat triennal de développement territorial du Valois, et son programme d'actions tel qu'annexé à la présente délibération,

DELEGUE au Président et aux Vice-Présidents le soin d'approuver la finalisation et la programmation financière 2005-2006-2007,

AUTORISE le Président à signer la convention,

Fait et délibéré, le 20 octobre 2005 à Nanteuil le Haudouin,



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le *02 décembre 05*



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU VALOIS 2005 - 2006 - 2007

PROGRAMME D'ACTIONS	ACTIONS	RENSEIGNEMENTS GENERAUX				
		INTITULE DES PROJETS	MAITRE D'OUVRAGE			
			COMMUNAUTES DE COMMUNES	AUTRES COLLECTIVITES	ASSOCIATIONS ET AUTRES	CG
OBJECTIF 1 : FAVORISER L'ATTRACTIVITE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE						
DEVELOPPEMENT DE ZI D'INTERET COMMUNAUTAIRE	CREATION DE ZONES D'ACTIVITES	* Etude préalable à la création d'une zone d'activité de 20 ha à Nanteuil-le-Haudouin	X			
		* Création d'une zone d'activité intercommunale à Nanteuil-le-Haudouin	X			
DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE	CREATION D'ITINERAIRES VERTS	* Acquisition de la voie ferrée désaffectée ORMOY VILLERS/MAREUIL SUR OURCQ	X			
		* Etude d'aménagement de la voie ferrée désaffectée ORMOY VILLERS/MAREUIL SUR OURCQ	X			
		* Aménagement de la voie ferrée désaffectée ORMOY VILLERS/MAREUIL SUR OURCQ	X			
<u>PROJET A FINALISER</u>	RANDONNEES	* Création de 15 circuits petites randonnées et éditions de dépliants	X		X	
ACTIVITE TOURISTIQUE	Animation locale	* 2ème fête de l'archerie	X			
NFRASTRUCTURES	Déviatio liaison RD 200/RN 2 déviation Crépy en Valois RN 324	* étude de faisabilité				X
		SOUS TOTAL				
OBJECTIF 2 : PROTEGER L'ENVIRONNEMENT						
PRESERVATION ET DIVERSIFICATION DE LA RESSOURCE EN EAU	SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	Etude hydrologique et d'environnement des captages + forages d'essais	X			
		Schéma directeur AEP du Valois	X			
	SECURISATION DE LA RESSOURCE	Forages et interconnexions			X	

PROGRAMME D'ACTIONS	ACTIONS	RENSEIGNEMENTS GENERAUX				
		INTITULE DES PROJETS	MAITRE D'OUVRAGE			
			COMMUNAUTES DE COMMUNES	AUTRES COLLECTIVITES	ASSOCIATIONS ET AUTRES	CG
	MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT	<p>Etudes, travaux assainissement collectif et non collectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes sur les communes de Vaumoise, Authueil-en-Valois, Betz, Boursonne, Silly-le-Long, Acy-en-Multien et La Villeneuve-Sous-Thury - Bonneuil-en-Valois : station d'épuration - Bonneuil-en-Valois : réseaux d'assainissement tranches ferme et conditionnelle (221 branchements) et contrôles finaux - Bonneuil-en-Valois : réseau d'assainissement tranche conditionnelle, complément (36 branchements) - Crépy-en-Valois : station d'épuration - Crépy-en-Valois : création d'un bassin d'orage avec retraitement des eaux - Crépy-en-Valois : création d'une canalisation de transfert des eaux usées à la station d'épuration - Marolles : maîtrise d'œuvre conception pour la construction de la nouvelle station d'épuration - Ormoy-le-Davien : construction du réseau de collecte des eaux usées, rues Tilleuls, Peupliers, Marronniers, Acacias et Buis (80 branchements) et contrôles finaux - Fresnoy-le-Luat : réhabilitation des assainissements autonomes sur le Bourg et les hameaux de Ducy et le Luat (1ère tranche pour 63 installations) - Nanteuil-le-Haudouin : réhabilitation réseaux asst, rues Eaux Sauvages, Missa, Crépy, Dubrulle, Glousset, St-Laurent, l'Hôtel Dieu, Lemaire, Puisseau et Lizy et contrôles finaux 		X		
	VALORISATION DES BOUES D'EPURATION	<p>Etude expérimentale</p> <p>Création de capacités de stockage intermédiaire (Orrouy/Nanteuil le Haudouin/Le Plessis Belleville/Crépy en Valois)</p>		X		
		SOUS TOTAL				

PROGRAMME D'ACTIONS	ACTIONS	RENSEIGNEMENTS GENERAUX				
		INTITULE DES PROJETS	MAITRE D'OUVRAGE			
			COMMUNAUTES DE COMMUNES	AUTRES COLLECTIVITES	ASSOCIATIONS ET AUTRES	CG
DEVELOPPEMENT DES SERVICES	CREATION D'UN POLE SOCIAL	* Etude avant projet pour la création d'un centre social et d'une épicerie sociale à BETZ	X			
		* Création d'un centre social et d'une épicerie sociale à BETZ	X			
	TRANSPORT	Reconstruction du foyer rural de BETZ		X		
		Valois mobilité	X			
INSERTION	INSERTION	Mise en place de chantiers écoles pour la rénovation du patrimoine bâti	X			
EDUCATION	DEVELOPPEMENT CULTUREL	Diffusion musicale en milieu scolaire	X			
		Soutien à "l'association musique en Valois"			X	
<u>PROJET A FINALISER</u>						
HABITAT	AMELIORATION DE L'OFFRE DE LOGEMENT	Etude préalable à un développement du parc locatif	X			
		Développement du parc locatif		X	X	
	AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	Création d'une aire d'accueil de 30 places à CREPY EN VALOIS		X		
SOUS TOTAL						

OBJECTIF 4 : AMELIORER LA VIE QUOTIDIENNE ET LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

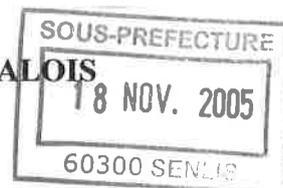
ACCES AUX ACTIVITES DE SPORTS ET DE LOISIRS	CENTRE AQUATIQUE	Création d'un centre aquatique communautaire à CREPY EN VALOIS	X			
	EQUIPEMENT SPORTIF DE PROXIMITE	Création de 3 équipements sportifs de proximité à Crépy, Betz et Nanteuil				X
PATRIMOINE	PID VALLEE DE L'AUTOMNE	Restauration du patrimoine culturel		X		
<u>PROJET A FINALISER</u>						

PROGRAMME D'ACTIONS	ACTIONS	RENSEIGNEMENTS GENERAUX				
		INTITULE DES PROJETS	MAITRE D'OUVRAGE			
			COMMUNAUTES DE COMMUNES	AUTRES COLLECTIVITES	ASSOCIATIONS ET AUTRES	CG
PATRIMOINE		Entretien du petit patrimoine	X			

SOUS TOTAL

TOTAL CONTRAT

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 10 NOVEMBRE 2005**



Date de la séance : 10 novembre 2005, Mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 04 novembre 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Votants : 12

Etaient présents : MM. Hubert BRIATTE, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Denis PROFFIT, Guy PROVOST.

Absents excusés : Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Philippe CALLENS, Michel CASSA, Arnaud FOUBERT, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Guy MOREAU, Pierre PRADDAUDE.

Délibération n° 2005 / 82

Objet : **Contrat rural - Volet Collectivités - Programme d'actions 2005. Accord de dérogation :**

- o Commune de Fresnoy Le Luat – Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité de 137 assainissements non collectifs

VU la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

VU la délibération du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d'attribution des aides pour les opérations inscrites au volet Collectivités et Fonctionnement du contrat rural,

VU la délibération n°2004/88 du 7 octobre 2004 par laquelle le Conseil communautaire a modifié le règlement d'attribution des aides approuvé le 13 décembre 2001,

VU la délégation du 13 décembre 2001 pour l'examen des dossiers instruits dans le cadre du contrat rural et la décision de versement des subventions,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOUS-PREFECTURE
18 NOV. 2005
60300 SENLIS

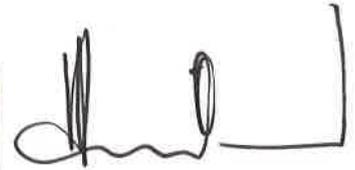
DECIDE d'accorder une dérogation à compter du 2 novembre 2005 :

- ✓ A la commune de Fresnoy le Luat pour commencement anticipé de la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité de 137 assainissements non collectifs.

PRECISE que cette dérogation ne constitue pas une décision d'aide mais permet à la commune de ne pas perdre ses droits.

Fait et délibéré le 10 novembre 2005, à Nanteuil le Haudouin.

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOQUIN



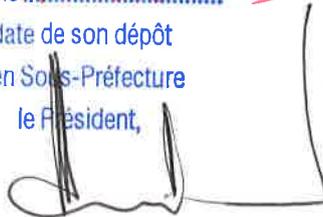
**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

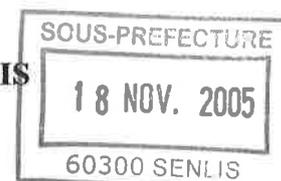
est rendu exécutoire le 18 novembre 05

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOQUIN

date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 10 NOVEMBRE 2005**



Date de la séance : 10 novembre 2005, Mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 04 novembre 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Votants : 12

Etaient présents : MM. Hubert BRIATTE, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Denis PROFFIT, Guy PROVOST.

Absents excusés : Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Philippe CALLENS, Michel CASSA, Arnaud FOUBERT, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Guy MOREAU, Pierre PRADDAUDE.

Délibération n° 2005 / 83

Objet : **Contrat rural – Volet Collectivités – Programme d’actions 2003 et 2004.
Prolongation du délai de conventions financières.**

VU la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

VU la délibération du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d’attribution des aides pour les opérations inscrites au volet Collectivités et Fonctionnement du contrat rural,

VU la délégation du 13 décembre 2001 pour l’examen des dossiers instruits dans le cadre du contrat rural et la décision de versement des subventions,

CONSIDERANT les difficultés rencontrées par les collectivités dans la mise en œuvre des études ou travaux d’assainissement et d’alimentation en eau potable, financés par la Communauté de Communes dans le cadre des programmes d’actions 2003 et 2004 du contrat rural,

A la suite du rappel par Monsieur Philippe DUPILLE, Vice Président en charge de l’Eau et de l’Assainissement, des conditions d’interventions financières de la CCPV au titre du contrat rural (document annexé),

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l’unanimité,**

DECIDE de prolonger :

- de 14 mois le délai d’exécution des travaux des conventions d’aide financière n°37, 42, 52, 59, 63, 68.

- de 12 mois le délai initial de commencement des travaux des conventions d'aide financière n°82, 83, 84, 95, 96, 97, 98, 99, et 101 ;
- de 6 mois le délai initial d'exécution des travaux des conventions d'aide financière n°82, 83, 84 et 101.

Fait et délibéré le 10 novembre 2005, à Nanteuil le Haudouin.



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté
de Communes du Pays de Valois



le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 18 NOV 05

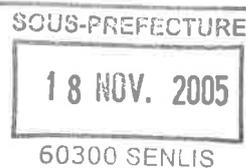


date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président

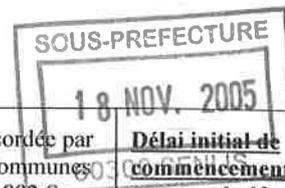
**RAPPEL DES MODALITES DES INTERVENTIONS FINANCIERES DE LA CCPV AU
TITRE DU CONTRATRURAL**

PROGRAMMES D' ACTIONS 2003 ET 2004

Annexe de la délibération n°



Convention d'aide n° 37 Dossier n° EU/02-25	Attributaire : Commune de Bouillancy	Travaux concernés : Actualisation de l'étude de SD d'assainissement. Mise à enquête publique du zonage d'assainissement	Montant de l'aide accordée par la Communauté de Communes du Pays de Valois : 10 726 € Date de l'accord : 15.04.03	<u>Délai initial d'exécution des travaux de 24 mois</u>
Convention d'aide n° 42 Dossier n° EU/02-38	Attributaire : Commune de Morienval	Travaux concernés : Actualisation de l'étude de SD d'assainissement. Mise à enquête publique du zonage d'assainissement	Montant de l'aide accordée par la Communauté de Communes du Pays de Valois : 22 810 € Date de l'accord : 15.04.03	<u>Délai initial d'exécution des travaux de 24 mois</u>
Convention d'aide n° 52 Dossier n° EU/02-17	Attributaire : Commune de Mareuil sur Ourcq	Travaux concernés : Et. Parcellaire préalable à la mise en conformité des branchements de 69 logts	Montant de l'aide accordée par la Communauté de Communes du Pays de Valois : 12 308 € Date de l'accord : 15.04.03	<u>Délai initial d'exécution des travaux de 24 mois</u>
Convention d'aide n° 59 Dossier n° EU/03-15	Attributaire : Commune de Varinfroy	Travaux concernés : Mise à enquête publique du zonage d'assainissement	Montant de l'aide accordée par la Communauté de Communes du Pays de Valois : 1 540 € Date de l'accord : 15.04.03	<u>Délai initial d'exécution des travaux de 18 mois</u>
Convention d'aide n° 63 Dossier n° EU/03-02	Attributaire : Commune de Morienval	Travaux concernés : Etude diagnostique Réseau EU et station d'épuration	Montant de l'aide accordée par la Communauté de Communes du Pays de Valois : 58 100 € Date de l'accord : 15.04.03	<u>Délai initial d'exécution des travaux de 24 mois</u>
Convention d'aide n° 68 Dossier n° EU/03-29	Attributaire : Commune de Ormoy-Villers	Travaux concernés : Mise à enquête publique – DUP acquisition du terrain de la station d'épuration	Montant de l'aide accordée par la Communauté de Communes du Pays de Valois : 920 € Date de l'accord : 18.07.03	<u>Délai initial d'exécution des travaux de 24 mois</u>
Convention d'aide n°82	Attributaire : Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Lagny le Sec, Le Plessis Belleville, Silly le Long	Travaux concernés : Mise en place d'un système d'alarme anti-intrusion	Montant de l'aide accordée par la Communauté de Communes du Pays de Valois : 6 789,60 € Date de l'accord : 24.05.04	<u>Délai initial de commencement des travaux de 12 mois</u> <u>Délai initial d'exécution des travaux de 18 mois</u>



Convention d'aide n° 83	Attributaire : Syndicat intercommunal des Eaux de Boullarre-Etavigny	Travaux concernés : Installation d'un poste de désinfection par chloration au captage AEP	Montant de l'aide accordée par la Communauté de Communes du Pays de Valois : 1 882 € Date de l'accord : 14.05.04	Délai initial de commencement des travaux de 12 mois Délai initial d'exécution des travaux de 18 mois
Convention d'aide n° 84	Attributaire : Syndicat intercommunal pour la réalisation et l'exploitation d'un service de distribution d'eau potable d'Auger St Vincent	Travaux concernés : Mise en place d'une télésurveillance et d'une alarme anti-intrusion au réservoir de Glaignes	Montant de l'aide accordée par la Communauté de Communes du Pays de Valois : 1 325 € Date de l'accord : 14.05.04	Délai initial de commencement des travaux de 12 mois Délai initial d'exécution des travaux de 18 mois
Convention d'aide n° 95	Attributaire : Commune de Ivors	Travaux concernés : Construction d'un réseau de collecte des EU	Montant de l'aide accordée par la Communauté de Communes du Pays de Valois : 200 000 € Date de l'accord : 22.07.04	Délai initial de commencement des travaux de 12 mois Délai initial d'exécution des travaux de 36 mois
Convention d'aide n° 96	Attributaire : Commune de Ivors	Travaux concernés : Construction d'une station d'épuration de 300 EH	Montant de l'aide accordée par la Communauté de Communes du Pays de Valois : 55 000 € Date de l'accord : 22.07.04	Délai initial de commencement des travaux de 12 mois Délai initial d'exécution des travaux de 36 mois
Convention d'aide n° 97	Attributaire : Commune de Ormoy le Davien	Travaux concernés : Construction d'un réseau de collecte des EU	Montant de l'aide accordée par la Communauté de Communes du Pays de Valois : 200 000 € Date de l'accord : 09.09.04	Délai initial de commencement des travaux de 12 mois Délai initial d'exécution des travaux de 36 mois
Convention d'aide n° 98	Attributaire : Commune de Ormoy le Davien	Travaux concernés : Construction d'une station d'épuration de 300 EH	Montant de l'aide accordée par la Communauté de Communes du Pays de Valois : 55 000 € Date de l'accord : 09.09.04	Délai initial de commencement des travaux de 12 mois Délai initial d'exécution des travaux de 36 mois
Convention d'aide n° 99	Attributaire : Commune de Fresnoy le Luat	Travaux concernés : Etude parcellaire complémentaire	Montant de l'aide accordée par la Communauté de Communes du Pays de Valois : 1 644 € Date de l'accord : 17.12.04	Délai initial de commencement des travaux de 12 mois Délai initial d'exécution des travaux de 12 mois
Convention d'aide n° 101	Attributaire : Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Lagny le Sec, Le Plessis Belleville, Silly le Long	Travaux concernés : Mise en place d'une vidéosurveillance	Montant de l'aide accordée par la Communauté de Communes du Pays de Valois : 4 429 € Date de l'accord : 21.08.04	Délai initial de commencement des travaux de 12 mois Délai initial d'exécution des travaux de 18 mois

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 10 NOVEMBRE 2005

Date de la séance : 10 novembre 2005, Mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 04 novembre 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Votants : 12

Etaient présents : MM. Hubert BRIATTE, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Denis PROFFIT, Guy PROVOST.

Absents excusés : Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Philippe CALLENS, Michel CASSA, Arnaud FOUBERT, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Guy MOREAU, Pierre PRADDAUDE.

Délibération n° 2005 / 84

Objet : Lancement d'une procédure de marché à bons de commande pour assurer le contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif

VU la Délibération du Conseil Communautaire du 13 avril 2001 déléguant compétence au Bureau Communautaire pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics,

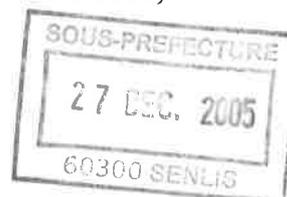
VU l'Arrêté du Préfet de l'Oise en date du 7 juin 2005, modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Valois,

VU la Délibération n°2005 / 06 en date du 3 février 2005 du Conseil Communautaire par laquelle la Communauté de Communes du Pays de Valois prend la compétence « Service Public du Contrôle de l'Assainissement Non Collectif d'Intérêt Communautaire »,

VU la Délibération n°2005 / 79 du 20 octobre 2005 par laquelle le Bureau approuve le mode de gestion du service public d'assainissement non collectif par régie directe avec prestataire dans le cadre d'un marché public sous réserve de l'avis favorable de la Commission Eau Assainissement,

VU l'avis favorable de la Commission Eau Assainissement du 27 octobre 2005,

APRES avoir pris connaissance du cahier des charges techniques,



**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE le lancement d'une procédure de marché à bons de commande de 4 ans pour assurer une prestation de contrôle des assainissements non collectifs, sur la base du cahier des charges techniques en annexe,

PRECISE que les soumissionnaires seront invités à présenter une offre pour la mise en œuvre de la facturation du service,

INDIQUE que les crédits correspondants à la prestation seront inscrits dans un nouveau budget annexe créé pour l'exercice 2006,

Fait et délibéré le 10 novembre 2005, à Nanteuil le Haudouin.



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 27 DEC 2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 10 NOVEMBRE 2005**

Date de la séance : 10 novembre 2005, Mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 04 novembre 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Votants : 12

Etaient présents : MM. Hubert BRIATTE, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Denis PROFFIT, Guy PROVOST.

Absents excusés : Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Philippe CALLENS, Michel CASSA, Arnaud FOUBERT, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Guy MOREAU, Pierre PRADDAUDE.

SOUS-PREFECTURE

20 JAN. 2006

60300 SENLIS

Délibération N° 2005 / 85

Objet : Etude de définition du projet d'aménagement du délaissé ferroviaire Mareuil-sur-Ourcq / Ormoy-Villers

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif de la Communauté de Communes du Pays de Valois approuvé par Délibération n° 2005 / 21 du Conseil Communautaire du 31 mars 2005,

VU la Délibération n° 2005 / 66 du Bureau Communautaire du 8 septembre 2005 validant le cahier des charges de l'étude de définition du projet d'aménagement du délaissé ferroviaire Mareuil-sur-Ourcq / Ormoy-Villers,

VU la Délibération n° 2005 / 73 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2005 autorisant le Bureau Communautaire, à l'issue de la consultation, à désigner un cabinet susceptible de conduire cette étude de définition,

CONSIDERANT les éléments d'appréciation fournis par le comité de pilotage de l'étude, réuni le 3 novembre 2005,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **APPROUVE** le choix de l'Agence Confluence comme maître d'œuvre de l'étude pour un montant de 38 762,36 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention afférente et ses éventuels avenants dans la limite des crédits inscrits au budget.

Fait et délibéré le 10 novembre 2005, à Nanteuil le Haudouin.



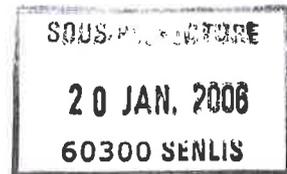
**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le 10 janvier 06



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 10 NOVEMBRE 2005**

Date de la séance : 10 novembre 2005, Mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 04 novembre 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Votants : 12

Etaient présents : MM. Hubert BRIATTE, Jean-Luc CHARTIER, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Philippe MOQUET, Jean-Claude NAU, Denis PROFFIT, Guy PROVOST.

Absents excusés : Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Philippe CALLENS, Michel CASSA, Arnaud FOUBERT, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Guy MOREAU, Pierre PRADDAUDE.

Délibération n° 2005 / 86

Objet : Contrat administratif de location du garage du Centre Technique Municipal de Crépy en Valois pour la régie de ramassage des ordures ménagères.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2000, la Communauté de Communes loue à la Ville de Crépy en Valois un espace au Centre Technique Municipal pour l'entrepôt et le lavage des camions benne de collecte, les vestiaires et sanitaires du personnel, et le stockage des conteneurs,

CONSIDERANT que l'évolution du service de ramassage, et notamment la réorganisation des tournées de collecte depuis avril 2005, nécessite de réviser le contenu du contrat de location du bâtiment,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**



AUTORISE la signature par le Président du contrat de location d'un espace de 413,83 m² au Centre Technique Municipal de la Ville de Crépy en Valois, pour un montant annuel de 16 933,92 € TTC, auquel s'ajoute un montant forfaitaire de 653,12 € TTC correspondant à 52 prestations de lavage des camions benne, soit un loyer total annuel de 17 587,04 € TTC.

PRECISE que le montant annuel du loyer sera révisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice moyen de l'INSEE,

Fait et délibéré le 10 novembre 2005, à Nanteuil le Haudouin.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Drillet'.

**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 27 dec 05



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,

A handwritten signature in black ink, identical to the one above.



**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 08 DECEMBRE 2005**

Date de la séance : 08 décembre 2005, Mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 02 décembre 2005

Membres du Bureau : 21

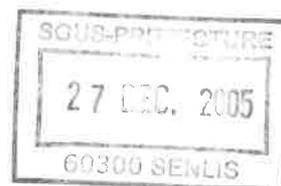
Présents : 17

Pouvoirs : 04

Votants : 21

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Michel CASSA, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT.

Absents ayant donné pouvoir : MM. Philippe CALLENS à Philippe DRILLET, Jean-Luc CHARTIER à Yves DAUDRE, Arnaud FOUBERT à Pierre PRADDAUDE, Guy PROVOST à Philippe DUPILLE.



Délibération n° 2005 / 87

Objet : Modification du Plan de Financement du projet de construction d'un Centre d'Aide par le Travail (CAT) à Crépy en Valois.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération n° 2004 / 46 du Conseil Communautaire du 24 juin 2004 approuvant le projet de construction d'un CAT à Crépy en Valois, et son plan de financement indicatif,

CONSIDERANT que l'étude approfondie du projet permet désormais d'affiner le plan de financement de l'opération,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le nouveau plan de financement ci-dessous pour la construction du CAT à Crépy en Valois :

DEPENSES	RECETTES
Coût du bâtiment : 920 000,00 € HT VRD : 155 000,00 € HT Terrain : 107 761,00 € HT	FCTVA : 242 151,20 € TTC DDR (40 % du HT) : 523 000,00 €
Honoraires architecte : 86 000,00 € HT Honoraires SPS : 11 000,00 € HT Honoraires Bureau de contrôle : 13 000,00 € HT	Communauté de Communes : 798 930,96 €
Domage d'ouvrage : 15 000,00 € HT	Total : 1 564 082,16 €
Coût de l'opération : 1 307 761,00 € HT TVA : 256 321,16 €	
Coût TTC : 1 564 082,16 € TTC	

PRECISE que toutes les autres dispositions prévues par la Délibération n° 2004 / 46 du Conseil Communautaire du 24 juin 2004 concernant notamment les conditions de remboursement par le CAT des sommes restées à la charge de la Communauté de Communes demeurent applicables,

Fait et délibéré le 08 décembre 2005, à Nanteuil le Haudouin.



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 27 Dec. 05

 date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 08 DECEMBRE 2005**

Date de la séance : 08 décembre 2005, Mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 02 décembre 2005

Membres du Bureau : 21

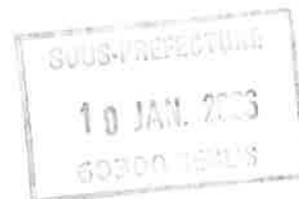
Présents : 17

Pouvoirs : 04

Votants : 21

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Michel CASSA, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT.

Absents ayant donné pouvoir : MM. Philippe CALLENS à Philippe DRILLET, Jean-Luc CHARTIER à Yves DAUDRE, Arnaud FOUBERT à Pierre PRADDAUDE, Guy PROVOST à Philippe DUPILLE.



Délibération n° 2005 / 88

Objet : Avenant à la convention OSIRIL (numérisation du plan cadastral) / Secrétariat technique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération n° 2004 / 112 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2004 approuvant l'adhésion au projet OSIRIL pour la numérisation du plan cadastral,

VU la Délibération n° 2005 / 44 du Conseil Communautaire du 30 juin 2005 désignant ses représentants à la Commission d'Appel d'Offres spécialement constituée auprès du Centre de Gestion pour attribuer le marché de numérisation du plan cadastral,

CONSIDERANT que la convention OSIRIL initiale prévoyait la mise en place d'un secrétariat technique pour la préparation des pièces du marché,

CONSIDERANT qu'il apparaît opportun de prolonger la mission du secrétariat technique afin d'assurer la bonne exécution du marché sur toute sa durée, et de faire de ce secrétariat le correspondant privilégié de la Direction Générale des Impôts,

CONSIDERANT que le coût supplémentaire qu'implique le prolongement de cette mission est fixé forfaitairement à 2 354,32 € pour notre Communauté de Communes,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE la signature d'un avenant à la convention OSIRIL pour prolonger la mission du secrétariat technique,

Fait et délibéré le 08 décembre 2005, à Nanteuil le Haudouin.



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

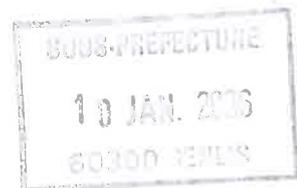
Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 10/01/06



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,

A handwritten signature in black ink, similar in style to the one above.



**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 08 DECEMBRE 2005**

Date de la séance : 08 décembre 2005, Mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 02 décembre 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 17

Pouvoirs : 04

Votants : 21

Étaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Michel CASSA, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT.

Absents ayant donné pouvoir : MM. Philippe CALLENS à Philippe DRILLET, Jean-Luc CHARTIER à Yves DAUDRE, Arnaud FOUBERT à Pierre PRADDAUDE, Guy PROVOST à Philippe DUPILLE.

Délibération n° 2005 / 89



Objet : Projet de construction d'un Hôtel Communautaire / Détermination d'un lieu d'implantation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération n° 2005 / 12 du Bureau Communautaire du 10 mars 2005 autorisant le recours au CAUE pour une mission d'aide à la détermination d'un lieu d'implantation pour le siège de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT que l'étude du CAUE présente les propositions suivantes :

- Nanteuil le Haudouin :
 - o Rachat de l'ex-gendarmerie, démolition du bâtiment existant, puis construction d'un Hôtel Communautaire,
 - o Acquisition d'une parcelle à construire à la périphérie du village,
- Crépy en Valois :
 - o Offre d'un terrain à bâtir par la Ville de Crépy en Valois,
 - o Location par le biais d'un investisseur d'une partie des anciens locaux de la Société CASE,

- Le Plessis Belleville :
 - o Location d'un plateau à l'espace EGB

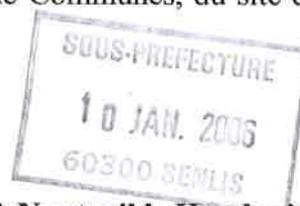
CONSIDERANT que l'acquisition de l'ancienne gendarmerie de Nanteuil le Haudouin présente le meilleur attrait compte tenu :

- de la centralité du terrain dans le Valois pour l'ensemble des valoisienis,
- des services situés à proximité immédiate (La Poste, la Trésorerie),
- du potentiel élevé du site pour valoriser l'image de la Communauté de Communes et de son Hôtel Communautaire, et conforter ainsi l'identité de la structure,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A la majorité,

AUTORISE le Président à présenter une offre d'achat de 400 000,00 € au Conseil Général, actuel propriétaire, en vue d'acquérir le site de l'ancienne gendarmerie de Nanteuil le Haudouin,

PREND ACTE de la décision du Conseil Municipal de Nanteuil le Haudouin de participer à hauteur de 150 000,00 € en cas d'acquisition, par la Communauté de Communes, du site de l'ancienne gendarmerie,



Fait et délibéré le 08 décembre 2005, à Nanteuil le Haudouin.



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 10.12.2005



date de son dépôt
en Sous-Préfecture

le Président,

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 08 DECEMBRE 2005**

Date de la séance : 08 décembre 2005, Mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 02 décembre 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 17

Pouvoirs : 04

Votants : 21

Étaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Michel CASSA, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT.

Absents ayant donné pouvoir : MM. Philippe CALLENS à Philippe DRILLET, Jean-Luc CHARTIER à Yves DAUDRE, Arnaud FOUBERT à Pierre PRADDAUDE, Guy PROVOST à Philippe DUPILLE.



Délibération n° 2005 / 90

Objet : Mise en place d'une signalétique pour l'indication des gymnases intercommunaux.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la réhabilitation des 3 gymnases intercommunaux est achevée et que le Conseil Communautaire sera prochainement appelé à voter les décomptes généraux et définitifs de ces opérations,

CONSIDERANT qu'il convient de matérialiser la localisation de ces équipements sportifs intercommunaux par l'implantation d'une signalétique adaptée à proximité des 3 installations,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE le Président lancer une consultation afin de déterminer le coût de l'implantation d'une telle signalétique, en sachant que celui-ci devra être inférieur à 25 000,00 €,

DECIDE qu'à l'issue de la consultation, ce sont les Vice-Présidents qui se mettront d'accord pour déterminer la nature de la signalétique,

PRECISE qu'en cas de désaccord des Vice-Présidents, ce sera le Bureau Communautaire, à la majorité, qui décidera.

Fait et délibéré le 08 décembre 2005, à Nanteuil le Haudouin.

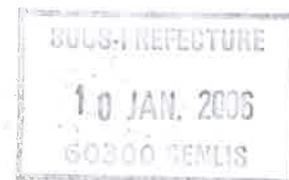


**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 10/10/06



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président



**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 08 DECEMBRE 2005**



Date de la séance : 08 décembre 2005, Mairie de Nanteuil le Haudouin (Salle du Conseil) à 18 heures

Date de convocation : 02 décembre 2005

Membres du Bureau : 21

Présents : 17

Pouvoirs : 04

Votants : 21

Etaient présents : MM. Daniel ADAM, Philippe BOULLAND, Hubert BRIATTE, Michel CASSA, Yves DAUDRE, Jean-Paul DOUET, Philippe DRILLET, Philippe DUPILLE, Jean-Marie GUYOT, Benoît HAQUIN, Marc LAFOND, Dominique LEGER, Philippe MOQUET, Guy MOREAU, Jean-Claude NAU, Pierre PRADDAUDE, Denis PROFFIT.

Absents ayant donné pouvoir : MM. Philippe CALLENS à Philippe DRILLET, Jean-Luc CHARTIER à Yves DAUDRE, Arnaud FOUBERT à Pierre PRADDAUDE, Guy PROVOST à Philippe DUPILLE.

Délibération n° 2005 / 91

- Objet :** *Contrat rural - Volet Collectivités - Programme d'actions 2005. Accords de dérogation :*
- *Commune de Morienvall – Mise en conformité de la filière de traitement des boues de station d'épuration*
 - *Commune de Thury en Valois – Etude diagnostique du réseau d'assainissement et de la station d'épuration, zonage d'assainissement et étude de valorisation des boues*
 - *Commune de Vaumoise – Mise à enquête publique du zonage d'assainissement*
 - *Commune de Feigneux – Mise à enquête publique du zonage d'assainissement et actualisation de l'étude d'assainissement*
 - *Commune de Mareuil sur Ourcq – Mise à enquête publique du zonage d'assainissement*

VU la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

VU la délibération du 13 décembre 2001 approuvant le règlement d'attribution des aides pour les opérations inscrites au volet Collectivités et Fonctionnement du contrat rural,

VU la délibération n°2004/88 du 7 octobre 2004 par laquelle le Conseil communautaire a modifié le règlement d'attribution des aides approuvé le 13 décembre 2001,

VU la délégation du 13 décembre 2001 pour l'examen des dossiers instruits dans le cadre du contrat rural et la décision de versement des subventions,

APRES avoir pris connaissance des demandes d'aide déposées par les collectivités du Pays de Valois, dans le cadre du Contrat rural,

CONSIDERANT les avis qu'a portés le Comité technique Collectivités sur ces demandes de subvention,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,



DECIDE d'accorder une dérogation :

<i>A la commune de Morienvil</i>	<i>Pour le commencement anticipé de la mise en conformité de la filière de traitement des boues de station d'épuration : étude de plan d'épandage et création d'un stockage de boues liquides,</i>	<i>A compter du 1^{er} février 2005</i>
<i>A la commune de Thury en Valois</i>	<i>Pour le commencement anticipé de l'étude diagnostique du réseau d'assainissement et de la station d'épuration, du zonage d'assainissement et de l'étude de valorisation des boues,</i>	<i>A compter du 8 décembre 2005</i>
<i>A la commune de Vaumoise</i>	<i>Pour le commencement anticipé de la mise à enquête publique du zonage d'assainissement,</i>	<i>A compter du 8 décembre 2005</i>
<i>A la commune de Feigneux</i>	<i>Pour le commencement anticipé de la mise à enquête publique du zonage d'assainissement et de l'actualisation de l'étude d'assainissement,</i>	<i>A compter du 8 décembre 2005</i>
<i>A la commune de Mareuil sur Ourcq</i>	<i>Pour le commencement anticipé de la mise à enquête publique du zonage d'assainissement.</i>	<i>A compter du 8 décembre 2005</i>

PRECISE que ces dérogations ne constituent pas une décision d'aide mais permettent aux communes de ne pas perdre leurs droits.

Fait et délibéré le 08 décembre 2005, à Nanteuil le Haudouin.

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 10/01/06



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du vingt-deux décembre de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le seize décembre deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 52

Pouvoirs : 12

Votants : 63

Absents : 39



Présents : MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – DALONGEVILLE Fabrice – AUBARDIER Gérard(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – GREHAN Alexandre(s) – DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René – TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel – RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – LEJEUNE Jean-Marc(s) – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DELACROIX Jean – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – PELLE Eric – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice – DEVIENNE François – Mlle DENIS Catherine – MM. MORA Roger – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – TAVERNIER Thierry.

Absents : Mme DEGRAVE Catherine – MM. LEROUX Michel – BARA Alain – PELLERIN Jean – SIMAR Christian – Mme AVISSE Alice – MM. SAPET Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – Mmes BRILLON Catherine – REPETTI Yveline – MM. PETIT Jean-Claude – Mme LEGEAY Nelly – MM. PROFFIT Benoît – Mmes DUMONT Christine – PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme SYCART-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – CHOIN Jean-Louis – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chèvreville) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) – M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) à M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) – M. LEGER Daniel (Lévignen) à M. Jean-Marie GUYOT (Lévignen) – M. PROFFIT Denis (Bouillancy) à M. BIZOUARD Alain (Gondreville) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. HAQUIN Benoît (Brégy) – Mme GUILLON Marie-Odile (Morierval) à M. BRIATTE Hubert (Morierval) – M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à Mme de Besombes (Neufchelles).

Secrétaire de séance : M. BONNEL Jean-Philippe.

Délibération n° 2005 / 92

Objet : Attribution des marchés d'études hydrogéologiques et de schéma directeur d'alimentation en eau potable.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU la Délibération n° 2003 / 20 du Conseil Communautaire du 31 mars 2003, relative à l'étude d'alimentation en eau potable du Pays de Valois,

VU la Délibération n° 2004 / 28 du Conseil Communautaire du 31 mars 2004, relative à l'étude d'alimentation en eau potable du Pays de Valois,

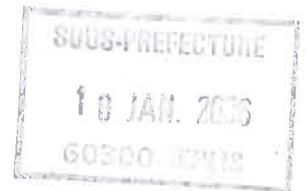
VU la réunion du 10 février 2005 rassemblant les Maires des communes du Pays de Valois, les Présidents de Syndicats d'Eaux, les Présidents des Commissions Locales de l'Eau des SAGE de l'Automne et de la Nonette, les membres du Bureau et ceux de la Commission Eau Assainissement de la Communauté de Communes – réunion au cours de laquelle une présentation très complète des études programmées a été réalisée,

VU la réunion du Bureau du 10 mars 2005 approuvant le souhait d'engager les études d'eau potable et les forages d'essai liés si ceux-ci s'avéraient nécessaires,

VU la Délibération n° 2005 / 45 du Conseil Communautaire du 30 juin 2005 relançant les procédures en raison d'un problème de forme,

CONSIDERANT les décisions de la Commission d'Appels d'Offres selon lesquelles les offres de B & R Ingénierie Environnement, à Wasquehal, ont été retenues pour un montant total de 788 722,00 € HT pour les deux marchés,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,



APPROUVE l'attribution des marchés telle que décidée par la Commission d'Appels d'Offres du 09 novembre 2005,

AUTORISE ainsi le Président à signer :

- le marché des études hydrogéologiques et d'environnement des captages, avec B & R Ingénierie Environnement, pour un montant de 558 739,00 € HT soit 668 251,84 € TTC,
- le marché de l'étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable, avec B & R Ingénierie Environnement, pour un montant de 229 983 € HT soit 275 059,67 € TTC,

APPROUVE l'inscription des crédits nécessaires à la bonne exécution des marchés, telle que présentée dans la délibération n° 2005 / 25 du 31 mars 2005 portant autorisation de programme.

SOLLICITE des organismes financeurs (Conseil Général, Agence de l'Eau, et tout autre financeur potentiel) les aides au taux maximum ainsi que les prêts complémentaires qu'il pourrait obtenir auprès des différents établissements bancaires,

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 10/01/06

Fait et délibéré le 22 décembre 2005, à Crépy en Valois.



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,

Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du vingt-deux décembre de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le seize décembre deux mille cinq.

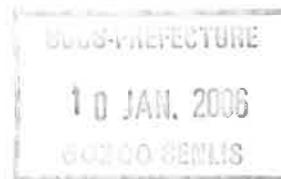
Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 52

Pouvoirs : 12

Votants : 63

Absents : 39



Présents : MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – DALONGEVILLE Fabrice – AUBARDIER Gérard(s) - LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – GREHAN Alexandre(s) – DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – HAQUIN Benoît - RYCHTARIK Jean-Paul – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René - TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - LEJEUNE Jean-Marc(s) – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy - DELACROIX Jean – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle - de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – PELLE Eric – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice - DEVIENNE François – Mlle DENIS Catherine - MM. MORA Roger – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – TAVERNIER Thierry.

Absents : Mme DEGRAVE Catherine - MM. LEROUX Michel – BARA Alain – PELLERIN Jean – SIMAR Christian – Mme AVISSE Alice – MM. SAPET Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – Mmes BRILLON Catherine – REPETTI Yveline - MM. PETIT Jean-Claude – Mme LEGEAY Nelly – MM. PROFFIT Benoît – Mmes DUMONT Christine – PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme SYCART-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – CHOIN Jean-Louis – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chèvreville) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) – M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) à M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) – M. LEGER Daniel (Lévignen) à M. Jean-Marie GUYOT (Lévignen) – M. PROFFIT Denis (Bouillancy) à M. BIZOUARD Alain (Gondreville) – Mme GIBERT Dominique (Réz Fosse Martin) à M. HAQUIN Benoît (Brégy) – Mme GUILLON Marie-Odile (Morierval) à M. BRIATTE Hubert (Morierval) – M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à Mme de Besombes (Neufchelles).

Secrétaire de séance : M. BONNEL Jean-Philippe.

Délibération n° 2005 / 93

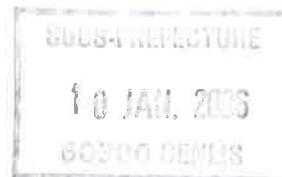
Objet : Evolution du tableau des effectifs / Service « Environnement déchets ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Décret n° 95-29 du 10 janvier 1995 sur le cadre d'emploi des techniciens supérieurs territoriaux,

CONSIDERANT que la finalisation de la procédure de recrutement d'un adjoint technique assistant la Chef du Service « Environnement Déchets » nécessite une évolution du tableau des effectifs pour tenir compte des qualifications du candidat retenu pour le poste,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,



DECIDE la suppression du poste de Chef de Garage principal à temps complet,

DECIDE la création d'un poste de Technicien Supérieur Territorial principal à temps complet,

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs pour tenir compte de ces modifications,

DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges découlant de ces modifications seront inscrits au budget 2006, chapitre 012, article 64111

Fait et délibéré le 22 décembre 2005, à Crépy en Valois.



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 10/01/06



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,

A handwritten signature in black ink, identical in style to the signature of Philippe Drillet above.

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du vingt-deux décembre de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le seize décembre deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 52

Pouvoirs : 12

Votants : 63

Absents : 39



Présents : MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – DALONGEVILLE Fabrice – AUBARDIER Gérard(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – GREHAN Alexandre(s) – DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René – TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel – RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – LEJEUNE Jean-Marc(s) – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DELACROIX Jean – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – PELLE Eric – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice – DEVIENNE François – Mlle DENIS Catherine – MM. MORA Roger – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – TAVERNIER Thierry.

Absents : Mme DEGRAVE Catherine – MM. LEROUX Michel – BARA Alain – PELLERIN Jean – SIMAR Christian – Mme AVISSE Alice – MM. SAPET Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – Mmes BRILLON Catherine – REPETTI Yveline – MM. PETIT Jean-Claude – Mme LEGEAY Nelly – MM. PROFFIT Benoît – Mmes DUMONT Christine – PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme SYCART-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – CHOIN Jean-Louis – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chèvreuille) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) – M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) à M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) – M. LEGER Daniel (Lévignen) à M. Jean-Marie GUYOT (Lévignen) – M. PROFFIT Denis (Bouillancy) à M. BIZOUARD Alain (Gondreville) – Mme GIBERT Dominique (Réz Fosse Martin) à M. HAQUIN Benoît (Brégy) – Mme GUILLON Marie-Odile (Morierval) à M. BRIATTE Hubert (Morierval) – M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à Mme de Besombes (Neufchelles).

Secrétaire de séance : M. BONNEL Jean-Philippe.

Délibération n° 2005 / 94

Objet : Attribution d'une avance sur subvention à l'Ecole de Musique du Valois.

VU l'article L. 2313-1-2° du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que la liste des concours attribués par la commune aux associations sous forme de subventions ou de prestations en nature, doit être jointe au budget,

VU l'article L. 2313-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui étend le champ d'application de l'article L. 2313-1 aux établissements publics de coopération intercommunale,

CONSIDERANT qu'il est permis de verser, par avance sur le vote du Budget Primitif 2006, des 12èmes de la subvention 2005 à l'Ecole de Musique du Valois,

CONSIDERANT que l'Ecole de Musique du Valois a perçu en 2005 une subvention de 116 000,00 €,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'attribution d'une avance sur subvention 2005 de 29 000,00 € à l'Ecole de Musique du Valois, pour faire face à ses besoins de Trésorerie,

Fait et délibéré le 22 décembre 2005, à Crépy en Valois.



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 10/01/06



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

Séance du vingt-deux décembre de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le seize décembre deux mille cinq.

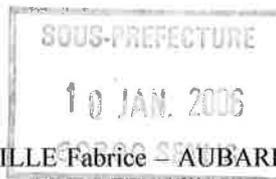
Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 52

Pouvoirs : 12

Votants : 63

Absents : 39



Présents : MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – DALONGEVILLE Fabrice – AUBARDIER Gérard(s) - LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – GREHAN Alexandre(s) – DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – HAQUIN Benoît - RYCHTARIK Jean-Paul – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René - TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - LEJEUNE Jean-Marc(s) – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy - DELACROIX Jean – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle - de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – PELLE Eric – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice - DEVIENNE François – Mlle DENIS Catherine - MM. MORA Roger – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – TAVERNIER Thierry.

Absents : Mme DEGRAVE Catherine - MM. LEROUX Michel – BARA Alain – PELLERIN Jean – SIMAR Christian – Mme AVISSE Alice – MM. SAPET Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. PÉTREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – Mmes BRILLON Catherine – REPETTI Yveline - MM. PETIT Jean-Claude – Mme LEGEAY Nelly – MM. PROFFIT Benoît – Mmes DUMONT Christine – PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme SYCART-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – CHOIN Jean-Louis – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chèvreville) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) – M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) à M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) – M. LEGER Daniel (Lévignen) à M. Jean-Marie GUYOT (Lévignen) – M. PROFFIT Denis (Bouillancy) à M. BIZOUARD Alain (Gondreville) – Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) à M. HAQUIN Benoît (Brégy) – Mme GUILLON Marie-Odile (Morierval) à M. BRIATTE Hubert (Morierval) – M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à Mme de Besombes (Neufchelles).

Secrétaire de séance : M. BONNEL Jean-Philippe.

Délibération n° 2005 / 95

Objet : CONTRAT RURAL. Budget 2006 du programme d'actions du contrat rural.

VU la délibération du 13 décembre 2001 autorisant le Président à signer la convention cadre du contrat rural,

CONSIDERANT le résultat des travaux du Comité Technique Collectivités et du Comité de Pilotage du contrat rural,

APRES avoir pris connaissance de l'état des engagements des actions des programmes 2002, 2003, 2004 et 2005, ainsi que du programme d'actions du contrat rural pour l'année 2006,

SOLLICITE les subventions et éventuelles dérogations pour la mise en œuvre de ce programme auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Général de l'Oise et tout autre partenaire possible,

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois et/ou le Président de la Commission Eau Assainissement à signer tous les documents nécessaires pour l'application de ce programme,

ET,

CONFIRME son souhait de voir reconduit, à l'issue de l'année 2006, un nouveau contrat d'actions pour améliorer la qualité de la ressource en eau, avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, en concertation avec le Conseil général de l'Oise,

PRECISE que la préparation de ce nouveau contrat s'inscrira dans la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Automne et de la Nonette, et qu'à ce titre, la Communauté de Communes travaillera à cette préparation avec les Communautés Locales de l'Eau.

Fait et délibéré le 22 décembre 2005, à Crépy en Valois.



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 10/01/06



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du vingt-deux décembre de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le seize décembre deux mille cinq.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 52

Pouvoirs : 12

Votants : 63

Absents : 39

SOUS-PREFECTURE

20 JAN. 2006

60300 SENLIS

Présents : MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – DALONGEVILLE Fabrice – AUBARDIER Gérard(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – GREHAN Alexandre(s) – DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – HAQUIN Benoît - RYCHTARIK Jean-Paul – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René - TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - LEJEUNE Jean-Marc(s) – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy - DELACROIX Jean – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle - de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – PELLE Eric – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice - DEVIENNE François – Mlle DENIS Catherine - MM. MORA Roger – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – TAVERNIER Thierry.

Absents : Mme DEGRAVE Catherine - MM. LEROUX Michel – BARA Alain – PELLERIN Jean – SIMAR Christian – Mme AVISSE Alice – MM. SAPET Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – Mmes BRILLON Catherine – REPETTI Yveline - MM. PETIT Jean-Claude – Mme LEGEAY Nelly – MM. PROFFIT Benoît – Mmes DUMONT Christine – PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme SYCART-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – CHOIN Jean-Louis – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chèvreville) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) – M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) à M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) – M. LEGER Daniel (Lévignen) à M. Jean-Marie GUYOT (Lévignen) – M. PROFFIT Denis (Bouillancy) à M. BIZOUARD Alain (Gondreville) – Mme GIBERT Dominique (Réz Fosse Martin) à M. HAQUIN Benoît (Brégy) – Mme GUILLON Marie-Odile (Morierval) à M. BRIATTE Hubert (Morierval) – M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à Mme de Besombes (Neufchelles).

Secrétaire de séance : M. BONNEL Jean-Philippe.

Délibération n° 2005 / 96

Objet : Cessions et sorties d'inventaire des camions-benne immatriculés
1955 XA 60 (19 tonnes) et 3099 YR 60 (26 tonnes).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Instruction Budgétaire M14,

CONSIDERANT que le parc de camions-benne de la régie de collecte des ordures ménagères doit être régulièrement renouvelé pour faire face à l'usure des matériels,

CONSIDERANT qu'un camion-benne de 26 tonnes ne présente plus d'utilité dans la mesure où la collecte des encombrants pour lequel il servait est désormais gérée par un prestataire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE la cession au meilleur prix et la sortie d'inventaire des camions-benne immatriculés :

- 1955 XA 60 (19 tonnes),
- 3099 YR 60 (26 tonnes),

AUTORISE le Président à établir tous les actes permettant cette cession.

Fait et délibéré le 22 décembre 2005, à Crépy en Valois.

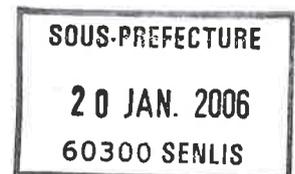


Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 20 janvier 06



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du vingt-deux décembre de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le seize décembre deux mille cinq.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 52

Pouvoirs : 12

Votants : 63

Absents : 39

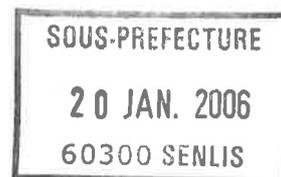
Présents : MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – DALONGEVILLE Fabrice – AUBARDIER Gérard(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – GREHAN Alexandre(s) – DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – HAQUIN Benoît - RYCHTARIK Jean-Paul – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René - TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - LEJEUNE Jean-Marc(s) – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy - DELACROIX Jean – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle - de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – PELLE Eric – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice - DEVIENNE François – Mlle DENIS Catherine - MM. MORA Roger – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – TAVERNIER Thierry.

Absents : Mme DEGRAVE Catherine - MM. LEROUX Michel – BARA Alain – PELLERIN Jean – SIMAR Christian – Mme AVISSE Alice – MM. SAPET Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – Mmes BRILLON Catherine – REPETTI Yveline - MM. PETIT Jean-Claude – Mme LEGEAY Nelly – MM. PROFFIT Benoît – Mmes DUMONT Christine – PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme SYCART-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – CHOIN Jean-Louis – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chèvreville) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) – M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) à M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) – M. LEGER Daniel (Lévignen) à M. Jean-Marie GUYOT (Lévignen) – M. PROFFIT Denis (Bouillancy) à M. BIZOUARD Alain (Gondreville) – Mme GIBERT Dominique (Réz Fosse Martin) à M. HAQUIN Benoît (Brégy) – Mme GUILLON Marie-Odile (Morierval) à M. BRIATTE Hubert (Morierval) – M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à Mme de Besombes (Neufchelles).

Secrétaire de séance : M. BONNEL Jean-Philippe.

Délibération n° 2005 / 97



Objet : Lancement d'un Appel d'Offres Ouvert pour l'acquisition d'un camion-benne de 19 tonnes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment son article 33 relatif à la procédure d'appel d'offres,

VU la Délibération n° 2005 / 96 du Conseil Communautaire du 22 décembre 2005 autorisant la cession et la sortie d'inventaire de 2 camions-benne,

CONSIDERANT que le parc de camions-benne de la régie de collecte des ordures ménagères doit être régulièrement renouvelé pour faire face à l'usure des matériels,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **AUTORISE** le lancement d'une procédure d'Appel d'Offres ouvert pour l'acquisition d'un camion-benne de 19 tonnes,
- **DECIDE** l'inscription d'un crédit prévisionnel de 115 000,00 € au BP 2006 pour permettre cette acquisition,
- **DELEGUE** au Bureau Communautaire le soin de valider l'attribution du marché décidée par la Commission d'Appel d'Offres, permettant ainsi au Président de notifier le marché.

Fait et délibéré le 22 décembre 2005, à Crépy en Valois.



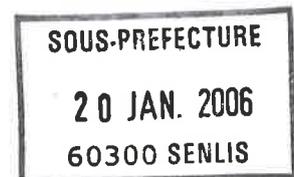
**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le 20 janvier 06



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du vingt-deux décembre de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le seize décembre deux mille cinq.

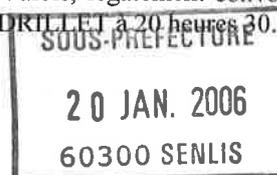
Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 52

Pouvoirs : 12

Votants : 63

Absents : 39



Présents : MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – DALONGEVILLE Fabrice – AUBARDIER Gérard(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – GREHAN Alexandre(s) – DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – HAQUIN Benoît - RYCHTARIK Jean-Paul – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René - TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - LEJEUNE Jean-Marc(s) – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy - DELACROIX Jean – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle - de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – PELLE Eric – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice - DEVIENNE François – Mlle DENIS Catherine - MM. MORA Roger – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – TAVERNIER Thierry.

Absents : Mme DEGRAVE Catherine - MM. LEROUX Michel – BARA Alain – PELLERIN Jean – SIMAR Christian – Mme AVISSE Alice – MM. SAPET Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – Mmes BRILLON Catherine – REPETTI Yveline - MM. PETIT Jean-Claude – Mme LEGEAY Nelly – MM. PROFFIT Benoît – Mmes DUMONT Christine – PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme SYCART-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – CHOIN Jean-Louis – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chèvreville) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) – M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) à M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) – M. LEGER Daniel (Lévignen) à M. Jean-Marie GUYOT (Lévignen) – M. PROFFIT Denis (Bouillancy) à M. BIZOUARD Alain (Gondreville) – Mme GIBERT Dominique (Rééz Fosse Martin) à M. HAQUIN Benoît (Brégy) – Mme GUILLON Marie-Odile (Morienvall) à M. BRIATTE Hubert (Morienvall) – M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à Mme de Besombes (Neufchelles).

Secrétaire de séance : M. BONNEL Jean-Philippe.

Délibération n° 2005 / 98

Objet : **Lancement d'une consultation pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de la construction d'un Centre d'Aide par le Travail (CAT) à Crépy en Valois.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

VU la Délibération n° 2004 / 46 du Conseil Communautaire du 24 juin 2004 approuvant le projet de construction d'un CAT à Crépy en Valois, et son plan de financement indicatif,

VU la Délibération n° 2005 / 87 du Bureau Communautaire du 08 décembre 2005 modifiant le plan de financement de la construction d'un CAT à Crépy en Valois,

CONSIDERANT que pour poursuivre le déroulement du projet, il est préconisé de recourir à une maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE le lancement d'une consultation en vue d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération de construction d'un CAT à Crépy en Valois,

AUTORISE le Président à engager, le cas échéant, toutes négociations et formalités pour mener à bien le projet suivant la procédure juridique qui sera choisie (bail à construction ou autres, acquisition du terrain si nécessaire auprès de l'ADAPEI,...).

Fait et délibéré le 22 décembre 2005, à Crépy en Valois.



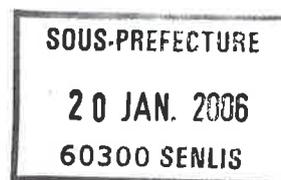
Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 20 janvier 06



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,

[Handwritten signature]



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du vingt-deux décembre de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le seize décembre deux mille cinq.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : **52**

Pouvoirs : **12**

Votants : **63**

Absents : **39**

Présents : MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – DALONGEVILLE Fabrice – AUBARDIER Gérard(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – GREHAN Alexandre(s) – DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – HAQUIN Benoît - RYCHTARIK Jean-Paul – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René - TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - LEJEUNE Jean-Marc(s) – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy - DELACROIX Jean – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle - de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – PELLE Eric – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice - DEVIENNE François – Mlle DENIS Catherine - MM. MORA Roger – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – TAVERNIER Thierry.

Absents : Mme DEGRAVE Catherine - MM. LEROUX Michel – BARA Alain – PELLERIN Jean – SIMAR Christian – Mme AVISSE Alice – MM. SAPET Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – Mmes BRILLON Catherine – REPETTI Yveline - MM. PETIT Jean-Claude – Mme LEGEAY Nelly – MM. PROFFIT Benoît – Mmes DUMONT Christine – PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme SYCART-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – CHOIN Jean-Louis – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chèvreville) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) – M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) à M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) – M. LEGER Daniel (Lévignen) à M. Jean-Marie GUYOT (Lévignen) – M. PROFFIT Denis (Bouillancy) à M. BIZOUARD Alain (Gondreville) – Mme GIBERT Dominique (Rééz Fosse Martin) à M. HAQUIN Benoît (Brégy) – Mme GUILLON Marie-Odile (Morierval) à M. BRIATTE Hubert (Morierval) – M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à Mme de Besombes (Neufchelles).

Secrétaire de séance : M. BONNEL Jean-Philippe.

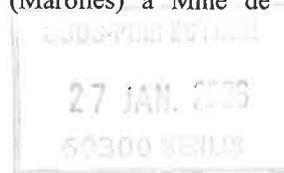
Délibération n° 2005 / 99

Objet : **Recours à une ou deux assistances à maîtrise d'ouvrage, et / ou une maîtrise d'ouvrage déléguée pour la préparation des marchés de conception, de prestation intellectuelle, de travaux et leur suivi, pour la construction de l'Établissement Aquatique Intercommunal.**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,



VU l'article 74 du Nouveau Code des Marchés Publics définissant la nature, l'étendue et les modalités de passation des marchés dits « de maîtrise d'œuvre »,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Valois fixés par arrêté du Préfet de l'Oise le 24 décembre 1996, modifiés par la Délibération n° 2005 / 07 du Conseil Communautaire du 03 février 2005 créant la compétence « Equipement aquatique d'intérêt communautaire »,

VU la Délibération n° 2004 / 95 du Conseil Communautaire du 07 octobre 2004 fixant le lieu d'implantation du futur équipement aquatique d'intérêt communautaire sur le territoire de la Ville de Crépy en Valois,

VU la Délibération n° 2005 / 34 du Conseil Communautaire du 31 mars 2005 décidant l'acquisition à l'euro symbolique du terrain sur lequel sera implanté l'équipement aquatique intercommunal,

VU la Délibération n° 2005 / 46 du Conseil Communautaire du 30 juin 2005 déléguant au Bureau Communautaire le soin d'approuver le Dossier de Consultation du Concours,

VU la Délibération n° 2005 / 68 du Bureau Communautaire du 08 septembre 2005 validant le dossier de consultation du concours d'architecture et d'ingénierie,

CONSIDERANT que les particularités techniques et juridiques qui encadrent la réalisation d'un équipement aquatique intercommunal rendent judicieux de recourir à une ou deux assistances à maîtrise d'ouvrage, et / ou à une maîtrise d'ouvrage déléguée,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'ores et déjà de réfléchir au futur mode de gestion de cet établissement,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,



AUTORISE le lancement d'une ou plusieurs consultations pour une ou deux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, et / ou une consultation pour déléguer partiellement ou totalement, la maîtrise d'ouvrage si nécessaire à un mandataire, et ce afin de poursuivre la procédure de réalisation d'un équipement aquatique intercommunal,

DELEGUE au Bureau Communautaire le soin de valider le choix du ou des cabinets ou du mandataire,

DECIDE que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2006, ou ajoutés par décision modificative selon l'état d'avancement de la procédure.

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte

est rendu exécutoire le 27 janvier 2006



date de son dépôt
en Sous-préfecture
le Président,



Fait et délibéré le 22 décembre 2005, à Crépy en Valois.

Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du vingt-deux décembre de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le seize décembre deux mille cinq.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 52

Pouvoirs : 12

Votants : 64

Absents : 39



Présents : MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – DALONGEVILLE Fabrice – AUBARDIER Gérard(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – GREHAN Alexandre(s) – DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – GREHAN Bruno – TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René – TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel – RAMET Patrick – BIZOUARD Alain – LEJEUNE Jean-Marc(s) – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy – DELACROIX Jean – DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle – de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – PELLE Eric – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice – DEVIENNE François – Mlle DENIS Catherine – MM. MORA Roger – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – TAVERNIER Thierry.

Absents : Mme DEGRAVE Catherine – MM. LEROUX Michel – BARA Alain – PELLERIN Jean – SIMAR Christian – Mme AVISSE Alice – MM. SAPET Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – Mmes BRILLON Catherine – REPETTI Yveline – MM. PETIT Jean-Claude – Mme LEGEAY Nelly – MM. PROFFIT Benoît – Mmes DUMONT Christine – PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme SYCART-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – CHOIN Jean-Louis – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chèvreville) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) – M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) à M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) – M. LEGER Daniel (Lévignen) à M. Jean-Marie GUYOT (Lévignen) – M. PROFFIT Denis (Bouillancy) à M. BIZOUARD Alain (Gondreville) – Mme GIBERT Dominique (Rééz Fosse Martin) à M. HAQUIN Benoît (Brégy) – Mme GUILLON Marie-Odile (Morierval) à M. BRIATTE Hubert (Morierval) – M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à Mme de Besombes (Neufchelles).

Secrétaire de séance : M. BONNEL Jean-Philippe.

Délibération n° 2005 / 100

Objet : Recours occasionnels à des emplois de vacataires pour assurer des missions de distribution et d'affichage des documents d'information de la Communauté de Communes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT qu'il peut être occasionnellement nécessaire de recourir à des vacataires pour assurer des missions de distribution et d'affichage des documents d'information de la Communauté de Communes,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A la majorité,**

APPROUVE le recours occasionnel à des emplois de vacataires pour assurer des missions de distribution ou d'affichage de documents d'information de la Communauté de Communes,

DECIDE que le montant de la vacation d'une heure peut être fixé à 1,5 fois le taux horaire du SMIC.

Fait et délibéré le 22 décembre 2005, à Crépy en Valois.



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte
est rendu exécutoire le 27 janvier 2006



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**

Séance du vingt-deux décembre de l'an deux mille cinq.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

Date de la convocation : le seize décembre deux mille cinq.

Délégués en exercice : 103

Délégués présents : 52

Pouvoirs : 12

Votants : 64

Absents : 39

Présents : MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – DALONGEVILLE Fabrice – AUBARDIER Gérard(s) – LOISELEUR Jean-Michel – MOQUET Philippe – GREHAN Alexandre(s) – DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LEMOINE Jean-Michel – HAQUIN Benoît - RYCHTARIK Jean-Paul – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – BURATTI Sylvain – SALMON Jean-Luc – BOURGEOIS René - TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe – CASSA Michel - RAMET Patrick – BIZOUARD Alain - LEJEUNE Jean-Marc(s) – GUYOT Jean-Marie – ADAM Daniel – GENTIL Didier – PROVOST Guy - DELACROIX Jean – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean – Mmes MARTIN Manoelle - de BESOMBES Myriam – MM. LAMARE Jacques(s) – PELLE Eric – LAFOND Marc – NAU Jean-Claude – MASSAU Hubert – Mme FOUANT Huguette – MM. CALLENS Philippe – CHOUVELON Jean-Claude – Mme CLABAUT Thérèse – MM. LEGER Dominique – VECTEN Patrice - DEVIENNE François – Mlle DENIS Catherine - MM. MORA Roger – CHERON Yves – LEGRAND Joël – PICARD Michel – TAVERNIER Thierry.

Absents : Mme DEGRAVE Catherine - MM. LEROUX Michel – BARA Alain – PELLERIN Jean – SIMAR Christian – Mme AVISSE Alice – MM. SAPET Joël – FOIX Pascal – VARIN Pierre – Mmes VALUN Yvette – FRIEZ Josette – MM. PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – Mmes BRILLON Catherine – REPETTI Yveline - MM. PETIT Jean-Claude – Mme LEGEAY Nelly – MM. PROFFIT Benoît – Mmes DUMONT Christine – PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – SZKOBEL Denis – AYAD Saïd – SMAGUINE Dominique – Mme SYCART-APPEL Lucile – MM. PETERS Michel – DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – MOREAU Guy – PHILIPON François – LEFRANC Daniel – MEURANT Christian – CHARDON Pierre – CHOIN Jean-Louis – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – BACOT François – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. BOULLAND Philippe (Betz) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à M. RYCHTARIK Jean-Paul (Chèvreville) – M. GIRAUDON Arnaud (Crépy en Valois) à M. GREHAN Bruno (Crépy en Valois) – M. DAUDRE Yves (Lagny le Sec) à M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) – M. LEGER Daniel (Lévignen) à M. Jean-Marie GUYOT (Lévignen) – M. PROFFIT Denis (Bouillancy) à M. BIZOUARD Alain (Gondreville) – Mme GIBERT Dominique (Réz Fosse Martin) à M. HAQUIN Benoît (Brégy) – Mme GUILLON Marie-Odile (Morienvall) à M. BRIATTE Hubert (Morienvall) – M. THUILLIER Philippe (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE Philippe (Nanteuil le Haudouin) – M. DAWINT Jacques (Marolles) à Mme de Besombes (Neufchelles).

Secrétaire de séance : M. BONNEL Jean-Philippe.

Délibération n° 2005 / 101

Objet : Candidature de la Communauté de Communes pour la constitution d'un Pays au sens de la Loi « Voynet » avec les territoires des Communautés de Communes du Pays de Senlis et de l'Aire Cantilienne.

VU la Loi n° 95-115 du 04 février 1995 portant orientations pour l'aménagement et le développement du territoire, dite Loi « Pasqua »,

VU la Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 portant orientations pour l'aménagement et le développement du territoire, dite Loi « Voynet »,



VU la Loi du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat,

CONSIDERANT que la création d'un « Pays » au sens de la Loi « Voynet » comporte comme obligations de constituer une charte de Pays, et de créer un Conseil de Développement,

CONSIDERANT que la Région souhaite de faire des inter-territoires disposant du label « Pays » des partenaires importants, notamment en réservant à leurs projets les crédits du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT),

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A la majorité,**

APPROUVE la candidature de la Communauté de Communes pour constituer un Pays au sens de la Loi « Voynet » avec le Pays de Senlis et l'Aire Cantilienne,

DECIDE d'examiner en parallèle l'élargissement du Pays en intégrant éventuellement les territoires des Communautés de Communes Oise et Halatte, et La Ruraloise,

AUTORISE le Président et le Bureau Communautaire à engager les démarches pour déposer notre candidature.

Fait et délibéré le 22 décembre 2005, à Crépy en Valois.



**Philippe DRILLET,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois**

le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,

que le présent acte
est rendu exécutoire le 27/01/2006



date de son dépôt
en Sous-Préfecture
le Président,

